

Centre culturel de l'entité fossoise asbl



PROVINCE
de NAMUR



Fosses-la-Ville
commune envie de projet



Demande de reconnaissance dans le cadre du décret du 21 novembre 2013

1. Eléments institutionnels

1.1 Identification du centre culturel

1.1.1. ASBL Centre culturel de l'entité fossoise

1.1.2. Rue Donat Masson n° 22

5070 Fosses-la-Ville

Province de Namur

Tél : 071/26.04.40.

Fax : 071/26.04.49.

Secrétariat : culture@fosses-la-ville.be

Direction : bmichel.culture@fosses-la-ville.be

Identification financière : BE03 7326 4807 0084

1.1.3. N° ONSS : 362-1170963-62

N° d'entreprise : 422244958

1.1.4. Statuts de l'ASBL (voir annexe 1)

1.2. Territoire d'implantation de l'action culturelle générale

Commune de l'entité de Fosses-la-Ville

1.3. Composition de l'AG

Jocelyne BAIVIER, Vie Féminine, rue Franceschini, 7 à 5070 Fosses-la-Ville

Arnaud DUCOFFRE, Musique des Volontaires, Rue des Forges, 25 à 5070 Fosses-la-Ville

Patsy SAUVAGE, «Amis de Sart-St-Laurent», Ferme Neuve Maison à 5070 Sart-St-Laurent

Martine COLSON, Comité de jumelage, rue des Bergeries, 33 à 5070 Fosses-la-Ville

Yves FRANCOIS, Bebronae Cantores, Chaussée de Charleroi, 101 à 5070 Vitrival

Françoise HONNAY, Théâtre wallon, Rue Saint Roch, 97 à 5070 Fosses-la-Ville

Stéphane LAINE, Cie des Mamelucks, rue d'Hannion, 17—1er étage à 5060 Falisolle

Christian LALIERE, comité de gérance Lac de Bambois, rue Neuve, 27 à 5070 Fosses-la-Ville

Michel BLEUZE, Ecoles Communales, rue de Mahy, 27 à 5650 Fraire

Freddy TAHIR, Marche St-Remy, Rue de Nèvremont, 37 à 5070 Fosses-la-Ville

Daniel TILMANT, Comité du Souvenir de Le Roux, Rue Grande Fontaine, 15 à 5060 Arsimont

Francoyse ROCHET, Droit et Respect à la Nature, rue du Sartia, 47 à 5070 Sart-Eustache

Jean ROMAIN, Cercle d'Histoire, Avenue des Combattants, 17 à 5070 Fosses-la-Ville.

1.4. Composition CA

Nous tiendrons compte de la nouvelle composition du CA dans le cadre du nouveau décret, à savoir le retrait des représentants de la FWB qui seront remplacés soit par :

- deux administrateurs représentant les Collectivités locales (Province et Commune)
- la diminution de deux mandats associatifs

Titre	Prénom	Nom	Association	Rue	C.P.	Localité
Mr	Jean-Michel	BORGNIET Président	Syndicat D'Initiative	Rue de l'Ermitage, 33	5070	Sart-Eus- tache
Mme	Véronique	DAMANET	Groupe PS	Rue des Forges, 25	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Marc	BUCHET	Bebronae Cantores	Rue des Bergeries, 8	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Daniel	PIET	P.A.C.	Rue des Egalots, 9	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Jean-Pierre	DEFREYNE	Ecole St Feuillen	Rue de Nèvremont, 97	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Jean- Claude	MERCIER Trésorier	Marche St Roch	Rue les Ruelles, 99a	5070	Sart-Eus- tache
Mr	Bernard	MEUTER	Union Dé- mocratique	Route de Bambois, 14	5070	Fosses-La- Ville
Mme	Véronique	HENRARD	Union Dé- mocratique	Rue H. Brosteaux, 3	5070	Sart St Lau- rent
Mr	Francis	FOSSEUR	Sentier et nature	Rue du sar- tia, 58	5070	Sart Eus- tache
Mr	David	ANTOINE	Représen- tant de la Province	Rue des Bergeries 20	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Vincent	FAVART	Doyen de Fosses	Place du Chapitre, 8	5070	Fosses-la- Ville
Mme	Brigitte	DE RIDDER	Inspec- trice Féd. Wallonie- Bruxelles	Rue Van Opré, 89	5000	Namur
Mr	Romuald	DENIS	Groupe PS	Rue de la Station, 81	5070	Aisemont
Mme	Paule	PIEFORT Secrétaire	Union Dé- mocratique	Rue des Forges, 25	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Bernard	COUSIN	Comité des fêtes de Haut-Vent	Rue de la Plage, 17, 3	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Richard	MIGEOT	Représen- tant de la Province	Rue des Forges, 33	5070	Fosses-la- Ville
Mr	Alex	FURNE- MONT	Cercle d'Histoire	Rue Victor Dewez, 3	5070	Sart-St-Lau- rent

1.5. Composition du Comité de gestion (bureau)

Le Président Jean-Michel BORGNIET
 Le Trésorier Jean-Claude MERCIER
 La Secrétaire Paule PIEFORT
 L'échevin de la Culture Bernard MEUTER
 Le Directeur Bernard MICHEL

1.6. Composition Conseil d'orientation

Titre	Prénom	Nom	Association	Rue	C.P.	Localité
Mr	Jean-Michel	BORGNIET	Président du Centre culturel	Rue de l'Ermitage, 33	5070	Sart-Eustache
Mr	Bernard	MEUTER	Echevin de la Culture	Route de Bambois, 14	5070	Fosses-La-Ville
Mme	Brigitte	ROMAIN	Animatrice	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Mr	Bernard	MICHEL	Directeur	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Mr	Thierry	VAN DEN EYNDE	Graphiste	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Mr	Bruno	WYNANDS	Animateur	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Mr	Thierry	WENES	Animateur	Rue Donat Masson, 22	5070	Fosses-La-Ville
Mme	Sophie	CANARD	Chef de projet PCS	Place du Marché, 12	5070	Fosses-La-Ville
Mr	Marc	LAGNEAUX	Directeur AMO Basse-Sambre	Rue des Glaces Nationales, 142	5060	Auvelais
Mr	Matthieu	COLLARD	Isolat Théâtre	Rue des Carrières, 46	5000	Namur
Mme	Leslie	HANUS	Assistante sociale CPAS	Rue des Remparts, 6	5070	Fosses-la-Ville
Mr	Augustin	CHAUSSEE	Marche Saint-Laurent Président du C.O.	Rue Henry Brosteau, 10	5070	Sart-St-Laurent
Mr	Alexandre	WARNANT	Habitant d'Aisemont		5070	Aisemont
Mme	Shannon	GOISSE	Comité des jeunes Sart-Eustache		5070	Sart-Eustache

1.7 Composition de l'équipe professionnelle

Nom Prénom	Fonctions	Fonction (C.f. CP 329/02)	Détaché communal
MICHEL Bernard	Animateur-directeur gestion	Coordinateur Temps plein CDI	Non
VAN DEN EYNDE Thierry	graphiste	½ temps CDI Maribel	Non
ROMAIN Brigitte	Arts Vivants	Animatrice Temps plein	Oui
WYNANDS Bruno	Projets jeunesse et d'éducation permanente	Animateur temps plein CDI APE	Non
MEURANT Michaël	Projets jeunesse et chargé de communication	Animateur temps plein CDI APE	Non
HEUREUX Caroline	administratif	Aide-comptable 1/3 temps	Oui

1.8 Contexte institutionnel et historique

Origine et Anniversaire

Créé en 1981 sous le nom de « Centre Communautaire de Sart-Eustache », c'est en octobre 2004 que le Centre culturel est reconnu par la Communauté française en catégorie 3 sous l'appellation de « Centre culturel de l'entité fossoise asbl »

Equipe stable mais en mouvement

L'équipe composée de :

- Bernard MICHEL engagé en 1998 à mi-temps jusqu'en 2000 occupe à temps plein les fonctions d'Animateur Directeur depuis 2002 jusqu'à ce jour.
- Brigitte Romain, Animatrice Arts Vivants toujours à temps plein depuis 14 ans déjà via un détachement communal.
- Caroline Heueux, responsable administrative occupe ses fonctions d'aide comptable à 1/3 temps depuis 10 ans.
- Thierry Van Den Eynde, Graphiste, en fonction depuis 9 ans, ayant dû réduire son temps de travail d'un temps plein à un mi temps en 2013.
- Anne Lambert, animatrice jeunesse après 8 ans de bons et loyaux services est partie sous d'autres cieux.
- Michael Meurant, animateur jeunesse, responsable communication, en fonction depuis 4 ans, actuellement en incapacité de travail.
- Thierry Wenes (en remplacement de Michaël) et Bruno Wynands (en remplacement d'Anne) viennent de rejoindre l'équipe en juin 2014.
- Jean-Michel BORGNIET occupe la fonction de Président depuis 1992 à nos jours.

Eléments de la vie du Centre culturel

Au niveau des changements, il est à noter que si depuis la fin des années 90, le Centre était dans les mêmes locaux que le Syndicat d'Initiative, c'est en 2013 qu'il a déménagé au sein du Château Winson. Château acquis par la commune de Fosses-la-Ville en vue d'un déménagement de tous les services de l'Administration Communale et du CPAS. Ce changement modifie la visibilité et la dynamique du Centre, d'autres changements sont prévus avec la construction d'une salle polyvalente pouvant notamment accueillir nos spectacles.

Enfin, nous avons inauguré récemment la Maison de Quartier Mobile, « Au fil de l'autre, ... » partenariat fort entre le Plan de Cohésion Sociale et le Centre Culturel, soutenu par la Province de Namur. Ce véhicule permettra un développement de nos activités par une proximité avec la population locale.

2. Rapport général d'auto-évaluation

2.1 Éléments rétrospectifs

Fidèle à la précédente édition du contrat programme le Centre culturel s'est engagé à suivre et à développer son action dans les 4 axes prévus par le décret de 1992. Dans le précédent contrat-programme qui couvrait la période 2009-2014, les 4 axes de travail du Centre avaient été énoncés comme suit :

1. Offrir des possibilités de création, d'expression et de communication.
2. Fournir des informations, des formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente.
3. Organiser des manifestations mettant en valeur des œuvres du patrimoine local, régional, national, ...
4. Organiser des services destinés aux personnes et aux associations et qui favorisent la réalisation des objectifs du Centre.

Dans la partie qui suit, nous avons brossé pour chacun des axes l'historique complété de divers éléments qualitatifs, mais aussi ceux que nous estimons significatifs, voire emblématiques de nos actions menées ainsi que la stratégie que nous avons développée.

Ce travail a pu être réalisé par l'équipe au complet lors d'une mise au vert de trois jours durant laquelle nous avons profité de l'expertise des formatrices du CESEP (Cécile Paul et Michèle Dhem). Cette méthodologie a favorisé une grande richesse d'échanges et une multiplicité des points de vue qui a nourri copieusement l'auto-évaluation. Fort de cette analyse que nous avons voulue pertinente et critique, nous avons également pu dessiner les axes de travail pour le nouveau contrat-programme.



2.1.1 Axe 1 : Offrir des possibilités de création, expression et de communication ou l'histoire d'un Centre sans salle.

Contexte :

Il faut tenir compte de la situation singulière du Centre culturel de Fosses. En effet celui-ci était logé dans les locaux du Syndicat d'Initiative. Ce n'est qu'en 2013 qu'il a déménagé vers les bâtiments du château Winson où il siège actuellement. Le Centre ne disposant pas de salle, il a tout naturellement, et depuis toujours, développé une stratégie de travail « hors les murs ». Pour cet axe de travail, nous avons condensé en 3 chapitres (arts plastiques, arts vivants, culture et enseignement) l'éventail de nos activités.

- **Arts Plastiques : hors les murs !**

Dès la mise en place des ateliers pour enfants le Centre a été confronté aux problèmes de mobilité des participants. L'équipe a dès lors opté pour une démarche visant littéralement à aller chercher les publics là où ils se trouvent (dans ce cas précis les enfants). Nouant des partenariats solides, des ateliers ont donc été montés avec l'école des devoirs, mais aussi via des stages de « graff ». L'aventure du partenariat avec l'école des devoirs s'est arrêtée en 2013, en raison de la fermeture de celle-ci. Les animateurs ont alors travaillé sur une nouvelle hypothèse qui a été d'impliquer les enfants et les jeunes dans la réalisation de fresques, mais aussi dans la création d'œuvres d'art contemporain installées dans le parc du château Winson. Ces projets sont d'ailleurs l'un des meilleurs symboles de la réussite et de la pérennité de notre action dans ce domaine. La dimension de l'éveil à la citoyenneté est toujours en filigrane comme peuvent en témoigner la fresque réalisée par le conseil communal des enfants (lutte contre le racisme) ou dernièrement les « bancs de la réconciliation » réalisés par ce même conseil dans les écoles (visant à dénouer les conflits par le dialogue) dans les cours de récréation. L'axe « création-expression-communication », est donc pratiquement imbriqué dans une logique transversale de réflexion sur les thèmes d'actualité de notre société (racisme, violence dans les écoles, protection de l'eau, ...) mais aussi travaillé quand il se peut dans une logique de diffusion; les œuvres pouvant être visibles pendant plusieurs années.



Depuis le déménagement vers le château Winson, le Centre culturel a perdu la salle d'exposition qu'il pouvait utiliser au Syndicat d'Initiative, ce qui mit un frein provisoire au cycle d'expositions proposées au public. L'érosion de l'offre des artistes locaux mais aussi la diminution constante du public nous entraîne vers une autre hypothèse de travail à savoir des expositions thématiques en extérieur et orientées vers la découverte.

Par ailleurs, les expositions produites par le Centre culturel comme ont pu l'être par le passé « la rétrospective Jijé » et « Tuniques Bleues » (BD), ainsi que l'expo Saint Feuillen 2012, ont attiré un public nombreux tant régional que local.

Enfin, depuis 2 ans, le Centre culturel a lancé des projets qui font se rencontrer Artistes et habitants. Dans ce type de démarche, le Centre agit comme médiateur entre les citoyens et les artistes. Ce type de travail permet d'associer activement les habitants, mais offre aussi l'avantage de réinterroger la place de l'art dans la cité, de se réapproprier le territoire, et de se questionner autour de la notion d'espace public. C'est dans cette optique que cette année encore nous participerons à des initiatives collectives « hors la commune » comme peut l'être le projet « Territoires Artistiques » développé avec la concertation régionale de l'arrondissement de Namur.



- **Arts Vivants : une dynamique de trajet**

Signalons tout d'abord que c'est l'un des points forts du Centre. Au fil de ces ateliers, nous avons l'exemple de véritables « trajets » parcourus par le public. Certains jeunes passent en effet d'un stade d'expression à un autre pour arriver comme professionnel encadrant des nouvelles générations.

Les thèmes des créations sont choisis par les participants sur base de leur vécu et de l'actualité. La diffusion touche un large public fidélisé d'années en années. Véritable projet artistique avec des thèmes forts assumés et portés par le Centre culturel, les ateliers théâtre pour enfants et ados sont la figure de proue du Centre culturel.



Le Centre culturel accueille également un atelier danse qui produit un spectacle chaque année depuis 2011. Le Centre est aussi à l'origine d'un festival « Racontons la scène » (voir diffusion) qui fêtera en 2015 ses 10 ans.

La fête Belgo-Italienne, la diffusion des Contes Picards, ou un concert de musique classique sont autant d'occasion pour le centre de faire découvrir les aspects méconnus de nos cultures mais également une façon originale de lutter efficacement contre les préjugés. Le travail singulier de la troupe des jeunes ados, avec leurs créations détonantes autour de thématiques brûlantes d'actualité (drogue chez les jeunes, la guerre vue par les jeunes Allemands, ...) en est certainement la plus belle illustration. Une dimension que nous entendons soutenir, enrichir et développer encore.



- Culture et Enseignement : des parcours pour initier !

Démarré en 2006, par la collaboration avec le théâtre de Namur, moteur comme Centre culturel régional, ce volet d'activités a perduré malgré son sous-financement. Des subsides ont financé les premières années. Lorsque ceux-ci ont cessé, le Centre a financé les projets sur fonds propres, pour répondre à la demande des écoles. Les objectifs poursuivis sont les suivants : donner aux jeunes élèves l'accès au monde de la création artistique, leur faire découvrir leur propre puissance créative, vivre au quotidien l'ouverture à la diversité des formes culturelles, d'expression et de créativité. Ils ouvrent l'accès à l'Art sous différentes formes et représentent souvent pour les enfants une première approche avec le monde dit « artistique ».

Depuis, chaque année fait l'objet d'un nouveau « parcours culture » qui est proposé à l'ensemble des écoles et dont l'adhésion se fait sur base volontaire (et enthousiaste) du corps professoral. Lors de ces activités, les enfants de 5° et 6° primaire sont mis en contact avec des thématiques qu'ils vont pouvoir appréhender et explorer sous forme créative, encadrés par des professionnels du secteur. Si dans ses premières éditions les parcours cultures prenaient surtout les formes d'expressions pluridisciplinaires (bande dessinée- arts contemporains-musique-arts du cirque-théâtre- ...), au fil des ans, le projet s'est transformé pour trouver sa forme actuelle où l'accent est mis sur une thématique particulière.



A titre d'exemple, pour cette année 2014, un travail de mémoire a été effectué autour de la 1° guerre mondiale. Cet axe de travail avec les écoles est une des activités, peut-être moins visible, mais à laquelle l'équipe est particulièrement attachée.

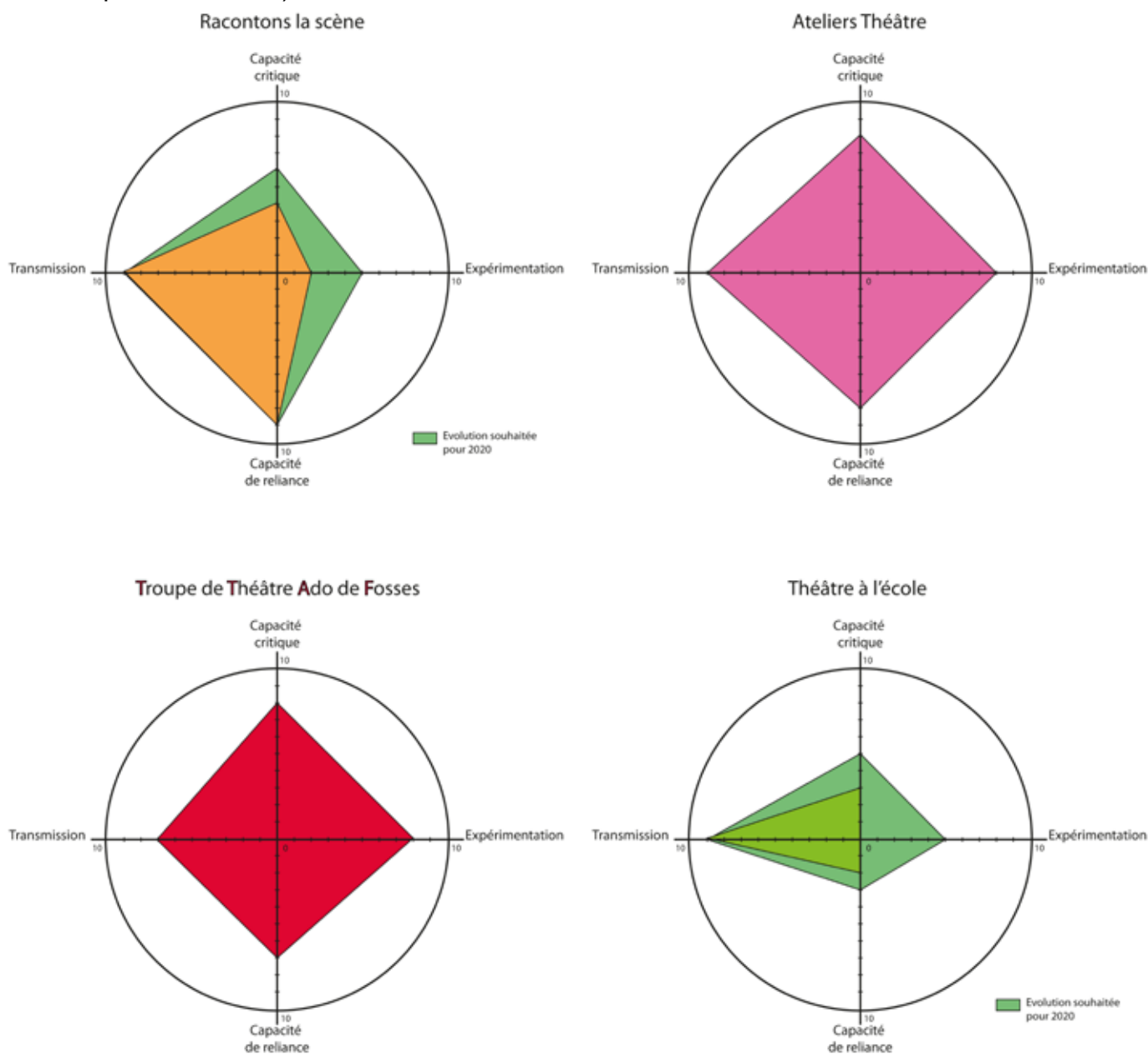
La boussole des potentialités citoyennes.

Nous nous sommes réappropriés la « boussole » décrite dans les cahiers (M. Hansotte et C. Boucq), afin de peaufiner notre évaluation et surtout dans le but d'orienter nos actions futures. Surpris de voir s'opposer des concepts comme la capacité critique et la capacité de reliance, nous avons élaboré notre « propre outil ». En effet, nous avons préféré les considérer comme des « dimensions » l'une n'excluant pas l'autre. Ainsi, on peut être lors d'une même activité à la fois dans la transmission et dans l'expérimentation.

L'exemple de la troupe de théâtre des ados en est la plus belle illustration, puisqu'ils sont autant dans un processus de création et d'expérimentation, que dans une logique de transmission des savoirs.

Nous avons donc transformé cette boussole en une représentation en quatre dimensions. Chaque axe étant gradué de 0 à 10 et l'ensemble des quatre points ainsi trouvés dessine un polygone reflétant l'image de l'activité. Notons qu'en l'absence de critères objectifs pour la gradation, cette image reste une projection subjective.

Notons encore que l'avantage de notre méthode « quadridimensionnelle » permet d'enrichir à volonté le nombre de dimensions si à l'avenir nous retenons d'autres critères pertinents (nous ne sommes plus limité à 4 !)



2.2.2 Axe 2 : Fournir des informations et des formations qui favorisent les démarches d'éducation permanente ou Convaincre par l'action.

Contexte :

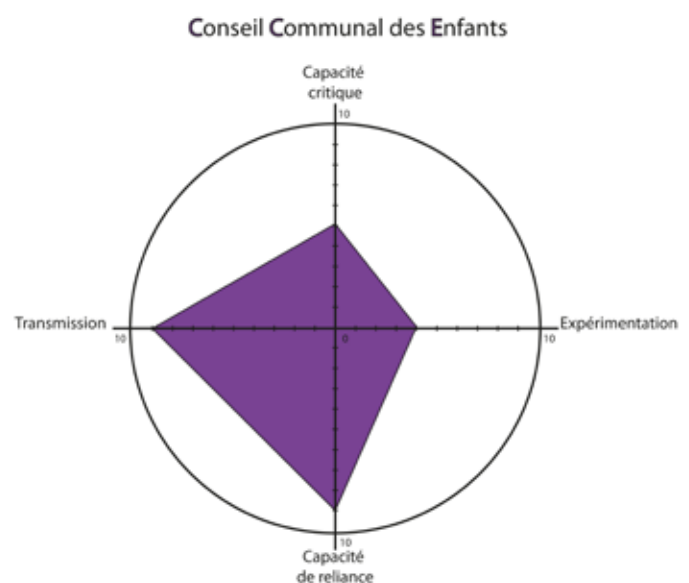
Par ce deuxième axe, relatif à l'éducation permanente, le Centre s'est donné comme objectif de convaincre la population autrement que par des mots. Un slogan qui implique un certain nombre de démarches concrètes, citoyennes et résolument tournées vers la citoyenneté participative. Si les ateliers arts vivants sont la figure de proue du Centre, l'idée de démarches favorisant « l'éducation permanente » serait en quelque sorte l'épine dorsale qui parcourt de manière transversale l'ensemble de nos activités. Chaque activité, quel qu'en soit le secteur tente toujours de proposer un moment de réflexion sur le sens du projet. Dans ce chapitre, nous nous attacherons principalement à quelques activités emblématiques de cette démarche.

Vous retrouverez donc, dans cet axe, l'éventail des activités citoyennes à savoir : le Conseil communal des enfants, le Conseil consultatif des jeunes, le journal « Le Nouveau Messager », mais aussi les tambours de la paix, Place aux enfants, et le projet de radio associative. Nous étendons quelque peu l'idée originale de « l'éducation permanente » qui par définition s'applique surtout aux adultes pour leur capacité de réflexion et de remise en question. Notre expérience de terrain nous amène à penser que même les enfants peuvent poser des regards pertinents et apporter des propositions originales aux grands thèmes de société. C'est pourquoi nous avons inventorié les activités qui suivent dans cet axe.

- Le Conseil communal des enfants existe depuis 1999. Il s'agit de 21 jeunes élus par leurs copains des écoles de toute l'entité. Le Conseil a pu déjà développer de nombreux projets parmi lesquels (Piste Vie, ralentisseurs aux abords des écoles, clips vidéo avec Canal C, un arboretum, RAVeL, ...). Petit à petit est née l'envie de l'ouvrir d'avantage sur le monde. Une opportunité s'est concrétisée en 2010 par l'échange avec le Conseil communal des enfants de Robecco sul Naviglio. Un voyage pendant lequel les enfants des deux entités se sont rencontrés. Néanmoins, ce voyage a été financé grâce à des moyens internes pour des raisons administratives. L'Europe ne finançant pas de projet pour les moins de 12 ans.

L'enthousiasme des jeunes a rapidement conquis les édiles italiens, qui, de très prudents en 2010 sont devenus d'ardents défenseurs du projet par la suite. Les échanges se sont succédés jusqu'en 2013 à raison d'une visite par an, en alternance, une fois en Belgique, une fois en Italie. La visite prévue en Italie pour 2014 a dû être reportée pour des raisons de trésorerie du côté italien.

Nous nous retrouvons donc dans la position de départ en termes financiers, mais nous avons surtout acquis une expérience en ce domaine et nous bénéficions d'un capital sympathie auprès de nos partenaires italiens. Notre nouvel objectif sera de trouver un financement alternatif pour perpétuer ces rencontres malgré le contexte économique européen morose.



- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse initié en 2006, a trouvé ses marques en mai 2007. Le CCJ se réunit 2 à 3 fois par mois. Il permet à ces jeunes de se rencontrer, de débattre et d'échanger leurs points de vue. Il leur permet aussi de s'ouvrir et de découvrir diverses activités socioculturelles (cinéma, théâtre, conférences, ...). Pour certains, il constitue une continuité après le Conseil Communal des Enfants, et s'inscrit donc dans une logique de trajet. A titre anecdotique, il est à noter que l'un des jeunes, suite à ce parcours (CCE puis CCJ), est devenu conseiller communal au sein de la majorité et trouvera prochainement une place dans un cabinet ministériel. Ses études en sciences politiques européennes y sont certainement aussi pour quelque chose.

Le CCJ représente un outil précieux pour investir la vie de la Cité. Il est également le maître d'oeuvre de nombreux projets comme, par exemple, la mise sur pied d'un atelier Graff' en 2008 ou la production d'un festival Rock'n Pop en 2013 « Music is my only drug ».

Dès 2010 jusqu'à aujourd'hui, la volonté d'ouvrir le projet existant vers l'extérieur a pu être possible par la formation d'une animatrice. Fort de ces nouveaux savoirs, le CCJ a pu élaborer des projets de dimension européenne (Projet Européen Jeunesse en Action) où les rencontres avec des jeunes allemands, italiens et français furent orchestrées. La voie demeure ouverte pour les années à venir, et les idées ne manquent pas.

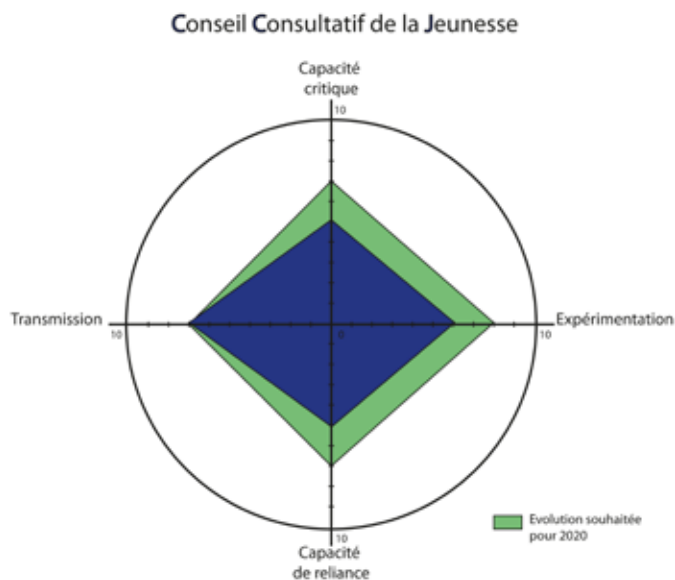
Néanmoins, les participants (ados) sont essentiellement dans « l'instant présent » et il est donc difficile de mettre en route des projets à long terme. De plus, il existe une importante rotation des participants (ils ne seront pas ados éternellement !).

Aujourd'hui, il apparaît important de redéployer le projet dans sa dimension locale par le dialogue avec les élus, et de continuer à développer des thématiques de travail qui touchent les jeunes quels que soient les endroits où ils habitent. Le projet de radio locale, mis en sommeil pour des raisons techniques (difficulté d'obtenir une fréquence FM) et financières (achat de matériel lourd) pourrait être relancé grâce aux nombreuses avancées technologiques de ces dernières années et les possibilités offertes par internet et les « web radios ».

Le Nouveau Messenger

Ce journal n'est pas, comme on pourrait le penser, l'outil de communication du Centre culturel. Ne disposant pas d'une intense programmation en diffusion (le Centre ne disposant pas de salle) il n'a pas été nécessaire jusqu'à présent de développer un outil promotion sous format « papier ».

Le Nouveau Messenger, reprenant l'idée d'un journal fossiois lancé par un instituteur en 1879, est un outil d'expression et de réflexion. Une initiative citoyenne, portée par le Centre culturel, qui a pour but, tous les mois, de susciter l'échange et l'expression autour des projets qui animent l'entité.



C'est donc à la fois un perpétuel atelier d'écriture mais aussi un vecteur de liaison entre les habitants. Il offre un regard par ses habitants sur la vie associative et reste en permanence ouvert à l'accueil de nouveaux journalistes en herbe. Il fête cette année ses 5 ans d'existence et le numéro 50 fut distribué en septembre 2014.

Il prend donc une place non négligeable dans la démarche d'éducation permanente poursuivie par le Centre. Effectivement, il est entièrement réalisé, porté et distribué par des habitants. Le Centre y participe surtout de manière technique en mettant à disposition son matériel, et en assurant l'encadrement du projet. Le journal se porte bien (merci) et continuera sur sa lancée sans qu'aucune évolution majeure ne soit à l'ordre du jour.



LE NOUVEAU MESSAGER

MENSUEL D'INFORMATION DE FOSSES-LA-VILLE

2.2.3 Axe 3. Organiser des manifestations mettant en valeur des œuvres du patrimoine local, régional, national, francophone, ..., ou Le passé, une ressource pour innover

Contexte :

Comme abondamment décrit dans l'analyse partagée, le folklore vivant et le patrimoine historique de l'entité sont des éléments forts. Presque naturellement, la vie de notre cité est rythmée par le calendrier des fêtes et des marches « traditionnelles ». Le passé historique est tatoué dans l'architecture et les rendez-vous festifs et autres « processions » sont autant de rituels traditionnels qui facilitent grandement le tissage de liens entre les habitants et peuvent être un facteur d'intégration pour les nouveaux arrivants qui se prêtent au jeu.

Nous sommes donc dans un contexte tout à fait particulier, au sein d'un environnement semi-rural, où la tradition et le sentiment d'appartenance à son village ou son quartier, sont très présents. Parallèlement à cela, de nombreuses initiatives sont développées sous la forme de micro ou de macro projet visant par la diffusion à mettre en valeur l'art contemporain, la création et la diffusion des artistes. Riches d'un passé fort, nous avons beaucoup de ressources et d'attraits pour les innovations. Cette rétrospective est scindée en deux parties pour le confort de lecture. D'une part la mise en valeur du patrimoine « folklorique » et d'autre part la diffusion d'œuvres proprement dite.

- Le patrimoine folklorique : deux exemples significatifs

Les Limotches (animal composite et fantaisiste que l'on sort un fois l'an) sont une coutume festive qui sévit encore dans plusieurs villages de l'entité. En 2010 sur base d'une expo itinérante, montée en collaboration avec tous les comités de Limotches, le Centre a pu, en fin de parcours réunir l'ensemble des limotches à Fosses-la-Ville. Il faut savoir que le centre de Fosses ne possède pas de Limotche et donc ne pratiquait pas cette « coutume ». Il faut aussi noter que les villages pratiquent ce rite en comité très restreint. Ils n'ont pas l'habitude de se rencontrer. L'expo, par sa conception et son organisation a permis de palier à ce manque et donc de favoriser les échanges entre les villageois. De plus, deux villages (Bambois et Névremont), suite à cette initiative, se sont mobilisés pour faire sortir de l'oubli cette tradition qui était pratiquée auparavant. On peut donc affirmer que le Centre a participé à la (re)naissance de ce « monstre » bien sympathique. Par ailleurs, les liens tissés entre les comités sont solides et toujours d'actualité. Leur originalité malgré qu'il s'agisse à proprement parlé de tradition, leur a même valu aux Limotches d'être invitées à Bruxelles dans un grand rassemblement qui se couronna par l'habillage en « Limotche » de Manneken Pis. Tout un symbole du métissage des folklores encore bien vivants ! En prolongement de ce projet initié par le Centre culturel, on remarque que les différents comités se sont structurés en réseaux qui restent encore très actifs aujourd'hui.

La Saint Feuillen a lieu tous les 7 ans depuis maintenant neuf siècles. Il s'agit donc d'un événement on ne peut plus récurrent et durable. Il est inscrit dans l'histoire et la création de la cité.



Feuillen, moine irlandais fondateur de l'abbaye de Fosses-la-Ville, en est l'icône. Ces marches commémoratives sont un rendez-vous où la presque totalité de la population de l'entité participe. Il fait authentiquement partie de l'identité de la cité. En 2012, le Centre culturel réalisa une expo faisant appel à toutes les sociétés de marche.

L'événement se tint dans les granges au château Winson renforçant encore la cohérence et l'importance par le choix du lieu. Cette initiative a permis d'associer les différentes marches car chaque village dispose de ses propres compagnies de marche. L'importance de l'expo s'est même étendue jusqu'aux villages des entités voisines. Deux objectifs étaient visés : d'une part rappeler aux natifs, particulièrement les enfants, au travers des animations ludiques et didactiques pourquoi ils marchent. D'autre part, pour les néo-arrivants et les étrangers à Fosses fournir des outils de compréhension sur l'histoire et l'évolution de ce folklore si particulier.

Par cette activité, que l'on estime être une grande réussite vu la grande affluence (un public nombreux venu d'au-delà de l'entité), nous avons pu largement contribuer au rayonnement de l'entité.

- La diffusion



Comme déjà mentionné dans l'axe 1, notre histoire, qui ne manque pas de sel, est celle d'un manque de salle. Depuis sa création, le Centre culturel a dû faire face à cette contrainte. C'est donc en toute logique qu'une stratégie, transversale à l'ensemble des activités, a et est toujours de cultiver les partenariats et de travailler « hors les murs ».

C'est ainsi que le Centre s'est entouré de partenaires dont la collaboration varie avec le temps et suivant la taille des activités.

Théâtre à l'école

En collaboration avec le Centre culturel d'Aiseau-Presles, nous avons développé un partenariat solide et de longue date. Les enfants sont donc emmenés en car vers cette salle voisine d'une quinzaine de kilomètres. Nos programmations sont donc harmonisées et les liens entre les enfants et les instituteurs (trices) en sont parfois renforcés.

Néanmoins depuis 2012, nous rencontrons des problèmes liés au coût des transports ainsi qu'au faible montant de « l'enveloppe théâtre à l'école ». C'est ainsi que depuis 2012, nous ne pouvons



plus emmener au théâtre les enfants de première maternelle. De plus les transports sont quelques fois empêchés par les conditions météo difficiles durant la période hivernale et les tensions sociales au sein des TEC, qui peuvent avoir des conséquences sur le transport des passagers. Une salle polyvalente dans l'entité de Fosses est en projet mais ne sera pas accessible avant 2018.

Néanmoins, les enfants de l'entité voient tous un spectacle durant leur année scolaire. Compte tenu des conditions particulières, et tant que les problèmes de mobilité grèveront les budgets de cette activité, peu d'évolutions seront possibles dans ce volet. Nous tenons néanmoins à cette activité car pour certains, c'est la seule occasion d'être mis en contact avec le théâtre contemporain et surtout de susciter le dialogue entre les enfants et les artistes.

Tout public

Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, l'essentiel de la diffusion théâtre est concentrée dans un festival annuel « Racontons la scène ». Les locaux du centre sportif de Sart-Saint-Laurent sont alors aménagés en salle de spectacle. Un partenariat avec cette salle a été mis en place depuis maintenant 10 ans. Néanmoins les charges (humaines, matérielles et financières) liées à l'installation et aux régies ne sont supportables que dans la perspective d'un festival de plusieurs jours. Grâce à la fidélisation du public, d'années en années, le festival a su conquérir un public par sa programmation variée ayant le souci constant de surprendre en privilégiant la création et surtout, de faire découvrir des artistes contemporains et locaux. Depuis 2 ans, principalement pour des raisons budgétaires, la durée du festival a été réduite de 6 à 5 jours de programmation. Nous sommes en perpétuelle recherche concernant ce festival. En 2015, par exemple, nous allons expérimenter, en collaboration avec les « Baladins du miroir », le partage du chapiteau pour y accueillir aussi bien les spectacles de la compagnie que ceux choisis par l'équipe du centre. Une expérience que nous allons tenter pour le dixième anniversaire de ce festival. Nous en tirerons les conclusions qui peut-être influenceront sur la forme que prendra cette activité à l'avenir.

De 2006 à 2008, les racont'arts de légendes avaient occupé le cœur historique de la cité. L'es-



pace d'un week-end, les artistes prenaient possession des lieux pour nous faire découvrir les arts de la rue dans une atmosphère médiévale et proche de l'Héroïc Fantasy. Une initiative du Centre culturel qui, bien que rencontrant un vif succès auprès du public, n'a pu être reconduite faute de moyens et de partenaires. La demande du public reste présente et cette piste demeure ouverte, notamment depuis la présence du Centre culturel dans l'enceinte du château.

Toujours dans ce volet et fidèle à notre politique de travail « hors les murs » en partenariat avec le Syndicat d'Initiative, sont organisées dans le contexte des fêtes de fins d'année, les balades de Noël. Ces balades sont l'occasion pour des artistes locaux de s'approprier l'espace public, de le scénographier et d'exposer aux spectateurs un échantillon de leur talent.

La balade de Noël est montée conjointement avec le Syndicat d'Initiative depuis une dizaine d'an-

nées. Ce partenariat consiste à mettre à disposition du Syndicat d'Initiative les animateurs du Centre culturel, pour l'écriture, la mise en scène et le jeu d'acteur. Ce rendez-vous est installé dans le cœur des villages et propose à sa manière une pause culturelle et gratuite au milieu de la grande débauche consumériste incitée par les fêtes de fin d'années.

En 2012, dans le cadre des marches de la Saint-Feuillen, le Centre a décidé de profiter de l'occasion pour mettre en valeur le potentiel artistique de ses habitants. C'est ainsi que le Centre culturel a soutenu la confrérie Saint-Feuillen pour la création d'un spectacle mobilisant 130 comédiens amateurs, issus de Fosses et ses environs. Une série de représentations rassembla plus de mille spectateurs dans l'espace du parc du Château. Une expérience riche qui sera selon toute vraisemblance reconduite en 2019.

- Les Expositions.

Plusieurs volets d'expositions ont déjà été proposés par le Centre culturel depuis sa création. Un premier volet regroupe la possibilité pour les artistes d'exposer dans les locaux que partageait le Centre culturel avec le Syndicat d'Initiative. Jusqu'à l'été 2013, date de notre déménagement, ce modèle d'exposition, où la participation financière de l'artiste se limitait au verre de l'amitié. Ceci permettait aux artistes, quels que soient leurs moyens, de proposer au public l'étendue de leurs œuvres. Nous exposions ainsi entre 6 et 10 artistes chaque année. Néanmoins le tarissement progressif aussi bien de l'offre des artistes que la baisse constante de fréquentation du public a mis un frein à ce type d'activité. Depuis notre installation au château, ce type de procédure n'a pu être reconduit.

Un deuxième volet, plus participatif, a été amorcé dès 2012 à travers des initiatives comme celle du projet « Que de l'eau ». Il fut proposé aux élèves d'une classe de l'école Saint-Feuillen différentes activités pour les sensibiliser à l'importance de préserver au mieux l'élément aquatique (animations et reportages sur l'eau et sa gestion, visites d'expositions, découverte du land art, conférence sur l'art contemporain, ...). Les œuvres réalisées conjointement par l'artiste Christian Lagrange et les élèves ont pu être dévoilées au public dès juin 2013. Les œuvres qui ont envahi l'étang du château y demeurent toujours prolongeant indéfiniment l'exposition du travail des artistes. De plus, toute la démarche (à la fois médiatrice et révélatrice des talents locaux) fut prolongée par l'édition d'un ouvrage, toujours disponible, qui retrace l'aventure de ce projet. Le projet a été réalisé avec le soutien financier de la Province de Namur.

Enfin, et non des moindres, le Centre s'est lancé en 2012 à l'occasion de la Saint-Feuillen, dans une exposition d'envergure autour de cet événement. Le



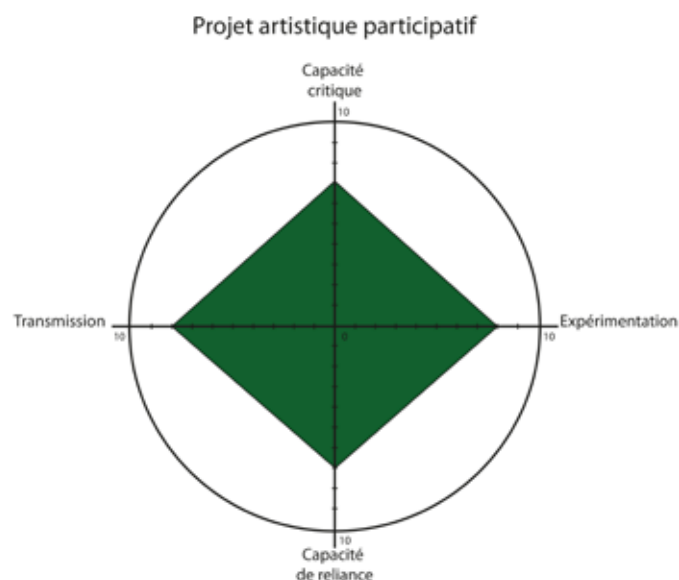
Centre culturel, en collaboration avec le Syndicat d'Initiative et la Commune de Fosses-la-Ville, a mis sur pied probablement l'une des plus importantes expositions de son histoire. Portant sur la Marche Saint-Feuillen, cette exposition nécessita plusieurs mois de travail, tant dans la collecte d'informations et de documents que dans la réalisation du matériel didactique.

L'objectif de cette expo était d'expliquer au grand public, qu'il soit de la région ou non, le sens de cette tradition si particulière et si chère aux Fossois. En effet, si, pour les natifs de Fosses, on ne devient pas marcheur mais on naît marcheur, pour les « étrangers » il nous a paru important de donner les clés de compréhension afin de profiter pleinement de l'événement. Avec plus de 300 vi-



siteurs curieux qui s'étaient déplacés pour l'occasion, nous estimons que l'objectif est pleinement atteint. De plus, nous avons encadré des animations pédagogiques pour les quelques 500 enfants des écoles de l'entité.

L'exposition fut visible dans la grange de la propriété Winson de Fosses-la-Ville du 8 septembre au 7 octobre 2012 et remporta un tel succès, que nous mobiliserons selon toutes vraisemblances un effort similaire en 2019.



2.2.4 Axe 4 : Organiser des services destinés aux personnes et aux associations et qui favorisent la réalisation des objectifs du centre ou l'interface stimulante

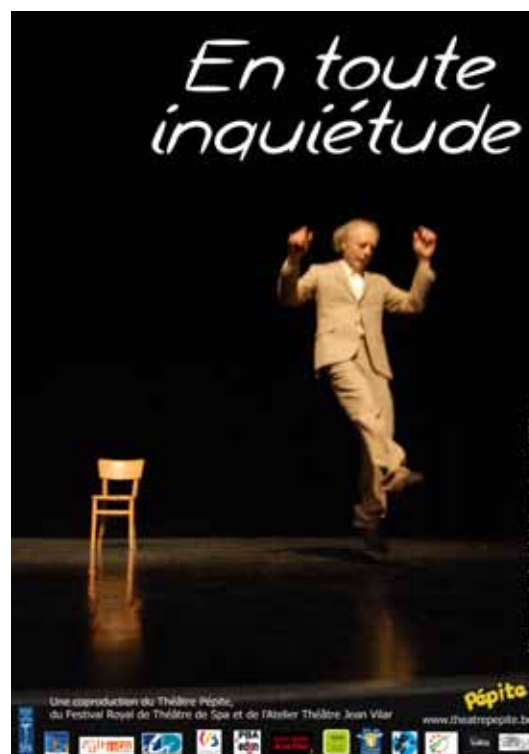
Dès sa création, le Centre a toujours eu à cœur de soutenir, le plus efficacement les artistes, seuls ou en groupe. C'est ainsi que d'années en années, le Centre culturel a pris une importance grandissante dans le domaine de l'aide-service. C'est tout d'abord dans le prêt de matériel que notre action fut la plus visible. L'excellence de la gestion de ce service fut telle que dès 2012, le Collège échevinal a clairement mandaté le Centre culturel pour toutes les demandes de matériel qu'il soit communal ou émanant d'un centre de prêt. Aujourd'hui le Centre culturel est l'interface qui gère, seule, par souci d'efficacité l'ensemble des demandes de matériel sur toute l'entité.

D'autre part, le Centre se fait également le relais des compagnies et associations qui souhaitent faire appel aux centres de prêt de la fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Province de Namur. Mais notre rôle, de plus en plus en plus apprécié et sollicité ne se limite pas au simple prêt de matériel.

Ainsi de nombreuses associations de l'entité font appel à nous pour :

- l'élaboration et mise en conformité des statuts des associations
- le respect des obligations légales (par ex, les documents à déposer aux greffes du Tribunal)
- l'aide dans l'organisation d'une activité particulière, pour monter et planifier un projet, par exemple
- l'aide à la promotion, qui offre une qualité professionnelle pour la composition et l'impression d'affiches des associations locales, mais aussi un aide sur-mesure quant à la couverture médiatique des événements.

Le Centre apporte donc son soutien logistique, humain, technique et administratif à de nombreuses activités favorisant ainsi l'éclosion des créations artistiques des compagnies sur le territoire. Il offre également aux associations des conditions confortables pour leurs activités. C'est ainsi que, par exemple, le Centre soutient les compagnies ISOLAT et le théâtre PEPITE dans toutes leurs créations. Il s'agit d'une mission de base que le Centre culturel entend continuer à assumer.



2.2. Rapport de l'analyse partagée



2.2.1 Rappels rapides sur les fondements du nouveau décret :

- Accroissement et intensification de l'exercice des droits culturels par les populations
- Et réduction des inégalités dans l'exercice de ces droits

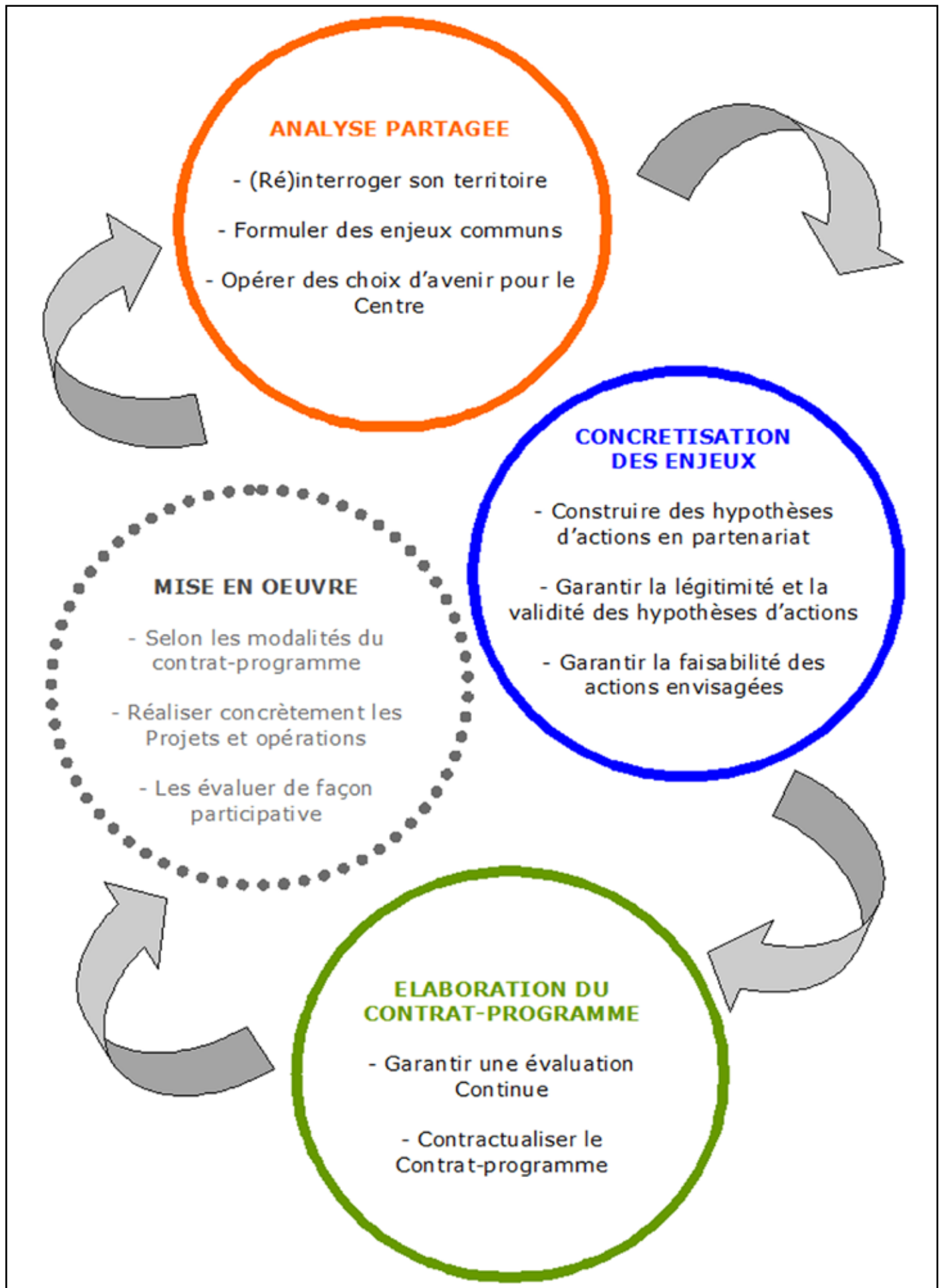
Autrement dit, selon Céline Romainville, « *le droit à la culture traduit des valeurs éthiques au plan juridique : émancipation des individus, renforcement du lien social, justice sociale, développement des capacités et lutte contre les inégalités* » Céline Romainville, *Les droits culturels : un nouveau référentiel pour les Centres culturels ?*, Observatoire des politiques culturelles, 2011, p. 5.

La méthodologie selon le décret :

Un Centre culturel formule les lignes de force de son action sur base d'une analyse territoriale partagée. Cette analyse ne se limite pas aux champs culturel et artistique. Elle intègre les liens entre culture, art, société et territoire dans leurs particularités économiques et sociales. Les objectifs du développement culturel territorial porté par un Centre culturel mobilisent les ressources endogènes du territoire sans pour autant exclure les ressources extérieures. Les spécificités des territoires et, notamment leur dimension urbaine, rurale, semi-rurale, semi-urbaine ou transfrontalière, et les spécificités des populations qui les composent doivent servir à préciser les objectifs et lignes de force de l'action de chacun d'entre eux.

L'analyse territoriale est un outil évolutif. Elle tient compte de l'évolution sociologique, socio-économique et culturelle du territoire d'implantation. En ce sens, les instances du Centre culturel sont garantes de la mise à jour périodique de cette analyse.

Pour une vision complète de la procédure induite par le nouveau décret, voir ci-après la boucle procédurale.



2.2.2. Présentation de la méthodologie

A) Méthodologie

Dans le cadre du nouveau décret et des 10 ans du Centre culturel de Fosses-la-ville, il était important de questionner les citoyens et acteurs institutionnels. Nous avons, dès lors, mis en place le projet « We Want You ». Ce projet a la volonté de connaître les avis, réflexions, craintes, souhaits des Fossois sur leur entité de façon globale et puis plus particulièrement sur leur Centre culturel. Par cette méthodologie de questionnement, nous avons voulu compléter les données objectives déjà en notre possession.

Il nous semblait opportun d'affiner notre vision du territoire par le ressenti des habitants de Fosses. Nous avons dès lors élaboré différentes stratégies de récoltes des données. Nous sommes partis du réseau habituel du Centre culturel (troupe de théâtre, conseil communal des enfants, ...) en l'élargissant à d'autres citoyens ne participant pas à nos actions habituelles (animation lors de la fête du kiosque)

Les processus de récoltes des données ont aussi été activés via des contacts personnels (enquête en vis-à-vis), mais aussi via les réseaux sociaux (questionnaires par mails).

B) Partenaires du territoire

Le Centre culturel est inscrit dans une dynamique locale de partenariats depuis de nombreuses années. Nous avons participé à l'élaboration du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) débuté en 2008, plan pour lequel nous sommes sur le point d'aboutir à la mise en place des premières actions (actions nous concernant au niveau infrastructure). Nous avons participé aussi à l'élaboration du Plan de Cohésion Sociale 2014-19, véritable diagnostic des besoins des citoyens en matière de lutte contre la précarité et de promotion des droits fondamentaux.

Rappelons que les partenaires du territoire sont ceux qui composent notre assemblée générale, avec principalement au centre de cette analyse, les membres du conseil d'orientation et du conseil d'administration. L'appel à la participation, suscité par cette analyse partagée, a renforcé la composition de notre conseil d'orientation. En effet, la consultation de témoins privilégiés de la situation du Centre culturel et la consultation de citoyens actifs dans leur quartier ou village a entraîné une dynamique positive permettant l'apport d'expertises diverses et variées au sein du Conseil d'Orientation.

Ce sont des citoyens de tous âges et de différentes provenances qui s'investissent dans ce processus de réflexion. Enfin, la présence de deux nouveaux animateurs a permis un questionnement des pratiques du Centre culturel.

C) Remerciements

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont organisé la récolte des données, les habitants pour leur participation active, les animateurs et artistes pour leur originalité et nos partenaires institutionnels, et plus particulièrement :

Vous ! You ! - Isolat asbl – Cesep - Iweps - le Centre culturel de Leuze -Le Syndicat d'Initiative - le CPAS - le PCS - le PCDR - La Crèche des Aînés - le Conseil communal des enfants – La Province de Namur - La Fédération Wallonie-Bruxelles – La Commune de Fosses - Fabrice et Helmer - les membres du Conseil d'orientation – les membres du Conseil d'administration – et le JESQJNOP (J'Espère Surtout Que Je N'Oublie Personne)

D) Liste des actions

Pendant 6 mois, diverses actions ont été mises en place afin de récolter des données pertinentes. Nous avons réinterrogé les acteurs de terrain et les citoyens dans ce cadre précis, bien que ce type de démarche soit permanente depuis la création du Centre culturel. Vous trouverez ci-dessous une liste des différentes actions. Certaines seront détaillées dans la partie description des résultats.

- Un questionnaire via le net avec déjà plus de 120 réponses
- Une enquête audio lors des représentations de l'atelier théâtre réalisée auprès de 30 personnes par des jeunes.
- Un débat citoyen sur l'image de Fosses et les sentiments d'appartenance :
 - Présentation carte mais où Thierry va-t-il s'installer ?
 - Un débat sentimental, présentation cœur ?
- Une animation spatiale et ludique pour le Conseil Communal des enfants (carte nom des rues rêvées) et un Power Point sur Fosses ma ville.
- Des témoignages d'acteurs sociaux.
- Une animation lors de la fête du Kiosque.
- Une exposition animée de façon ludique et expressive par des comédiens.
- Une carte mentale synthèse des constats sur Fosses.

2.2.3. Les résultats

Les résultats de cette analyse ont été compilés dans une plaquette à destination de tous. Voici les données récoltées réparties selon les thématiques abordées.



A) WE WANT YOU! Pour faire quoi ?

Tout au long de ce questionnement, nous avons posé une série de questions dont voici un aperçu :

- Qu'est-ce qu'un Centre culturel ?
- A quoi sert un Centre culturel ?
- Que voulons-nous faire ensemble ?
- Faites vous partie d'une association ?
- Qu'est-ce qui caractérise votre Commune ?
- Avez-vous un sentiment d'appartenance à votre Commune ?
- Qu'est ce qui vous préoccupe le plus au sein de votre Commune ?
- Quels sont les enjeux du futur ?

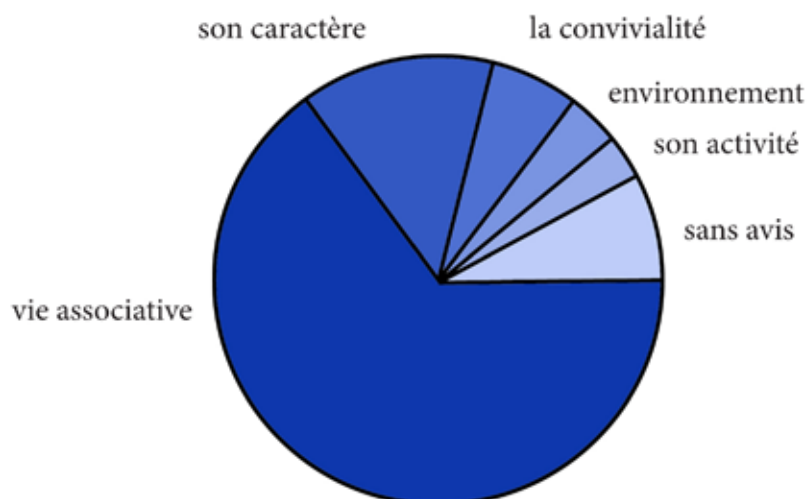
Quelques données significatives

Sur base d'un questionnaire diffusé par internet (128 réponses)

- Vous habitez l'entité de Fosses-la-Ville depuis ?

- de 5 ans	10 personnes	8%
entre 5 et 10 ans	11 personnes	9 %
entre 10 et 20 ans	18 personnes	14 %
+ de 20 ans	20 personnes	16 %
depuis toujours	57 personnes	45 %
autre	12 personnes	9 %

- Qu'est-ce qui caractérise positivement le mieux votre Commune ?



Sa vie associative, folklorique et culturelle	83 personnes	65 %
Son caractère rural préservé (activités agricoles, paysages, noyaux villageois et hameaux, patrimoine,...)	18 personnes	14 %
La convivialité entre les habitants	8 personnes	6 %
La qualité de son environnement naturel	5 personnes	4 %
Son activité économique locale	4 personnes	3 %
Sans avis	10 personnes	8 %

- Faites-vous partie d'une association ?

Non	87 personnes	68 %
Oui	41 personnes	32 %

- lesquelles ?

Un groupe de folklore Chinels (4), Cercle d'histoire de Fosses-la-ville (2), Centre culturel (2), Tchôds Tchôds (2), Compagnie de Sart-Saint-Laurent (2), Comité du jumelage, Union Démocratique, Compagnie des Zouaves, Confrérie St Feuillen, Cercle horticole, La compagnie des Congolais, Syndicat d'Initiative, CCRN (Centre Culturel Régional de Namur), Comité tracteurs de Sart Eustache, Administration Communale, CCJ (Conseil Consultatif de la Jeunesse), Le TTAF (Troupe de Théâtre des Ados de Fosses), Marche Saint Roch de Sart-Eustache, Comité du Souvenir, Grenadiers, Fête du Point d'Arrêt Bambois, Chorale, Etat-major St Feuillen, La panthère noire, Zouave, Chorale Saint-Martin, Grenadiers de la Garde des Consuls, Vie Montante, Théâtre Li saut al stache, Comité des Jeunes de Sart-Eustache, Le Patro Saint-Feuillen, Association des Artistes Fossois, Cie des Congolais, Marcheurs, Clara bistouille et Abel Zebuth, Associations Folklorique sportive et culturelle, Sapeurs et grenadiers de Sart-Saint-Laurent.

B) Les jeunes interrogent les Fossois

30 personnes ont été interviewées par des jeunes, sous forme audio, pendant les représentations de théâtre pour enfants, ce public a répondu aux questions de l'action « We Want You ». En résumé, il apparaît que :

- Un sentiment fort d'appartenance, et d'identification à l'entité fossoise est présent. Attention ce sentiment peut être quelque fois si « fort » que les habitants des villages alentours s'identifient plus à leur village qu'à l'entité dans son ensemble qui n'a finalement qu'une existence administrative hors des réalités humaines.
- L'ensemble des personnes interrogées participent, activement (en prenant part) ou passivement (comme public) à un grand nombre d'activités surtout liées à l'histoire et au patrimoine de la Commune.
- La première activité citée est le Laetare, viennent ensuite les activités théâtrales (le public présent assistait à une représentation théâtrale), la Saint-Feuillen, et le festival « Racontons la scène ». De manière éparse ont été citées par ordre d'importance : le rallye, les activités du patro, les activités sportives (ping-pong, football, pétanque), les autres activités folkloriques, mais aussi des activités de « bien-être » (yoga, danse,...)
- Les activités sont quelquefois « boudées » par manque de temps (plusieurs fêtes en même temps, activités professionnelles exigeantes), manque d'informations, le sentiment d'inaptitude (« ce n'est pas pour moi »). Les activités principalement citées dans ce registre sont : le Cercle d'histoire, le Laetare, les spectacles de rues.
- Le public pratique principalement les activités suivantes : le théâtre, les concerts, le sport, les balades, le cinéma, la photo, etc.
- Le public affectionne particulièrement : le lac de Bambois, Fosses en général, le RAVeL, le château Winson, la Place du Marché, la Collégiale.
- Le public se réunit principalement au restaurant, à la maison, au lac de Bambois, aux festivités de village.
- Le public se plaint de: le centre-ville (surtout la nuit), le kiosque, l'insécurité le soir, le manque de commerces, le manque d'entretien des rues du centre et des maisons laissées à l'abandon.
- Le Centre culturel est surtout connu par et pour : le théâtre, les liens familiaux (les enfants amènent leur famille, mais aussi le public connaît les membres du personnel), la danse, son festival « Racontons la scène » et le Syndicat d'Initiative.

C) Un débat citoyen

Nous avons organisé une soirée-débat autour de la recherche de données subjectives. Les participants ont été invités par mail, par le bulletin communal et par le bouche-à-oreille à participer à une soirée débat autour des caractéristiques de leur commune.

L' exercice consistait à identifier les caractéristiques au départ de la question suivante :

«Thierry, nouvel animateur au centre culturel cherche à s'installer sur Fosses-la-ville, que lui conseillez-vous ?»

Les participants ont placé des post-it roses pour les endroits appréciés et des jaunes pour les aspects négatifs.



Cet exercice a permis d'identifier les endroits de tensions entre les aspects positifs et les aspects plus négatifs, les différences de vie dans les villages (villages dortoirs ; villages de « bourgeois » ; concentration de barakis). D'autres constats sont également sortis confirmant les éléments précédents et repris plus loin dans notre carte mentale.

D) Les enfants rebaptisent les rues.



A l'occasion d'un Conseil Communal des Enfants (CCE), les jeunes se sont réapproprié le territoire en renommant les rues de l'entité et en justifiant la nouvelle appellation. En voici quelques exemples :

Nom original	Nouveau nom	Justification
Rue de la Maladie	Rue de la Guérison	Pour guérir les allergies et parce que maladie c'est pas cool
Rue de la Station	Rue de l'Ivresse	Car je voudrais qu'il y ait moins d'alcooliques dans ma rue, ils font des bagarres et crient
Rue du Bout	Rue de la Plage	Car on y a trouvé un crabe
Rue du Grand Etang	Rue de l'Argent	Parce que l'argent tombe du ciel
Ruelle des Remparts	Rue de la Mauvaise Odeur	Trop de cacas de chiens
Chaussée de Charleroi	Rue des Amies	Car il y a des filles
Rue de Cocriamont	Rue de la Joie	Car avec la nature et les arbres on se sent bien
Rue des Forges	Rue des Ralentisseurs	Car les gens roulent vite



E) Divers contacts qui renforcent les analyses :

Les jeunes du Conseil Communal des Jeunes (CCJ) dans le cadre d'un échange européen.

A travers un échange européen autour du « Respect de la nature », les membres du CCJ ont préparé une synthèse des thématiques environnementales touchant la commune. Ce groupe composé de 8 jeunes a comparé le territoire de Fosses avec celui d'Arcachon (France) et de Goslar (Allemagne).

Les atouts sont semblables à ceux énoncés par les adultes mais quelques spécificités locales ont été rajoutées :

- la carrière,
- la chocolaterie,
- les ruches de plus en plus nombreuses,
- les bois,...

Les manques sont en lien avec leur vécu :

- manque d'activités pour les jeunes,
- manque de lieux de rencontres
- des problèmes de mobilité.

Les animateurs du Centre culturel ont rencontré « *la crèche des aînés* »

A l'initiative d'une citoyenne, la première crèche des aînés a vu le jour. Cette crèche est un lieu pour les personnes âgées, afin de les occuper durant la journée. Notre visite a été bien accueillie. Les résultats par rapport à l'analyse partagée sont plus mitigés car les difficultés de communication liées à la vieillesse ne nous ont pas permis de récolter énormément d'informations. Cette rencontre a néanmoins permis de faire des liens et de mettre en évidence le manque d'activités pour les personnes âgées et les difficultés liées au caractère semi-rural de la Commune. Une rencontre avec le Conseil Consultatif des Aînés est prévue pour enrichir le point de vue des aînés.

F) Données récoltées auprès des autres opérateurs :

Plan de Cohésion Sociale (PCS),
Plan Communal de Développement Rural (PCDR),
Conseil d'Arrondissement d'Aide à la Jeunesse de Namur (CAAJ),
Aide en Milieu Ouvert (AMO),
Institut de Développement de l'Enfant et de la Famille (IDEF),
Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et des Statistiques (IWEPS).

F.1. Fosses en quelques chiffres :

- + de 10 000 habitants ;
- 5 villages et un centre ;
- -de 4% étrangers ;
- 15% de chômeurs ;
- des écoles fondamentales avec plus de 500 élèves ;
- une seule école secondaire 150 élèves
- 150 associations dont 70 ayant des rapports privilégiés avec le centre culturel.
- Revenus moyens par habitant :

- Relevé Revenu d'Intégration Sociale (RIS) juin 2014 (source CPAS) sur 111 dossiers
:
- 44 cohabitants,
- 35 personnes avec charge de famille (avec min 1 enfant mineur),
- 32 isolés.

F.2. Présentation par thématique

- 1 Paysage et occupation du sol
- 2 Mobilité et sécurité
- 3 Patrimoine, tourisme, culture et folklore
- 4 Environnement (civisme, urbanisme et écologie)
- 5 Services sociaux (PCS, CPAS, IDEF)
- 6 Logement
- 7 Services (Santé, Enseignement, Jeunesse)
- 8 Un tissu associatif riche versus une crainte du village dortoir

Sources PCDR.

Information collectée dans les documents et réunions du Plan Communal de Développement Rural.

1. Paysage et occupation du sol

La Commune se démarque par une grande hétérogénéité de ses paysages : vues ouvertes sur des prairies et terres cultivées, massifs forestiers de taille moyenne, herbages ceinturant les noyaux villageois, villages en position proéminente sur une crête, paysage de carrière en exploitation, réseau routier omniprésent, etc.

L'occupation du sol révèle une forte valeur naturelle du territoire.

86.5% du territoire sont des terrains non artificialisés. (terres agricoles et forêts)

2. Mobilité et sécurité :

Dans la mesure où les Fossois ont une mauvaise perception du réseau des transports publics et du réseau cyclable de l'entité, les acteurs de la mobilité, la Commune et les forces vives locales devront déployer d'importants moyens pour repenser les déplacements quotidiens. Les plans de déplacements scolaires sont un premier pas dans ce sens.

Il est important de trouver des moyens alternatifs à l'utilisation de la voiture à Fosses-la-Ville, commune rurale où la majorité des travailleurs doivent rejoindre les pôles d'emploi extérieurs à l'entité. En matière de sécurité routière, des pistes de réflexion sont lancées quant à la possibilité d'éviter le centre de Fosses. Elles devront néanmoins être objectivées afin de trouver des solutions réalistes. En adhérant à la démarche du développement durable, la commune s'engage à sensibiliser la population à une mobilité éco-responsable et à intégrer cette dimension dans l'ensemble de ses projets.

3. Patrimoine, tourisme et culture

Fosses-la-Ville possède un atout considérable en matière de patrimoine : la Collégiale Saint-Feuillen. Construite à l'emplacement d'un ancien monastère irlandais, son histoire est liée à celle de son fondateur, le moine Saint-Feuillen. Ce monument historique fait partie du patrimoine classé de Fosses-la-Ville avec la maison dite « Le Chapitre », le kiosque à musique, la Chapelle Saint-Roch, la Chapelle Sainte-Brigide et la Chapelle Saint-Laurent. Plusieurs de ces éléments sont concentrés au centre-ville de Fosses.

Les Fossois sont fiers du patrimoine de leur commune mais déplorent le manque de mise en valeur de celui-ci. En effet, celui-ci se dégrade depuis quelques années et n'attire plus beaucoup de touristes. La restauration du petit patrimoine comme les potales, la fontaine Saint-Pierre ou encore les chapelles de l'entité est importante à leurs yeux. Ils souhaiteraient de leur centre-ville qu'il soit plus attractif et plus vivant, en exploitant au mieux ce potentiel patrimonial.

La création d'un RAVeL

L'aménagement de l'ancienne ligne de chemin de fer 150a reliant Tamines à Dinant est à la fois

une opportunité de développement touristique et un enjeu écologique majeur. Les Fossois voient le RAVeL comme une opportunité de valorisation touristique puisqu'il rejoint les points d'intérêt de la Ville.

Par ailleurs, l'aménagement de l'ancienne gare de Fosses constituera une vitrine touristique pour la région de par sa situation stratégique le long du RAVeL, à proximité de Fosses et du lac de Bambois. Constitué d'un espace d'accueil et d'une salle d'exposition, ce pôle touristique d'intérêt régional sera thématique, scénographique et multimédia et abordera l'histoire, le folklore et la nature. Le Lac de Bambois constitue également un point d'intérêt en matière touristique, notamment depuis sa rénovation.

De renommée internationale, le Laetare est un évènement folklorique attendu chaque année par les Fossois. Pourtant, il est en perte de vitesse depuis quelques années. C'est pourquoi, il semble utile de se mobiliser pour revaloriser l'évènement. Par ailleurs, bien que s'agissant d'une tradition présente dans tout l'Entre-Sambre-et-Meuse, Fosses-la-Ville peut se vanter non seulement d'avoir accumulé une longue tradition historique de marches mais surtout d'en organiser pas moins de sept sur son territoire, celle de Saint-Feuillen étant la plus prestigieuse de la Commune, voire de la région.

Dès 1635, suite à une épidémie de peste, les habitants de Fosses s'engagèrent à organiser tous les sept ans une procession des reliques de Saint-Feuillen. Elle se déroule sur trois dimanches, le dernier dimanche de septembre étant celui de la grande procession. Afin qu'elle ne perde pas de son éclat, il est nécessaire de travailler son image afin d'attirer de nouveaux spectateurs et ce, via le Centre culturel et le Syndicat d'Initiative. A cet effet, la Ville s'est dotée, depuis 2012, d'un chargé en communication autour de cet évènement.

Promotion touristique et dynamisme culturel local comme vecteurs de développement

Le centre culturel de Fosses-la-Ville est reconnu par les habitants pour son dynamisme. Un des axes de travail du Centre culturel est d'organiser des manifestations mettant en valeur le patrimoine local, régional, communautaire, européen, international et francophone. C'est au travers d'expositions, de représentations théâtrales, de conférences et d'éducation citoyenne des élèves des écoles de l'entité que le Centre culturel apporte sa pierre à la construction d'une vie fossoise dynamique culturellement. Le Centre culturel promeut ses activités dans toute la région via la presse écrite mais aussi les radios et les télévisions, ou encore via le « Nouveau Messager ».

Petit bémol à ce tableau : le Centre culturel est de catégorie 3, c'est-à-dire qu'il ne possède pas de lieu approprié pour développer de manière optimale le projet culturel communal. Pour y remédier, le Centre culturel va investir une partie des lieux de la propriété Winson. A terme, le Centre disposera donc de bureaux et d'un espace polyvalent pour développer de manière plus optimale de nouveaux projets. Ce changement fidélisera davantage la population aux différentes activités culturelles de la commune, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'attirer des gens venus d'ailleurs. Ce genre d'actions pourrait d'ailleurs apporter un plus au niveau du tourisme fossois.

L'existence d'un Syndicat d'Initiative au sein de l'entité est un élément important en matière de tourisme. Il met à disposition de tous les publics des brochures sur l'histoire, le patrimoine et les sites à visiter sur la commune, ainsi que différentes formules de balades. Il organise diverses activités telles que des visites guidées de la collégiale et du centre historique de Fosses, des balades contées à Noël, etc.

4. Environnement, Urbanisme, Civisme et écologie

Chaque village de Fosses-la-Ville est une entité urbanistique bien distincte, c'est-à-dire que les villages ne se rejoignent pas.

Les Fossois aiment leur cadre de vie. Ils semblent satisfaits de leur environnement, de la nature

qui les entoure, du caractère agréable et rural des villages. Néanmoins, ils soulignent leur manque de protection et d'entretien. C'est un sujet auquel ils attachent beaucoup d'importance et déplorent le manque de civisme de certains en matière de propreté : dépôts d'immondices sauvages, poubelles déversées dans les champs, etc.

La Commune comprend deux zones Natura 2000, garantes de la préservation de la biodiversité à l'échelle européenne dont un Site de Grand Intérêt Biologique contenu dans une zone Natura 2000 : l'étang de Bambois (situé également sur la commune de Mettet).

5. Services sociaux

Fosses-la-Ville est une commune où la vie sociale peut être qualifiée de forte. Celle-ci est portée par de nombreux organismes actifs sur le territoire.

La commune s'est dotée depuis avril 2009 d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) fonctionnant autour de 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes et enfin, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Par des actions autour de ces axes, un PCS doit répondre à 2 objectifs : le développement social des quartiers et la lutte contre les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité. Les communes wallonnes voient ainsi leur offre en services renforcée, et ce essentiellement auprès d'un public fragilisé. Le PCS de Fosses-la-Ville regroupe plusieurs organismes de logement, des associations d'insertion socioprofessionnelle et le CPAS.

Créée en 1981, l'asbl IDEF s'adresse aux familles qui présentent des difficultés d'encadrement de leurs enfants (entre 0 et 7 ans) ou dont les enfants présentent un retard psychomoteur. Sa démarche touche à l'aide précoce, plus particulièrement dans la réhabilitation des familles, et vise à faire en sorte que des situations familiales (ou autres) ne s'aggravent davantage. L'IDEF participe à de nombreux projets, notamment sur le site du lac de Bambois.

La Commune de Fosses-la-Ville présente un profil social « fragile » au regard des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux définis par la Région Wallonne. En effet, elle est placée à la 177^e position sur les 262 communes wallonnes. C'est pourquoi il est nécessaire de perpétuer ces services d'aide à la population afin d'améliorer la qualité de vie des Fossois.

6. Logement

Le logement est au centre des préoccupations de la commune et du CPAS. En cause, des loyers élevés pour des logements de mauvaise qualité, la problématique des logements insalubres dans le centre, la précarité de certains Fossois et les campings.

En 2007, Fosses-la-Ville comptait un pourcentage de logement public inférieur à 2,5%, tout comme ses communes voisines (Mettet, Profondeville, Floreffe et Jemeppe-sur-Sambre) sauf Gerpennes (qui comptait entre 2,5% et 5% de logements publics sur son territoire) et d'Aiseau-Presles (entre 10% et 20%).

En Wallonie, plus de 10.000 personnes vivent de manière permanente dans un logement ou un abri situé dans un équipement touristique parfois depuis bien longtemps (terrain de camping-caravanning, parc résidentiel de week-end, village de vacances ou tout autre équipement à vocation touristique ou de loisirs). Certains y sont par choix, d'autres par contrainte. Cette forme de précarité est en contradiction avec le droit fondamental à un logement décent reconnu par l'article 23 de la Constitution belge. Les paramètres les empêchant souvent de se reloger ailleurs sont : le manque de moyens, le manque de logements à prix abordables et l'inconnu de ce que la vie leur réservera dans le futur.

A Fosses-la-Ville 2,6% de la population habite de manière permanente dans un équipement à vocation touristique. C'est 49 personnes sur la propriété des Viviers II et 193 personnes domiciliées au camping du Val Treko. Le manque de logements à loyers modérés sur la Commune explique, en partie, la difficulté des résidents des campings de sortir des équipements touristiques. La hausse des prix du marché du logement et le cadre vert les incitent plutôt à y rester.

En 2002, le Gouvernement wallon a adopté le plan Habitat Permanent. La priorité du Plan HP est de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux pour tous les habitants de Wallonie, de réduire la précarité des personnes concernées et de viser, à terme, la disparition de l'habitat permanent dans les zones de loisirs. Une opportunité pour la Commune serait de voir se perpétuer les actions du Plan Habitat Permanent, de les renforcer et de continuer à soutenir les familles via l'antenne sociale.

Une autre problématique présente ces dernières années sur la commune est la multiplication des très petits logements de type kots, qui sont en augmentation constante dans le centre de Fosses. Le diagnostic du PCDR constate que la part des petits logements (< 54m²) a fortement augmenté entre 1991 et 2001: la part des logements de moins de 35 m² a triplé. Récemment, le pouvoir communal a voté un règlement imposant un nombre de mètres carrés minimum selon le nombre de chambres.

Au centre-ville, la « suroccupation » de certains immeubles contraste avec le nombre de logements inoccupés. En 2009, Fosses-la-Ville en dénombrait 23 pour lesquels il existe un règlement communal de taxation : 21 à Fosses, 1 à Sart-Eustache et 1 à Aisemont. La commune quant à elle ne possède aucun bâtiment communal inoccupé. Les Fossois déplorent ce problème de maisons abandonnées et de bâtiments qui tombent en ruine. Ils souhaitent que des actions soient mises en place pour y remédier.

Il est nécessaire d'améliorer l'habitat au centre-ville pour résoudre le problème du manque de logements disponibles sur le marché avec des critères de qualité en matière d'habitabilité, d'économies d'énergie et de confort.

7. Services (Santé, Enseignement, Jeunesse)

A Fosses-la-Ville, comme souvent en milieu rural, des médecins généralistes et des spécialistes exercent sur l'entité mais l'offre en soin de santé dépend de l'extérieur en ce qui concerne les hôpitaux.

En ce qui concerne les services à la petite enfance, les 31 places accessibles aux moins de 2,5 ans ont été complétées en juin 2011 avec une offre de 24 places au niveau d'une crèche publique construite dans le centre-ville.

En matière d'enseignement, une école fondamentale est présente dans chaque village et hameau, et la commune accueille une école d'enseignement spécialisé. Les 3 réseaux d'enseignement (communal, libre et de la Communauté française) sont disponibles. Un service de garderie est accessible dans toutes les écoles de l'entité avant et après les heures de cours. Un accueil extrascolaire à l'école fondamentale de la Communauté française ainsi qu'une école de devoirs sont également organisés au sein de la commune. L'offre en enseignement secondaire est limitée : une seule école propose un enseignement secondaire général et professionnel.

Le village de Le Roux dispose d'un home pour jeunes filles en difficulté le « Kegeljan ». Le home Dejaifve est le seul service offert aux aînés de Fosses-la-Ville tandis qu'aucun centre n'existe pour les personnes handicapées. Des infrastructures ont toutefois été aménagées, notamment à l'Hôtel de Ville et au CPAS, et la commune s'est munie du service Handicontact. Une aide à domicile est assurée par divers organismes dans les secteurs des aides familiales, ménagères ou des soins infirmiers.

Ce portrait montre que la commune de Fosses-la-Ville dispose d'une offre en services élevée pour une commune rurale. Cependant, elle dépend de l'extérieur en matière de soins hospitaliers, d'enseignement secondaire technique et d'enseignement supérieur, de la formation continue et professionnelle.

Il est important de signaler qu'un grand nombre de ces services sont concentrés dans le centre de Fosses. Une commune rurale ne pouvant fonctionner de manière autonome, les pôles d'appui en milieu rural prennent tout leur sens. Charleroi, Namur et Sambreville constituent des aires d'influence pour la commune de Fosses-la-Ville dans diverses catégories de services (Schéma de Développement de l'Espace Régional). Il est essentiel, dès lors, de pouvoir assurer des liaisons vers ces pôles pour favoriser l'accès à un panel le plus diversifié possible d'aides, notamment en termes d'emplois.

Lors des séances de consultation de la population, les Fossois étaient partagés sur le développement des grands magasins : ils offrent des services plus larges (notamment l'ouverture le dimanche matin) mais ils sont des obstacles pour le développement des petits indépendants. Les habitants déplorent la forte diminution des petits commerçants et souhaitent redynamiser le centre de Fosses en termes de commerces, de manière à favoriser également l'emploi local. Une autre volonté est de sauvegarder le dernier bureau de poste de Fosses et de créer des « Points-poste » sur l'entité.

8. Un tissu associatif riche versus une crainte du village dortoir

La vie associative de Fosses-la-Ville est omniprésente et des festivités sont organisées toute l'année. Près de 150 associations sportives, socioculturelles, de loisirs et folkloriques tentent de combler les désirs de chaque Fossois.

Les marches et le carnaval des Chinels font de Fosses-la-Ville une ville au folklore riche, varié et de renommée internationale. On compte ainsi des comités de fêtes et d'organisations de Grands Feux, des associations patriotiques et d'aînés, etc.

Il est possible de pratiquer bon nombre d'activités sportives sur l'entité, collectives ou individuelles : football, pêche, tennis de table, balle pelote, etc. Pas moins de 30 clubs sportifs sont disséminés sur tout le territoire de Fosses-la-Ville.

Mais malgré une vie associative riche et dynamique, les Fossois craignent une évolution vers des villages dortoirs et un essoufflement de la vie associative.

Fosses-la-Ville en demande de convivialité

Les Fossois apprécient la proximité et la convivialité qui existent dans leur village, qui est l'un des côtés appréciables du cadre rural.

Mais pour certains, la vie festive et communautaire est insuffisante et ils sont d'avis que des choses doivent être mises en place pour recréer du lien social. Parmi les pistes de réflexion : développer des activités pour les aînés (couture, tricot, cuisine, etc), aider les associations en les préservant et les subsidiant, et concevoir des lieux (extérieurs et intérieurs) de rencontre entre générations. Un habitant a proposé de recréer l'esprit de la fête « Les Dsiettes ». Pour d'autres, les nouveaux habitants ne sont pas assez intégrés et « reviennent dans leur village uniquement pour dormir ». Un habitant a dès lors proposé de développer un projet d'accueil pour les nouveaux habitants afin que leur intégration se fasse de manière plus harmonieuse. Il existe également un projet de charte associative et l'organisation d'un accueil des nouveaux habitants est prévue lors de Carrefours des Générations.

Une offre nombreuse et polyvalente

Fosses-la-Ville possède un bon nombre d'équipements d'accueil et de rencontre, dont deux centres sportifs. Il y a au total une quinzaine de salles communales, paroissiales et privées disséminées sur le territoire et tous les villages disposent au moins d'une salle. Les infrastructures

conviennent généralement pour diverses utilisations, allant du banquet à la pratique de sports, même si la plus grande utilisation s'effectue souvent dans le cadre scolaire.

Des infrastructures à rénover

Certaines salles demandent une remise en état ou un rafraîchissement car ces infrastructures vieillissantes pourraient ne plus attirer les associations et constituer un frein à leur fréquentation.

Des activités pour tous... ou presque !

Malgré l'étendue des activités proposées à Fosses-la-Ville un point noir subsiste : le manque d'infrastructure d'accueil pour les jeunes.

Il s'agit peut-être d'une des principales causes de l'essoufflement de la vie associative et de la tendance à la cité-dortoir: les jeunes de l'entité sont obligés de se tourner vers les autres communes pour fréquenter un mouvement de jeunesse, et montrent alors moins d'intérêt pour la vie locale. Pour y remédier, le Patro de Fosses-la-Ville a récemment été relancé. Et des habitants ont proposé de créer une maison des jeunes pour que ceux-ci puissent avoir un lieu qui leur est propre et s'y retrouver autour de diverses activités, principalement les 12-13 ans et les 20-25 ans.

Toutefois, les enfants et les adolescents disposent d'une place privilégiée au sein de la vie communale. Le Conseil Communal des Enfants (CCE) et le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) participent à des réunions et élaborent ensemble des projets à réaliser sur l'entité de Fosses-la-Ville. Et le centre culturel de Fosses-la-Ville est partenaire du Service Volontaire Européen (SVE), un projet européen d'échanges, qui a pour objectif d'envoyer dans une association étrangère des jeunes entre 18 et 30 ans durant 3 à 12 mois, tous frais payés. Ces jeunes reçoivent à l'issue du voyage un « passeport jeunesse » reconnu en Europe. La commune pourrait alors recevoir à son tour de jeunes européens. Cette action serait une manière de dynamiser ou redynamiser la vie locale de Fosses-la-Ville, même si pour l'instant le Centre culturel se positionne uniquement comme association d'envoi.

F.3. Information collectée dans les documents du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Namur (CAAJ De Namur)

La Commune de Fosses-la-Ville est une commune rurale, composée de 6 anciennes communes et de 2 hameaux. Fosses-la-Ville est réputée pour son folklore (le Laetare et la marche Saint Feuillen). Il existe peu de logements publics dans la commune. Les services y sont peu présents hormis les services publics.

La population, pour répondre à certains besoins, s'oriente d'avantage vers Namur et Sambreville. Les transports en commun y sont également peu présents. Il existe également deux campings sur ce territoire. Le centre de Fosses-la-Ville rencontre beaucoup de problématiques (précarité des logements et précarité en général), on y perçoit un phénomène de « ghettoïsation ».

Les forces et les faiblesses de l'arrondissement

On reprendra ici des éléments qui décrivent la situation de l'arrondissement, en ce compris des éléments qui ne relèvent pas des compétences des CAAJ ou dont la résolution n'entre pas spécifiquement dans le champ de l'aide à la jeunesse. Il s'agit d'une perspective générale (macro). Ceci devrait permettre au CAAJ de définir les thématiques prioritaires à développer dans le plan d'actions et les partenaires avec lesquels mener des actions.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur la situation des jeunes dans l'arrondissement ? En quoi la situation économique et sociale représente-t-elle une menace pour les jeunes et les familles ? Dans une perspective plus générale de notre arrondissement namurois, nous avons relevé 4 grandes menaces qui pèsent sur les jeunes et leur famille. Celles-ci ne sont en rien exhaustives et se basent sur des constats de terrain. Il s'agit du logement, des espaces verts, de la précarité et de la mobilité.

1. La menace liée au logement:

Il devient de plus en plus difficile de trouver un logement adéquat aussi bien pour les jeunes bientôt adultes (entre autres lors des mises en autonomie) que pour les familles (les espaces financièrement accessibles sont souvent trop exigus pour une famille).

Les logements publics sont insuffisants. Au nord de l'arrondissement, l'arrivée d'une population plus favorisée fragilise encore plus les familles précarisées.

La politique actuelle visant à traquer l'impôt, notamment auprès des propriétaires particuliers moyens, risque de rendre l'accès au logement encore plus pénible.

Le prix des logements, à Namur, est de plus en plus élevé.

2. La menace liée aux manques d'espaces verts/jeux:

Dans les zones urbaines et semi-urbaines de l'arrondissement, constat que l'urbanisation ne fait qu'augmenter depuis plusieurs années. Ce faisant, les plaines de jeux ou les espaces verts sont de moins en moins nombreux, voire inexistantes et sont remplacés par des parkings et une circulation routière accrue.

Les enfants ne savent plus jouer à l'extérieur et dès lors manquent de possibilité de développement psychomoteur (maladresse, pas d'apprentissage pour rouler en vélo...).

Il est dommage que les cours de récréation soient fermées durant les vacances scolaires car ce sont bien souvent les seuls endroits où les enfants peuvent encore jouer.

Les parcs sont parfois sources de rassemblement pouvant entraîner un sentiment d'insécurité.

Il y a une privatisation de l'espace et par la même occasion de « l'espace vert ». Le lien social est également mis à mal par cette problématique, avec une tendance à rester à la maison et une chute de la sociabilité.

3. La menace de la mobilité:

Un manque d'investissement des Services Publics pour les transports en commun est constaté et regretté. Certaines parties de l'arrondissement sont peu accessibles, voire inaccessibles en transport en commun, d'où la difficulté pour certains jeunes et leur famille d'accéder à des activités sportives, culturelles, ainsi qu'aux structures d'aide...

Pour beaucoup de jeunes/enfants de l'arrondissement, si leurs parents n'ont pas les moyens (tant financièrement qu'en termes de présence) de les conduire aux activités ou autres, ils se retrouvent isolés.

Des difficultés financières peuvent également freiner certains parents à utiliser les transports en commun (entre autres pour rendre visite à leur enfant placé...).

4. La menace de la précarité:

La précarité, de manière générale, semble gagner du terrain. Elle est en interaction complète avec les autres menaces pointées ici : lien avec le logement, avec la mobilité, avec la disposition d'espace pour se mouvoir et se lier.

En particulier à Namur qui, sous couvert de son image de ville bourgeoise, cache sa pauvreté.

Pour exemple sur Namur, des projets de valorisation de certains quartiers populaires sont mis en place et les populations plus fragilisées qui y vivaient sont envoyées dans des quartiers « de relégation », plus décentrés....

Le nombre de sans-abris à Namur représente 1% (soit entre 900 et 1000 personnes) de sa population avec un nombre croissant de mineurs ou jeunes adultes issus du secteur de l'aide à la jeunesse, ainsi que de mères seules avec enfant(s). Les services d'aide n'ont souvent pas d'autres moyens que d'uniquement gérer les risques dans ces situations, sans pouvoir y apporter des réponses plus durables.

F.4. Informations collectées dans le rapport diagnostic de l'Aide en Milieu Ouvert (AMO Basse Sambre):

Dans son rapport concernant le centre de Fosses, l'éducatrice de rue de l'AMO relève 3 types de demandes prépondérantes :

Les loisirs :

1. Les demandes d'ordre financières
2. Le logement

Les manques :

3. Manque de lieux de rassemblements couverts

F.5. Informations collectées dans le diagnostic du Plan de Cohésion Sociale (PCS)

Radars des communes selon ISADF

Afin de permettre à chacun de visualiser aisément la position de sa Commune par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du PCS, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés «radars» sur la base des indicateurs de chaque commune.

Ces radars reprennent en rose la moyenne régionale et en bleu la position de la Commune. Plus le polygone bleu est large par rapport au rose, plus la situation de la Commune est bonne au regard des droits fondamentaux.

Ces radars fournissent une bonne vision synthétique, mais il ne faut pas s'attarder sur les chiffres car ceux-ci ne correspondent pas aux indicateurs ISADF communiqués par ailleurs (même s'ils restent étroitement liés à ceux-ci).

En effet, les indicateurs ISADF font exactement le contraire : plus la valeur est élevée plus la situation est mauvaise, ce qui est normal puisque l'indicateur synthétique fournit une mesure de l'aide à apporter et non une mesure des bonnes performances.

L'IWEPS a donc recalé les données entre 0 et 1 (standardisation) et les a renversées (complément à 1). Ainsi 0,8 devient 0,2 (par exemple) et un large polygone témoigne d'une bonne situation. Cela semblait plus clair et plus parlant pour les communes.

Indicateurs d'accès aux droits fondamentaux

Fosses-la-Ville



Indicateur synthétique final

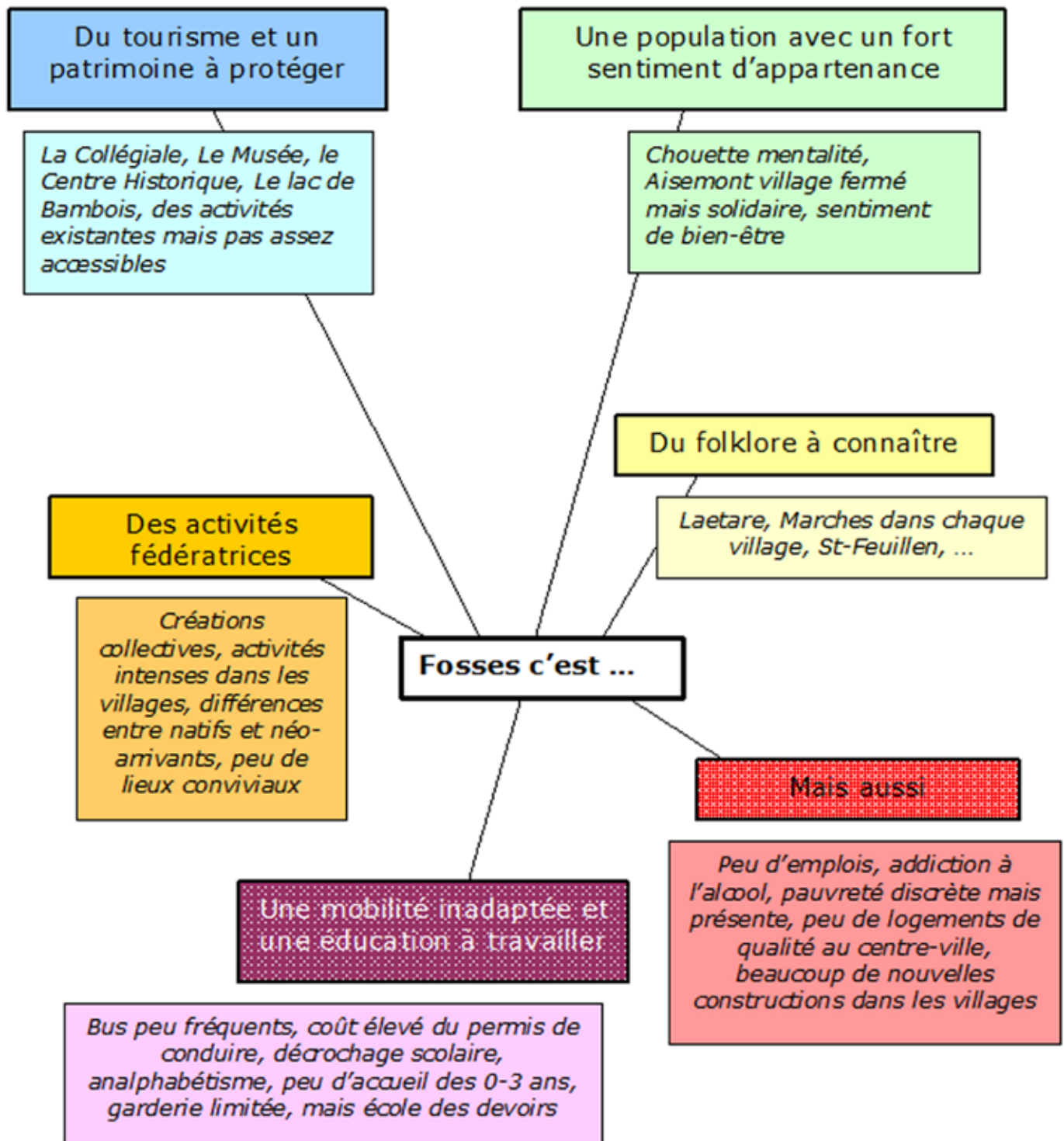
Score de la commune	Moyenne régionale	Classement
0.697	0	161

Indicateur par droit fondamental et pour le facteur de risque

	Indice de la commune	Moyenne régionale	Classement
Le droit à un revenu digne	0.362	0.379	125
Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale	0.440	0.355	205
Le droit à un logement décent et à un environnement sain	0.194	0.211	140
Le droit au travail	0.473	0.374	201
Le droit à la formation	0.548	0.529	150
Le droit à l'épanouissement culturel et social	0.384	0.413	117
Le facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune	0.296	0.309	133

2.2.4. Carte mentale : synthèse de l'analyse

Nous avons résumé les résultats de l'analyse partagée sous le format de deux cartes mentales :



• Bonne Communication

pluridisciplinaire

Actions récurrentes et régulières (ateliers)

expo

Pluridisciplinaire

cafétaria

liberté d'expression

indépendance

Pluralisme garantit

Solidaire

équilibre financier, meilleure autonomie

Animateurs créatifs et polyvalents

maison de retraites

Intergénérationnel

La culture n'intéresse pas tout le monde?

Artistes

mixité actions communales et associatives

Une manière (comment?)

lieu (Où?)

ouvert

Hors les murs

scène mobile, décentralisée

Carrefour

Un Centre Culturel à Fosses?

Public (Avec et pour qui?)

Action (Quoi?)

Faciliter • la créativité

Sensibiliser

Brasser

Se retrouver

Se rencontrer

Aller à la rencontre

Partager

Eduquer

Débattre

lutter contre idées reçues

Défendre Patrimoine

Exercer droits culturels

Participer à la vie communautaire

Symbole Démocratie

2.2.5. Publicité de l'analyse et diffusion des résultats

Signalons tout d'abord que le processus de consultation entamé par cette démarche va se poursuivre dans la durée et que le Centre culturel restera attentif à être régulièrement en contact avec les citoyens afin d'adapter ces actions aux réalités de terrain.

Les résultats présentés ci-dessus ont été communiqués de diverses manières aux habitants de Fosses-la-Ville. La publicité de notre travail s'est faite en permanence dans un système d'aller-retour avec le public.

Le 27 juin 2014 lors du lancement de notre festival annuel : « Racontons la scène », nous avons mis en place une exposition sous forme de différents tableaux. Des comédiens animaient l'espace et motivaient le public (une centaine de personnes) à réagir face aux éléments exposés. Une plaquette explicative permettait à tout un chacun de repartir avec les informations récoltées et leur laissait la possibilité d'encore réagir face aux constats.

Le bulletin communal, distribué en toutes-boîtes à la rentrée de septembre, a permis d'informer les 4080 ménages de l'entité.

Une information est aussi mise en ligne sur le site communal invitant les internautes à partager l'information et à la commenter. Notre réseau Facebook (782 membres) a reçu aussi les liens et les infos.

Lors des différentes manifestations ayant eu lieu durant l'été mais en particulier, lors de l'inauguration de la Maison de Quartier Mobile, « Au fil de l'Autre » le 13 septembre, les personnes présentes ont pu également s'approprier les résultats de cette analyse. Nos partenaires proches organisant avec nous cette activité.

Enfin, nos ambassadeurs composant le Conseil d'administration et le Conseil d'orientation ont diffusé largement au sein de leurs réseaux, de leurs associations les résultats de cette véritable recherche de terrain.



2.3. Projet d'action culturelle

FAITES VOS (EN)JEUX



2.3.1 Les enjeux approchés, hiérarchisés, planifiés

Introduction

Dans le cadre du nouveau décret, nous avons interrogé le territoire et dressé un certain nombre de constats en vue d'en dégager les enjeux auxquels seront rattachées les actions que le Centre culturel mettra en œuvre. L'énoncé de ces enjeux, validés à la fois par le Conseil d'orientation ainsi que par le Conseil d'administration, nous permettra de rédiger plus efficacement le nouveau contrat programme du Centre, et de le placer dans les pionniers de cette réforme profonde du décret. Bénéficiant d'une grande expérience de terrain, et ayant, par le passé, déjà positionné le Centre culturel dans une logique de concertation et d'écoute, l'exercice fut néanmoins long, instructif, et dans la plupart des cas, corroborait la politique que le Centre culturel avait mise en place depuis de longues années.

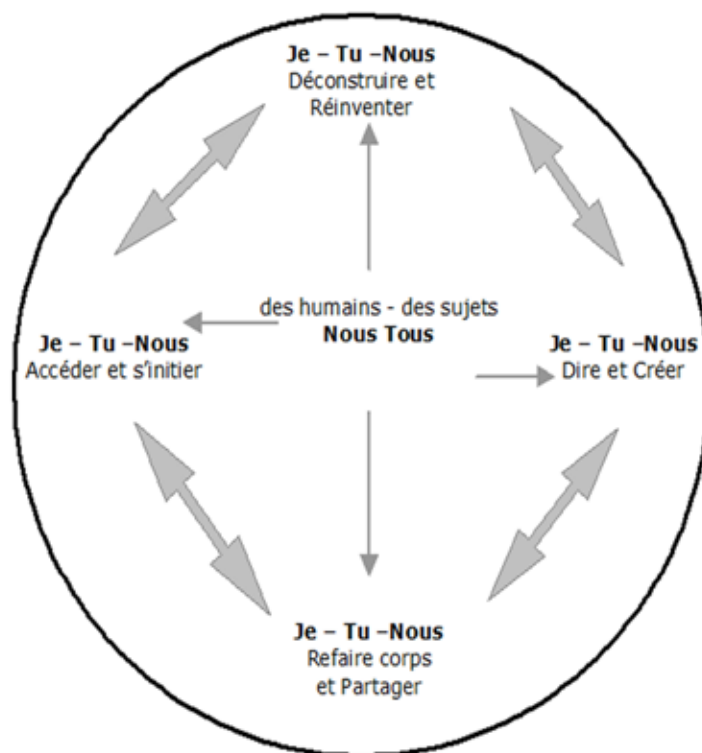
Installée de longue date, la politique de concertation avec les publics et les autres opérateurs culturels et sociaux de l'entité nous avait déjà livré de précieuses données tout au long du précédent contrat-programme. Rôlés à cet exercice, nous avons pu proposer plusieurs rencontres que nous avons voulues originales. Dans une idée de prospective ouverte, les citoyens et associations qui se sentaient concernés ont été invités à s'exprimer et à nous livrer leurs vécus sur les réalités du territoire d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Un des moments forts du travail sur les enjeux a été la journée du 13 juin 2014. Ce 13 juin, le Conseil d'orientation a travaillé sur les constats réalisés dans le cadre de l'analyse partagée avec l'aide méthodologique du CESEP. Nous avons repris l'exercice « Dénouer les défis du futur » proposé dans le cadre du Cahier 2, Piloter un Centre culturel aujourd'hui. Cet exercice au départ de l'analyse partagée, nous a permis de ma-

nière collective de distinguer des bulles-défis composés d'éléments contradictoires. Finalement l'analyse partagée nous a surtout permis de réactualiser la pertinence de nos intuitions. De plus avec l'expertise de terrain dont jouit le Centre culturel, ainsi que celle des membres constitutifs du Conseil d'orientation, nous avons pu partager et nous réapproprier constats et analyses afin d'affiner les perspectives et les finalités de nos actions à venir.

En conclusion nous avons énoncé sept enjeux:

- Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements.
- Brasser les différents publics malgré les disparités.
- Favoriser une convivialité solidaire.
- Renforcer une identité commune en mettant en valeur les différences.
- Valoriser et enrichir les espaces verts.
- Encourager les générations à conquérir une place légitime et reconnue.
- Optimiser les infrastructures et faciliter la mobilité.

À titre d'exemple, en plaçant dans la boussole des potentialités citoyennes, le premier enjeu (Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements), deux axes (horizontal et vertical) dessinent 4 types d'actions.



Horizontalement :

À gauche, le Centre culturel et ses partenaires vont inviter les publics (« traditionalistes » et « modernistes ») à s'informer sur les contextes historiques, les lois, les règles et les exemples de ce qui se fait ailleurs en matière de folklore.

À droite, le Centre va favoriser l'expression, la créativité, les initiatives novatrices en matière de folklore.

Verticalement :

En bas, créer le climat propice à la rencontre entre les traditionalistes et les modernistes, les amener à participer collectivement à des actions qui vont renforcer le lien entre eux et favoriser une ouverture vers d'autres territoires où des actions similaires sont menées

En haut, favoriser l'esprit critique et interroger l'entité sur la place qu'elle donne au folklore. C'est aussi l'espace de dépassement des dogmes et des idées reçues, en vue de réinventer une réalité plus juste, en phase avec notre époque et notre territoire d'action.

A. Détails des 7 enjeux abordés

1. Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements

Sur base de l'analyse partagée et des nombreux témoignages récoltés sous diverses formes, le folklore, le patrimoine, l'histoire et les traditions font vraiment partie de l'identité de l'entité. Les nombreuses manifestations rythment de manière assez soutenue la vie de l'entité. Les marches, le Laetare, la Saint Feuillen, les Limotches, ... sont autant d'occasions de fédérer les populations autour d'activités à la fois traditionnelles mais toujours vivantes. Le caractère festif favorise la mixité sociale et intergénérationnelle. Ces activités génèrent de l'identité, favorisent et entretiennent un langage commun, participent au sentiment de fierté que l'on peut éprouver d'habiter une entité aussi riche d'histoire. De plus, elles sont l'outil vivant de transmission d'un héritage culturel et historique. Elles créent un vecteur permanent, oral et immatériel, de propagation de l'histoire de la Commune, accessible au plus grand nombre. Enfin les publics sont reconnus à la fois dans leur rôle de spectateurs (sans eux les activités perdent de leur popularité) mais aussi dans leur rôle d'acteurs (il est facile d'y prendre part).

Néanmoins, les traditions d'origines religieuses ou militaires ne favorisent pas forcément l'adhésion de tous. Les groupes (ou sociétés) tentent de résister aux changements par souci de véracité historique. Malgré cela, des mutations sont apportées çà et là (intégration des femmes, des laïcs, ...), mais qui fâchent les puristes parmi les plus traditionnalistes, qui se plaignent quelques fois de ne plus se retrouver dans les nouvelles éditions. Ce réflexe protectionniste a pour effet d'enfermer l'identité dans des carcans rigides. Ce qui a pour conséquence d'entretenir durablement la difficulté à accueillir la nouveauté, voire l'avenir, la peur de la différence et la non-reconnaissance de l'autre.

Nous avons donc identifié ici une tension entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements.

Notre défi pour les années à venir sera dans ce registre de favoriser la rencontre et les échanges entre ces deux groupes. Rappelons encore que l'identité est par essence « multiple », couche après couche, tel un oignon, chacun se construit une identité propre, mais aussi composite au fur et à mesure des expériences vécues, et des lieux traversés. Notre monde nous incite à une plus grande mobilité et de nouveaux arrivants investissent et investiront encore l'entité.

L'entité, pour prospérer culturellement, et ne pas devenir un « village dortoir » devra intégrer cette donnée.

Le dialogue et les échanges entre les « passeurs de mémoire » et les « porteurs de modernité » consolideront et enrichiront l'image de la Commune, une image à laquelle le plus grand nombre d'habitants pourra s'identifier. Les activités qui seront créées dans ce champs devront intégrer un questionnement sur d'une part le « folklore et la tradition » mais aussi pouvoir développer une réflexion sur notre présent dans ce qu'il pourrait avoir de « folklorique » pour les années à venir. Il nous entraîne aussi vers la recherche de nouveaux langages communs et contemporains. Le folklore comme levier pour aborder l'avenir !

Pour réaliser cet objectif nous avons plusieurs pistes à explorer surtout dans le registre créatif. La danse, la musique, le théâtre, la peinture, le chant, ... offrent déjà un panel intéressant d'activités qui peuvent nous inciter à témoigner de notre quotidien.

Retenons encore que si les « porteurs de traditions » sont structurés (en groupe et même parfois en sociétés) les porteurs de changements ne le sont pas. Il conviendra donc d'imaginer des espaces fédérateurs pour que les novateurs puissent dialoguer et échanger, avec les porteurs de traditions. Il conviendra aussi de questionner la forme déambulatoire, afin qu'elle continue à assurer la bonne visibilité par tous et partout.

2. Brasser les différents publics malgré les disparités sociales, économiques, et culturelles.

Dans la récolte de témoignages opérée lors de l'analyse partagée, il est apparu d'un point de vue humain une tension entre deux pôles.

Ainsi, d'un côté nous relevons que le « Fossois » est de nature très active. Il participe volontiers aux activités proposées. Il fréquente sans grande timidité les structures d'aides et de soutien disponibles sur le territoire. Il fait part d'une grande volonté d'intégration, et est perçu par les néo-arrivants comme plutôt sympathique et chaleureux, voire très attachant. Il est plutôt vécu comme très demandeur de services et d'initiatives socioculturelles par les différents opérateurs du territoire (AMO, PCS, Centre culturel, ...). Enfin, les opérateurs savent faire preuve d'originalité comme en témoigne la création toute récente (en mai 2014) de la « crèche des aînés », projet pilote et pionnier en Wallonie.

Néanmoins, le « Fossois » se plaint de l'incivilité dans le centre-ville, du manque d'entretien des maisons du centre, voire du côté délabré de certaines habitations. Il est fait part de la paupérisation grandissante dans l'entité. Les écarts se creusent entre les résidents permanents du camping et les propriétaires de maisons 4 façades des beaux villages (Sart-Eustache). Il est à noter que la population fossoise compte de plus de plus de « néo-arrivants ». Les mauvaises conditions de vie sont bien visibles et participent à renforcer la pression sociale. Les populations les plus précarisées induisent un important « turn over » essentiellement lié à la politique du logement. Ils sont principalement locataires, et donc leur lieu de vie est lié à leurs baux. Aujourd'hui plus de 50% des habitants vivent avec moins de 20.000 €/an. Dans ces conditions, le « budget » culture est souvent un des premiers à être revu à la baisse. Ce manque de ressources s'accompagne aussi de comportements de repli sur soi, de pessimisme dans l'avenir et de cloisonnement entre les différents groupes de population. Ce cloisonnement se ressent en termes de participation. Par ailleurs, si l'on est actif, c'est plutôt dans sa « bulle », son clan, son village. Enfin, les addictions particulièrement en ce qui concerne l'alcool sont vécues comme grandissantes. Paradoxalement l'ivresse et la désinhibition qu'elle entraîne, semble être un facteur de « communion » car elle traverse et réunit indifféremment tous les groupes sociaux. Néanmoins les nuisances sont bien visibles.

L'enjeu du Centre culturel face à ce constat sera principalement de trouver des vecteurs de rencontre et de mixité sociale. Dans ce cadre, le Centre a identifié des acteurs-partenaires de terrain et institutionnels pertinents, et s'y associe pour la réalisation de projets communs. Nous rentrons donc ici pleinement dans le champ socio-économique. Cet enjeu, qui vise les droits culturels, est de fait intimement lié à la politique de l'emploi, du logement et du droit alimentaire. Le volet d'actions doit donc tenir compte du « non public » (le public qui ne fréquente pas ou peu le Centre culturel). Les actions doivent être visibles là où ce « non public » se réunit (Match de football, association de parents d'élèves, fête d'école, stage, lac de Bambois, camping Val Treko, RAVeL, ...). Les actions peuvent être du type partenariat ou des animations spécifiques élaborées avec des partenaires présents dans ces lieux. De par son expérience, le centre a déjà travaillé en ce sens, et des concertations avec les partenaires habituels (CPAS, Ecoles, AMO, PCS, ...) ont montré qu'un travail sur les représentations et les valeurs sociales est à initier. Il paraît aussi évident qu'il faille intégrer des personnes relais et/ou des icônes locales.

3. Favoriser une convivialité solidaire

De l'analyse partagée avec nos partenaires de terrain il est apparu une tension dynamique entre la convivialité apparente et le sentiment de repli sur soi ou de cloisonnement. A l'image de la balance entre l'interdépendance et l'autonomie, il apparaît aussi qu'une « réflexion » plus approfondie sera nécessaire pour déterminer les valeurs ou notions que l'on veut aborder sous ce vocable. La convivialité face à des inconnus est-elle plus forte à Fosses qu'ailleurs ? Plus forte qu'à Binche, par exemple, qui elle aussi est reconnue pour sa convivialité ? Il apparaît donc deux grandes

formes de convivialité : la convivialité dite festive et la convivialité « solidaire » ou du quotidien. L'entité fossoise est largement perçue, et vécue comme accueillante. Il y fait bon vivre, nous rapportent ses habitants quel que soit leur âge. Le volume d'activités festives est imposant et son rythme soutenu. Les artistes de passage dans l'entité se sentent bien reçus, cette convivialité est donc aussi tournée vers l'extérieur. Il se dégage donc de la cité une aura incontestable de convivialité et de chaleur humaine.

À l'inverse, ces mêmes habitants reprochent un individualisme grandissant, le sentiment de cloisonnement qu'il soit géographique pour certains villages comme à Aisemont, ou social comme peut l'être le cas du camping Val Treko où de nombreux résidents y demeurent de façon permanente. Le kiosque du centre ville témoigne bien de cette problématique. Il est aménagé pour accueillir des rencontres aussi bien formelles, comme « kiosque en fête » (lieu de spectacle musicaux), qu'informelles lorsqu'il sert de lieu de rencontres à des personnes pour y consommer en grande quantité de l'alcool. Malheureusement, dans cette seconde utilisation les débordements furent si fréquents qu'un arrêté communal fut déposé par le passé, interdisant la réunion de plus de 3 personnes. Cet arrêté donnant ainsi une arme répressive aux forces de l'ordre pour empêcher les bagarres et dégâts dont les riverains étaient constamment les victimes. Aujourd'hui l'arrêté n'est plus d'application, le problème s'étant déplacé vers d'autres lieux. Il n'en demeure pas moins que le kiosque reste marqué négativement, et que les habitants s'en méfient, au point que les animations « formelles » en souffrent parfois en terme d'affluence.

Le manque de lieux conviviaux, (espaces publics et ouverts) est donc souligné.

Le manque de liens entre les nouveaux et les anciens habitants a lui aussi été pointé du doigt.

Le défi dans ce domaine peut donc se formuler par « faire que la convivialité festive et ponctuelle, très présente lors des événements comme les marches et autres activités folkloriques, évolue vers une convivialité au quotidien ». Une convivialité solidaire, quotidienne et durable qui traverse les strates sociales et transcende la peur de l'inconnu et de l'étranger. Des pistes de travail s'ouvrent déjà dans ce sens à Fosses par la création de SEL (services d'échanges locaux), la fête des voisins, ... et bien sûr la Maison de Quartier Mobile.

4. Soutenir une identité commune en mettant en valeur les différences

L'analyse partagée du territoire a fait ressurgir des questions identitaires fortes qui créent une tension entre l'héritage commun et le façonnage d'une identité propre ; la connaissance de soi et l'ouverture sur l'autre, le sentiment d'appartenance et l'ouverture sur le monde. Bien que ce problème ne soit pas l'apanage de l'entité fossoise, il prend sur notre territoire la forme suivante :

D'une part, on constate et encourage une forte activité dans les villages qui sont le théâtre de nombreuses animations. Qu'elles soient liées au folklore ou saisonnières, elles dynamisent, sans conteste, la vie du village. Elles créent du lien entre les villageois et développent un sentiment d'appartenance. Elles créent de fait une identité spécifique et forte entre les membres du village. Elles donnent l'image de villages bien vivants où il fait bon vivre.

D'autre part, on observe également un phénomène de repli sur soi, qui se traduit par un besoin d'appartenance identitaire à de petits groupes fermés et homogènes. Ce phénomène engendre un « esprit de clocher » bien palpable et renforce l'hermétisme entre les villages, voire envers les nouveaux arrivants. Ce qui finalement porte un préjudice à la vie de village. Ce phénomène donne à l'entité, par moment, l'image d'un territoire hétérogène composé d'une multitude de communautés fermées les unes aux autres dont la réunion ne serait qu'administrative. Rappelons que l'identité peut être abordée sous plusieurs axes. Elle peut être envisagée dans son caractère multiple, à l'image de la peau composée de couches superposées mais irriguée par un même sang. Dans cette idée, l'identité commune peut s'enrichir des différences de chacun. Un tronc commun enrobé des particularités de chacun de ses membres. Ainsi plus l'ouverture aux autres sera cultivée, plus l'arbre sera imposant. Le sujet est particulièrement prégnant pour les jeunes, qui pour se construire, doivent lutter contre le sentiment d'appartenance à groupe fermé alors qu'ils vivent

dans un monde de plus en plus globalisé par les nouvelles technologies.

Le défi dans ce secteur tournera donc autour de la valorisation. Un travail sur le patrimoine commun peut donc être entrepris, surtout à partir du présent et résolument tourné vers l'avenir. Que seront nos identités dans 10 ans ? L'enjeu tournera autour de la dynamique que l'on peut créer entre le commun et le « propre à chacun ». Pratiquement, il est impératif de développer les synergies entre les comités autour de projets communs, singuliers et fédérateurs. Cette démarche peut être accentuée par le travail sur « qui l'on est ». Rassurer sur son identité « composite » et donc unique et singulière devrait effacer la crainte d'être totalement dissout dans un trop grand tout, duquel on ne serait qu'une partie insignifiante. Nous avons donc à travailler l'axe de la valorisation mutuelle et lutter contre l'idée qu'on est valorisé parce qu'on est meilleur que l'autre. De nombreuses activités peuvent se décliner dans ce registre, des ateliers d'écritures autour de la mémoire et de la prospective, et toutes les animations qui peuvent permettre la récolte et la diffusion, par des moyens artistiques, de témoignages singuliers sur le passé, le présent et l'avenir des personnes de l'entité.

5. Valoriser et enrichir les espaces verts pour une utilisation partagée et respectueuse.

L'analyse partagée du territoire révèle une tension entre l'excellente qualité environnementale dont on jouit dans l'entité et l'image de délabrement dont souffre le centre ville.

Le caractère semi-rural du territoire lui confère une qualité de vie exceptionnelle. Le vert est présent partout. De nombreux lieux extérieurs existent sur la commune, le lac de Bambois est unanimement cité comme un havre de paix et un lieu particulièrement bucolique à l'ambiance familiale. Le RAVeL est très fréquenté et reconnu par la population comme un lieu reposant et propice à la promenade et au sport. De même, de nombreuses manifestations se font en extérieur tant le cadre s'y prête.

À l'inverse, les populations se plaignent d'un aménagement urbain déficient. Les commerces quittent le centre ville. L'habitat en centre ville est très dégradé, voire délabré. Les maisons vides et mal entretenues sont légion dans le centre ville alors que les nouvelles constructions se concentrent dans les villages périphériques. L'aspect de délabrement du centre ville s'intensifie, outre le fait que l'activité économique s'en éloigne. Une image renforcée par les incivilités régulièrement constatées (détritus jonchant le sol, déjections canines, ...). De plus le manque d'entretien de la voirie et des jardins contribue à laisser penser à une cité à l'abandon. De même, il est pointé que le RAVeL se détériore au fil du temps principalement par manque d'entretien mais aussi par le comportement « léger » de certains de ses usagers. Ici encore, ce type de comportement n'est pas propre à l'entité mais très répandu dans la société actuelle. Les pollutions de tous types sont bien dénoncées.

L'enjeu ici sera de rendre du vert au centre, et de dépasser le clivage : le centre urbain opposé à la périphérie rurale et verdoyante. Nous touchons là à des enjeux de rénovation urbaine. Le Centre culturel ne peut être que l'un des acteurs du changement, bien qu'il ne soit pas maître d'œuvre dans ce domaine. Nous devons travailler donc en concertation avec les partenaires de première ligne que sont les autorités communales, l'IDEF, le BEP, ... Notre défi pour ce chapitre sera de « mettre le vert en avant dans le centre ville ». Nous pouvons encore attester, par des actions concertées avec nos partenaires, du bénéfice énorme que génèrent la préservation et la multiplication des espaces verts. Bénéfice dont tous peuvent profiter... gratuitement.

6. Encourager les générations à conquérir une place légitime sur le territoire. –favoriser les échanges intergénérationnels

De la récolte d'informations opérée lors de l'analyse partagée, il est apparu un faisceau de problèmes relatifs aux populations les plus jeunes de l'entité. Concrètement cette tranche d'âge représente un enjeu important pour le Centre culturel. Agir sur cette partie du public peut influencer

positivement les comportements en matière de culture, que ces jeunes auront une fois devenus adultes. Néanmoins 3 groupes d'âges ont été identifiés, si les constats et nos actions se sont portés principalement sur le groupe des jeunes pour des raisons évoquées ci-après, il n'en reste pas moins que les personnes âgées (+ de 60 ans) et les personnes « actives » (25-60 ans) constituent des pôles d'intérêt et des enjeux également pour le futur.

En ce qui concerne les personnes âgées, comme partout, ce public est en forte croissance sur le territoire. Des structures spécifiques à ce public apparaissent ou sont de plus en plus utilisées par cette génération. Bien sûr, il y a le hôte mais aussi une nouvelle crèche des aînés organisée par des bénévoles, un Conseil des aînés organisé par la Commune, un plan prévention canicule et grand froid mis en place par le PCS. Il est évident que nous travaillerons avec ces partenaires à développer les constats et les actions spécifiques à mettre en place.

En ce qui concerne les personnes dites actives, nous constatons que la société actuelle, survalorise toujours « le travail » alors que celui-ci, notamment par la mécanisation et la délocalisation, se raréfie. Ce qui génère de plus en plus de personnes vulnérables au sein de cette tranche d'âge, puisqu'à tout moment cette identité valorisante « d'actif » peut lui être retirée. Via les partenariats du Centre culturel, des actions ont été mises en place visant à développer d'autres types de valorisations.

Si nous développons l'enjeu jeunesse, c'est parce que les constats et les demandes des citoyens vont dans ce sens. L'absence de structure officielle (type Maison de Jeunes) sur l'entité laisse un vide que le Centre culturel comble à sa façon. Un travail sur le long terme grâce à des actions favorisant les rencontres intergénérationnelles est déjà en place et porté par d'autres opérateurs (Carrefour des générations, PCS, ...). Ici aussi le Centre culturel reste vigilant à cette dimension de travail avec et entre les groupes d'âge.

Notre étude de terrain, fait apparaître qu'un petit groupe (une 20taines de jeunes) se montre très actif, et démontre, d'année en année, sa capacité à mener jusqu'à leur terme, d'ambitieux projets (jusqu'à l'échelon européen pour certains). Le « Patro » est un important facteur de rassemblement, grâce à son volume important d'activités. Le Conseil Consultatif de Jeunes, très actif, génère des activités imaginées par les jeunes et à destination des jeunes. Les clubs sportifs sont aussi des lieux d'activité très prisés, offrant une possibilité d'émancipation par la pratique sportive, jouant sur le bien-être physique et la performance individuelle, ou collective. Les clubs sportifs bénéficient d'ailleurs d'une excellente image, tant auprès des jeunes que de leurs parents, le sport ayant toujours eu bonne presse. Enfin, le TTAFF (Troupe de Théâtre des Ados de Fosses-la-Ville) regroupe, suivant les années, une bonne douzaine d'ados investis dans une création théâtrale annuelle dont l'impact est impressionnant, aussi bien par la qualité du travail scénique fourni, que par la pertinence des thèmes abordés (le nazisme vu par les jeunes allemands, ...). Leurs spectacles sont attendus avec impatience par un public nombreux et le succès va grandissant.

D'un autre côté, on déplore de nombreux manques. Il n'existe pas de Maison de Jeunes. Les jeunes, en l'absence de lieux de rencontre « officiels », se retrouvent dans la rue, et créent des points informels de rassemblement (le kiosque, l'abri bus, la « cabane »,...). Ces endroits, ainsi investis, créent des tensions de « territoire » avec les usagers traditionnels. Le kiosque fait peur la nuit tombée et le TEC voit d'un très mauvais œil cette utilisation de son mobilier urbain. Concernant le kiosque, rappelons qu'il y a quelques années, un couvre-feu fut décrété pour résoudre les problèmes de nuisances et de violences. La tendance répressive choisie par les autorités communales (caméras, interventions brigade anti-émeute, ...) fut progressivement abandonnée au profit d'une démarche « d'accompagnement » concrétisée par la création d'un poste d'animateur jeunesse au Centre culturel. Les fêtes d'écoles (et fancy fair), où une mixité sociale est imposée de fait, sont souvent le théâtre de débordements et de violences révélant au grand jour une communauté duale socialement et économiquement.

Les jeunes ne sont donc pas imperméables à cette dualité. Les ados ne sont pas une communauté où tous les moins de 20 ans sont les bienvenus, quelques soient leurs appartenances sociales. Les jeunes reproduisent les stigmatisations et les préjugés véhiculés par leurs parents, par les médias et dans certains cas, peuvent littéralement se comporter en « clans ». Rappelons encore que d'une manière générale, « les jeunes » représentent une large palette d'âges (les enfants des écoles primaires, les jeunes des villages, les jeunes défavorisés, ...) dont chaque tranche est spécifique et recouvre des enjeux propres. Leur point commun réside dans le lien avec les parents et l'école comme point de passage obligé. Leur personnalité est en construction, et donc offre des perspectives de changements. Enfin, en ce qui concerne l'adolescence, il s'agit d'une période de la vie reconnue pour la quête de liberté, le refus des normes, la remise en question des valeurs.

L'enjeu pour le centre sera donc d'œuvrer de façon à ce qu'à terme, chaque groupe de tranches d'âges, trouve une place légitime et reconnue par tous... En multipliant les activités de prises et de récoltes de paroles, le Centre culturel favorisera l'expression et se fera un des relais incontournables de valorisation de la citoyenneté, du développement de l'intergénérationnel, où la créativité deviendra un outil d'émancipation. Un travail à mener de front avec les acteurs de terrain déjà actifs sur l'entité. (AMO, Isolat, Planning familial, Patro, ...).

7. Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité

Notre analyse partagée du territoire fait apparaître une tension entre l'éclatement des activités de par la topographie de la commune et le manque de mobilité des publics.

D'un côté la Commune dispose d'une salle communale dans chacun des villages. L'entité possède aussi deux salles de sports. Chaque village peut jouir également d'une école primaire. De plus, il existe quelques plaines de jeux sur la Commune. Les villages développent grâce à ces infrastructures une intense activité. La gestion et l'entretien bénéficie de bon encadrement qui les rendent pleinement opérationnelles. De manière globale, l'entité peut s'enorgueillir de posséder un riche patrimoine architectural et historique. En projet, une maison rurale et une maison de quartier mobile devraient être prochainement disponibles.

D'autre part, la topographie de l'entité est répartie en 1 ville et 5 villages (Fosses-la-Ville, Sart-Eustache, Le Roux, Vitriaval, Aisemont, Sart-Saint-Laurent), on peut donc littéralement parler d'éclatement. Chaque village tend naturellement vers une sorte d'autonomie, plutôt que vers une complémentarité. On dénote également qu'aucune des entités ne dispose de maison de jeunes, et à ce jour d'une maison de quartier.. Il apparaît clairement un déficit important de « lieux de rencontres ». La plupart des cafés ont fermé leurs portes. Fosses, situé au centre de cette carte n'en dispose plus. On constate également du vandalisme qui prend plusieurs formes : du vol de statues à l'incendie de véhicules, ou le saccage des « bancs de la réconciliation » dans les écoles. On remarque aussi un manque de mobilité des publics, peu aidés par les transports en commun, qui confère aux villages un sentiment d'isolement.

Notre enjeu sera dans ce domaine de faciliter la mobilité des infrastructures et des publics. (nous visons, par des actions concertées, le désenclavement des villages et la valorisation de l'atout que représente le patrimoine). Une réflexion est à lancer en vue de l'occupation partagée de l'espace public, voire inciter à sa redéfinition. L'espace public est un bien collectif à faire vivre et dont le bénéfice rejait sur toute la population. Autre axe de réflexion, nous avons à rendre le plus mobile possible certaines infrastructures permettant le développement culturel des villages. La pertinence de la maison de quartier mobile prend ici toute sa dimension.

B. Hiérarchiser les enjeux : 4 retenus prioritairement.

Le Conseil d'orientation a identifié les enjeux issus de cette analyse lors de la réunion du 29 juillet 2014 et les a classés par ordre d'importance. Le choix des enjeux à retenir en priorité a tenu compte des spécificités du Centre culturel de Fosses et particulièrement de ses points forts, au regard des actions déjà menées par le passé ; de ses partenariats locaux mais aussi en lien avec les solidarités et complicités extraterritoriales; et des réalités locales de l'entité.

Ensuite le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 juillet 2014, les a hiérarchisés sur base des critères de faisabilité. Les enjeux retenus ont été choisis sur base de leur soutenabilité (à moyen et long terme) mais aussi parce qu'ils renvoient à des compétences présentes dans le centre.

Le Conseil d'administration a validé les 4 enjeux suivants, par ordre de priorité :

1. Brasser les différents publics,
2. Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements,
3. Encourager les générations à conquérir une place légitime,
4. Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité.

Quels que soient les enjeux choisis, il s'agit d'un travail collectif que le Centre ne va pas mener seul. Ces enjeux seront partagés avec des groupes et des partenaires déjà impliqués dans d'autres champs. Certains enjeux peuvent utilement étoffer la carte du « territoire de projet » qui dépasse la division administrative de l'entité, pour l'étendre à d'autres communes et centres culturels travaillant les mêmes thématiques. Et ce à l'échelon régional comme international, favorisant ainsi les solidarités et les complicités au-delà des frontières. Certaines préoccupations, qui relèvent du socio-économique et de l'exercice du droit à la culture apparaissent en filigrane tout au long de cette analyse partagée. Elles sont transversales et sont en permanence à l'esprit de l'équipe du Centre lors de la création des activités.

L'exercice de la citoyenneté est une des dimensions que nous entendons développer au travers de toutes les animations qui découleront des projets élaborés en vue d'attendre les enjeux précités. Cette dimension citoyenne, même si elle peut être évidente pour des enjeux comme « Encourager les générations à conquérir une place légitime » est une des préoccupations majeures du Centre. Elle détermine pour chacun des enjeux les conditions de réalisation de projet, afin que lors des activités, les individus, mais aussi les groupes, soient reconnus comme de véritables partenaires nourrissant, de fait, le projet commun de développement de l'entité.

De même, nous avons une attention toute particulière pour ce qui touche à l'enseignement. Les excellentes relations qui se sont déjà tissées aux fils des ans avec les écoles, les directions et les enseignants, sont des points forts qui nous permettent de rester en contact avec les plus jeunes générations. De nombreuses animations sont déjà en cours (et/ou reconduites) via notamment « le théâtre à l'école », les « parcours culture », le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), le Conseil Communal des Enfants (CCE)... Dans le même ordre d'idées le travail du CCE comme du CCJ démontre pleinement l'impact sur une entité de l'exercice de la citoyenneté. A titre d'exemple, le CCE a porté pendant 10 ans le projet RAVeL ligne 150. Ils ont fait preuve de persévérance dans leurs négociations avec la Région wallonne pour aboutir à son inauguration le 18 septembre 2012. De plus, les nombreux partenariats avec les écoles nous rappellent sans cesse, combien il est pertinent de mettre en place des démarches de découverte et d'initiation aux pratiques artistiques et citoyennes. Être mis en contact dès le plus jeune âge avec le monde artistique et l'exercice effectif de la citoyenneté, dans toute sa diversité, fait partie de nos premières priorités, même si les effets ne se mesurent que sur le long, voire le très long terme.

En ce qui concerne les enjeux qui ont été écartés, il va de soi que le Centre continuera à s'y intéresser. Néanmoins il ne semble pas pertinent que le Centre culturel en soit l'initiateur. Il pourra toutefois s'associer à des projets développés par des partenaires qui seront bien plus efficaces dans ce rôle car ils agissent dans leur champ propre.

Par ailleurs, le Centre culturel ne pourra s'investir de manière réaliste dans ces projets que dans la limite de ses moyens humains, financiers et temporels. Ceci afin de préserver les missions de base (aide-service, promotion, diffusion, ...) que le Centre continuera bien sûr à assurer.

C. Plan d'action : Du rêvé au pragmatique

Pour optimiser les 4 enjeux choisis, l'équipe du Centre culturel a été accompagnée dans sa réflexion par le Cesep via Cécile Paul et Michèle Dhem, lors d'une « mise au vert » de trois jours qui nous a permis de nous concentrer exclusivement sur cette partie du travail.

Bien sûr nous devons, pour chacun des enjeux, rencontrer nos partenaires actuels et nos partenaires potentiels, afin de partager la réflexion. Ce sont des hypothèses d'actions qui ont été formulées en deux étapes. Une première étape liée à un échange d'idées autour de chaque enjeu et transcrite dans des bulles, suivie par une seconde étape de planification, plus en lien avec nos réelles potentialités, inscrites elle dans un tableau.

Le processus de réflexion est identique aux 4 enjeux détaillés ci-dessous. Au départ de chacun, différentes bulles d'hypothèses d'actions sont apparues et de chacune d'elles, émanaient des sous-actions plus concrètes. A partir de ces conclusions, nous avons fait des choix, tenant compte de nos réalités de terrain, de nos potentiels humains et financiers.

Cependant, avant d'aller plus loin, nous devons signaler que pour chacun des enjeux, certaines des actions sont identiques, incontournables et transversales. La collaboration avec des partenaires (habituels et/ou nouveaux), le travail avec des personnes relais et le travail de médiation culturelle sont des actions indispensables pour optimiser l'efficacité. Ces dimensions ont pour but de renforcer notre maillage territorial mais également de renforcer chacune de nos actions.

1. Brasser les différents publics malgré les disparités sociales, économiques, et culturelles.

Une des spécificités de cet enjeu, touche à la représentation sociale que se font les différents publics de la culture. Le travail sur les « codes et les représentations » que se fait le public de la culture et l'image qu'il a des institutions culturelles sont un élément important qui peut influencer favorablement les pratiques culturelles. Ce travail nous encourage à faire de l'analyse partagée un processus permanent et récurrent d'échanges avec les populations (Nous sommes sur un axe transversal qui imprègne les 4 enjeux).

Nous ne pouvons aborder le « brassage des publics » sans parler de la dimension économique. Une réflexion que nous menons à la fois sur la politique tarifaire mais aussi sur l'aspect mobilité renforcée soit des activités, soit des publics (covoiturage, navettes, ...)

La façon de communiquer est également un vecteur sur lequel nous menons une réflexion tant sur la forme, le contenu mais aussi le « langage » qui doit être adapté en fonction des publics visés. Une attention toute particulière doit être dévolue auprès des néo arrivants, mais aussi aux populations plus précarisées afin de vérifier qu'ils soient bien informés des activités du Centre.

Dans cette même idée nous avons à entretenir et enrichir les partenariats avec les acteurs de terrain, mais aussi de partir à la recherche des personnes relais, qui par leur position « d'icône » peuvent se faire la caisse de résonance des projets du Centre. Enfin la politique de travail « hors les murs » doit être continuée.

Plan d'action

Sur base de ces bulles rêvées, nous avons réfléchi à un plan d'action pragmatique et permettant de nous donner pour les 5 prochaines années une vision des activités à mettre en place.

enjeu	axe	activités	exemples
	Développer des vecteurs de rencontre	Événements rassemblant différents publics	fêtes populaires, festival, foot, spectacles atelier théâtre,...
	Toucher le non public	Animations ludiques et artistiques	Val Treko, néo arrivants, quartier du centre
Brasser les différents publics...	Travailler « hors les murs »	Présence à événements locaux	Maison de quartier mobile, Esperanzah, Namur en mai, salon ATL
	Économique	Politique tarifaire adaptée	Gratuit, art 27, étudiant, senior
	Communication	Adapter le message, le langage et le contenant en fonction des publics	Site internet, affiches, flyers, folders, face book, NTIC



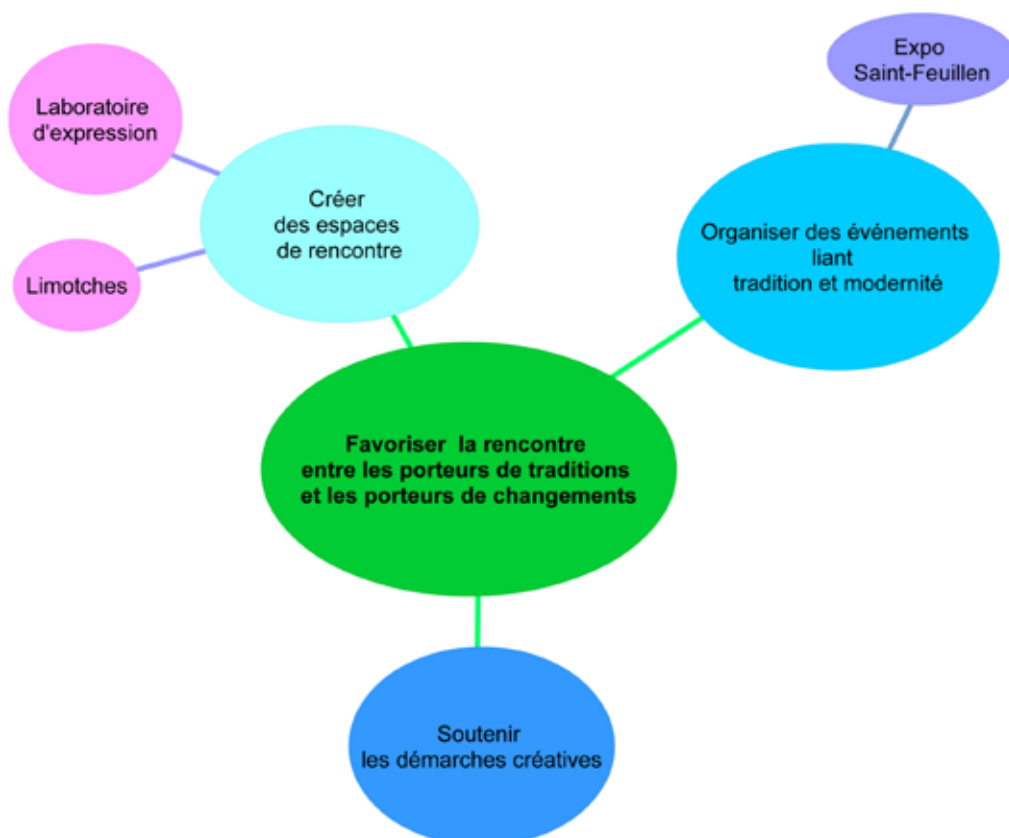
Axes transversaux : enrichir les collaborations avec des personnes relais
travail sur les représentations sociales et codes sociaux
augmenter la collaboration avec des partenaires

2. Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changement.

La rencontre entre « porteurs de tradition » et « porteurs de modernité » peut s'appuyer sur 3 grands axes d'actions (autres les 3 axes transversaux : partenariat, médiation, personnes relais). La création d'espaces de rencontres au travers de laboratoire d'expression par exemple ou l'exemple du projet Limotches qui a particulièrement porté ses fruits (voir page 15) ; le renforcement de notre participation à des événements déjà existants comme l'expo Saint-Feuillen et le soutien à des formes innovantes de créativité. Rappelons encore qu'une des clés d'évolution dans cet axe réside dans la lutte contre les préjugés. Par exemple il serait caricatural de penser que les « porteurs de traditions » sont des fondamentalistes obtus et fermés à toute nouveauté et que les néo arrivants sont, par essence des « progressistes » qui amènent dans leurs cartons des formes d'art inconnues des Fossois.

Plan d'action

enjeux	axe	activité
Favoriser la rencontre entre les porteurs de tradition et les porteurs de changements	Créer des espaces de rencontres	Laboratoire d'expression
		Limotches
	Poursuivre des événements qui font lien entre tradition et modernité	Exposition St-Feuillen
	Soutenir des démarches créatives	

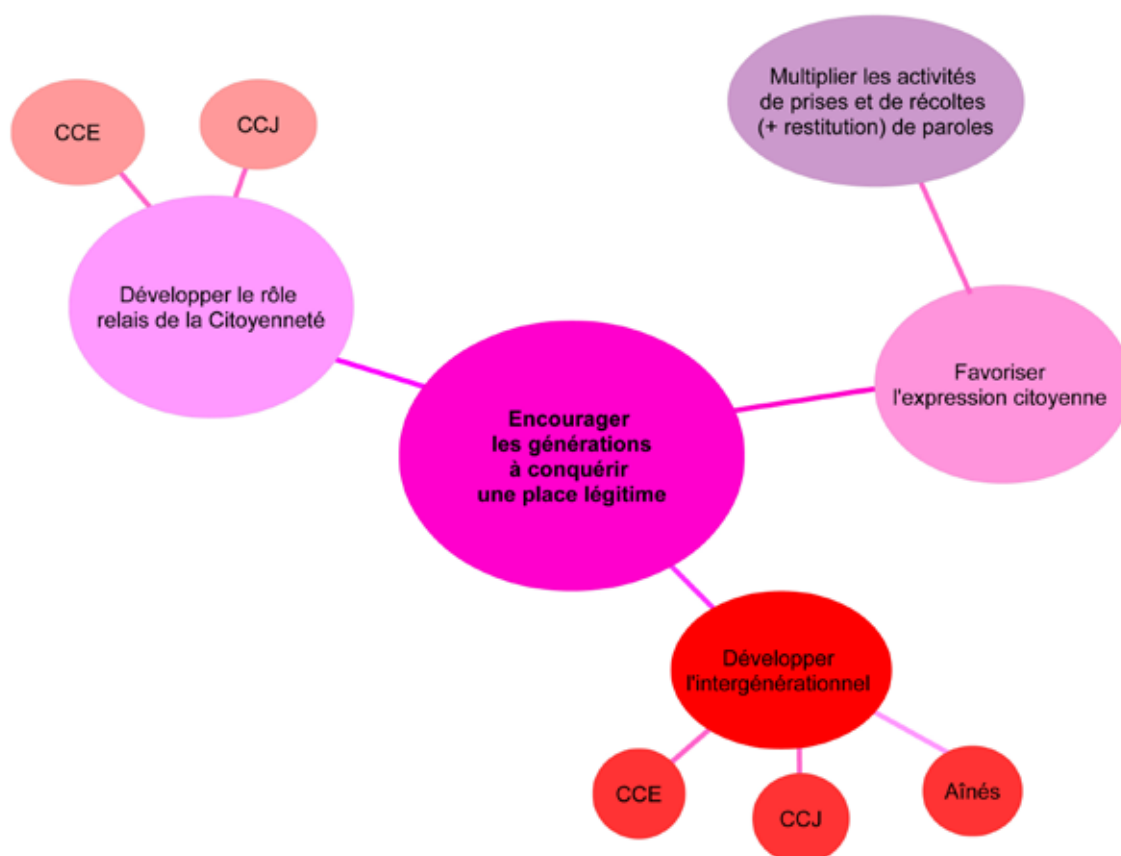


3. Encourager les générations à conquérir une place légitime

Notre hypothèse de travail repose sur l'idée que la place légitime de chaque génération peut être conquise par différents types d'actions. Le développement des « relais de citoyenneté » qu'offrent des structures comme le CCE et le CCJ. L'encouragement de l'expression citoyenne peut se faire à travers les activités de récoltes de paroles, comme l'ont été les différentes démarches utiles à la rédaction de l'analyse partagée. Le développement d'actions intergénérationnelles peut se concrétiser par le travail commun des CCE, CCJ et CCA sur des thématiques communes.

Plan d'action

Enjeu	Axes	Activités	Exemples
Encourager les générations à conquérir une place légitime	Développer les relais de la citoyenneté	CCJ	
		CCE	
	Développer l'intergénérationnel	CCJ	Projets en communs
		CCE	
		Aînés	
	Favoriser l'expression citoyenne (analyse partagée)	Multiplier les activités de prise et de récolte de paroles et diffuser les résultats	

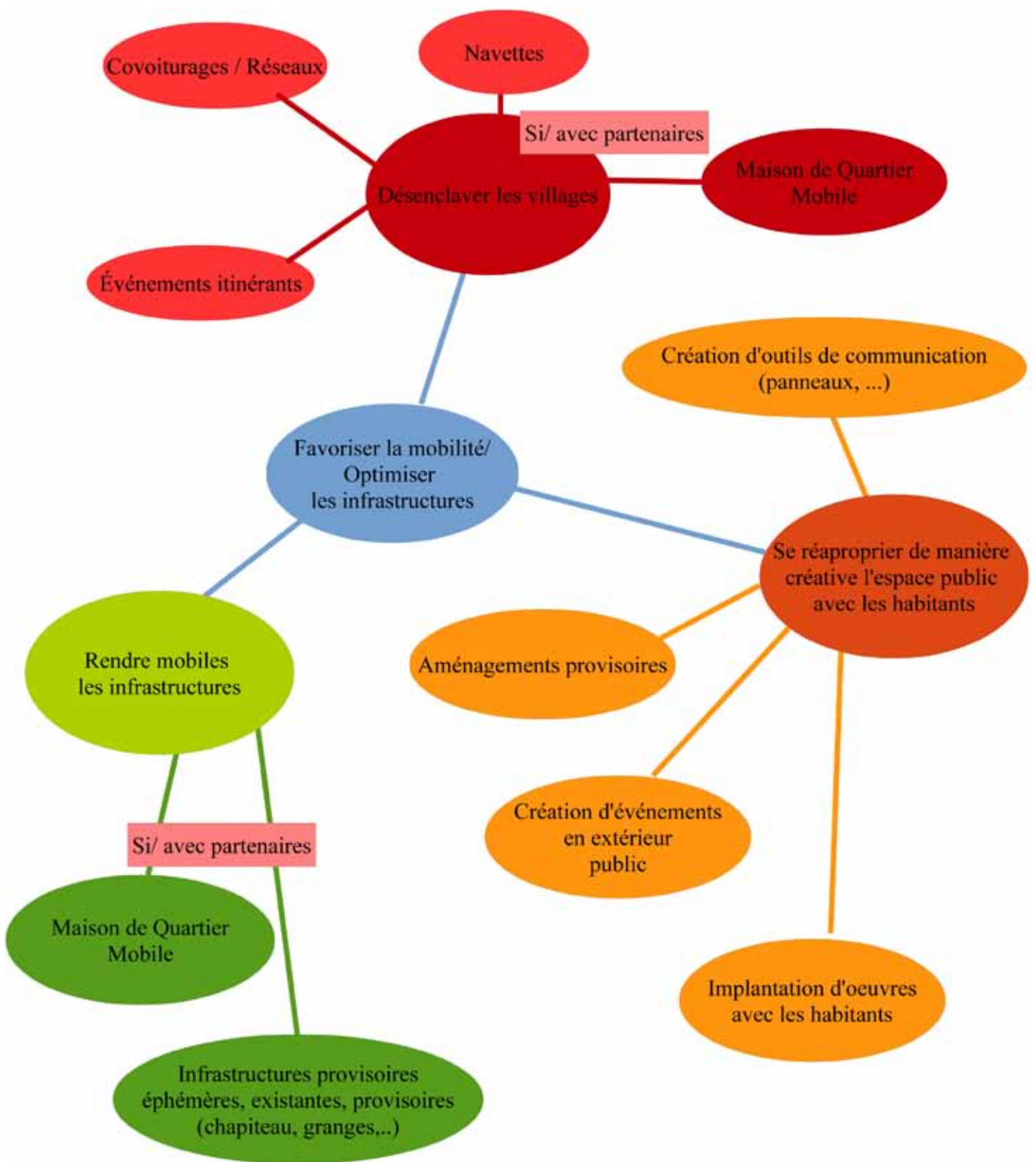


4. Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité :

En ce qui concerne les infrastructures et la mobilité nous avons opté pour 3 grands axes de travail à savoir : le désenclavement des villages – la réappropriation créative de l'espace public – la « mobilité » des infrastructures (ou le caractère éphémère de l'occupation de certains lieux) ; Certains axes ne seront possibles qu'avec des partenaires.

Plan d'action

Enjeu	Axe	Activité
Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité	Se réappropriier l'espace public de manière créative avec les habitants	Création d'outil de communication
		Création d'événements extérieurs
		Implantation d'œuvres
		Aménagements provisoires
	Désenclaver les villages Avec et/si partenaires	Maison de quartier mobile
		Navette, covoiturage
		Événements itinérants
	Rendre mobiles les infrastructures Avec et/si partenaires	Maison de quartier mobile
		Investir provisoirement des locaux existants
		Tester l'implantation d'infrastructures éphémères (chapiteau, ...)



D. Détails méthodologiques

Nous avons suite à cette réflexion fait un travail de précision pour certaines thématiques afin de donner une idée plus précise de nos actions 2016-2020.

Actions	vers où ?	Comment ? Méthodologie	Moyens ?
théâtre à l'école	augmenter la capacité critique	animations de classe après les représentations	faire venir un philosophe externe
	développer l'expérimentation	utilisation de carnet pédagogique avec l'enseignant	organiser des formations des animateurs en internes
		réapproprier les thèmes abordés par les élèves	
CCJ	développer la transmission	créer des moments d'échanges et formations « politiques » des jeunes	dégager des plages horaires et utiliser des intervenants externes choisis
		Développer des vecteurs de communication	réactiver les outils (papier, vidéo,...)
	encourager l'expérimentation	discerner les PEJA ((Projet Européen Jeunesse en Action) des projets CCJ	créer une double structure
Racontons la scène	déplacer vers capacité critique	lier les thématiques à l'actualité / rester attentif à la programmation	dégager du temps pour le visionnement des spectacles
			encourager les créations locales
	déplacer vers l'expérimentation	plus de créations plus d'inattendu/ hors scène	chercher des partenariats technique
			engager un mi temps régisseur
			utiliser le chapiteau des baladins investir tout l'espace (in out)
			festival hors les murs
			investir tout l'espace (salle et parc)
Politique NTIC	vers la reliance fort	pour la création du site internet et l'utilisation des réseaux sociaux	aide provinciale
	vers transmission fort	formation de l'équipe à l'utilisation des NTIC	Fonds 4 S
	vers expérimentation peu	délégation des tâches	dégager du temps

Même si nous continuerons à travailler les projets comme par le passé, nous devons, au vu des priorités, nous focaliser sur 3 d'entre elles dans un premier temps.

- La création d'un site internet est déjà entamée et nous bénéficierons du soutien de la Province de Namur pour développer cet outil indispensable de communication mais aussi de reliance.
- L'autre projet qu'il est indispensable de redéployer est le Conseil Consultatif de la Jeunesse. Le lien entre les jeunes et les politiciens s'est détendu au fur et à mesure des projets. Les jeunes sont moins motivés par les projets actuels mais restent demandeurs de lieux de rencontres. L'échange avec les jeunes d'Arcachon cet été 2014 a recréé une dynamique intéressante dont il faut profiter. La représentativité au sein de ce Conseil est aussi à retravailler afin que tous les jeunes de l'entité soient informés des possibilités d'actions citoyennes sur Fosses-la-Ville. Nous rejoignons bien par cette action les enjeux définis ci-dessus et en particulier celui qui encourage les générations à conquérir une place légitime.
- La Maison de Quartier Mobile est un outil dont nous allons promouvoir au mieux l'utilisation. Destinée aux associations, elle sera également abondamment utilisée par le Centre culturel qui dispose enfin d'une structure mobile qui permet le désenclavement des villages, et surtout qui facilite la rencontre avec les populations.

2.3.2 Réflexion et impact sur les droits culturels

Nous avons utilisé tout au long de la constitution de ce dossier contrat-programme, différents outils afin de confronter nos actions aux enjeux du nouveau décret.

La boussole des potentialités, revue par nos soins ; le suivi par le Cesep ; la formation de l'animateur-directeur et d'un animateur, l'expertise de l'équipe, l'apport du Conseil d'orientation et des partenaires sans oublier les cahiers Centres Culturels et Territoires d'Actions de la Direction générale de la Culture, sont autant d'éléments qui nous ont aidé à rédiger ce document.

Article 20. - L'action culturelle vise à permettre aux populations l'exercice effectif du droit à la culture, avec une attention particulière à la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit. Afin de permettre l'exercice du droit à la culture visé à l'alinéa 1er, le projet d'action culturelle précise l'impact visé sur :

1° la liberté de création et d'expression;

2° l'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à des œuvres et à des pratiques diversifiées et de qualité;

3° le renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire;

4° l'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective;

5° le maintien, le développement et la promotion des patrimoines et des cultures, y compris dans leur phase d'émergence;

6° le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels.

Notre commune est vaste et étendue (près de 15 km entre les 2 villages les plus extrêmes). A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de salle de diffusion pour nos actions. Les citoyens nous demandent depuis longtemps déjà une décentralisation de nos actions dans leurs villages. En mettant en place le projet de Maison de Quartier Mobile, « Au fil de l'Autre », en partenariat avec les autres acteurs Fossois, notre souhait est de développer une nouvelle politique culturelle. Durant les 5 prochaines années, nous devons mettre en œuvre tout une série d'actions favorisant la mobilité soit de nos actions, soit des publics (lien avec le paragraphe 2°).

Dans ce milieu semi-rural et en tenant compte des résultats de l'analyse partagée, nous avons développé des enjeux répondant tant à une démocratisation de la culture qu'à une démocratie culturelle. Si notre territoire est marqué par des traditions et un folklore très présents, l'accueil de nouveaux habitants et la mondialisation de nos villages, nous aurons à soutenir mais aussi à réinventer des nouvelles formes de culture (lien avec le paragraphe 5°).

Brasser les publics, encourager les générations à conquérir une place légitime, sont des actions dont l'objectif est d'agir sur la population dans une perspective d'émancipation citoyenne (lien avec le paragraphe 3° et le 6°). Au travers de nos différentes actions (théâtre, conseils communaux) nous souhaitons soutenir les démarches individuelles ou collectives pour inventer un meilleur avenir (lien avec le paragraphe 1° et 4°).

2.3.3 Le descriptif des partenariats noués :

Issus des divers champs proches du champ socioculturel, nos partenaires sont souvent impliqués dans nos actions et vice versa. En effet, dans la perspective d'une démarche Win-Win, nous participons aux activités et concertations des uns et des autres.

Citons à titre d'exemples divers partenariats, selon les champs.

Partenaires dans le champ politique : Collège des Echevins et Administration communale

Partenaires dans le champ social : CPAS, AMO, PCS, ATL, IDEF, plan HP, AIS

Partenaires dans le champ éducatif : les écoles tous réseaux confondus, la crèche, ...

Partenaires dans le champ touristique : Syndicat d'Initiative

Partenaires dans le champ associatif : Cercle d'histoire, Comités des Marches,...

Partenaires dans le champ sportif : le Hall Omnisport.

Partenaires citoyens : Comme tout Centre culturel mais celui de Fosses en particulier, nous disposons d'un certain nombre de citoyens relais. Qu'ils soient membres d'associations, commerçant, homme politique, un nombre important de personnes passent, vivent nos activités et le font savoir. L'ancrage local et durable d'une partie des membres de l'équipe joue dans ce phénomène de proximité avec les citoyens Fossois.

Il est à noter que nous ne disposons pas sur Fosses-la-ville de partenaires culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles: plus de bibliothèque, pas de maison de jeunes,...

Par contre par manque d'infrastructures, nous collaborons régulièrement avec le Centre culturel d'Aiseau-Presles, notamment pour la diffusion de nos spectacles à l'école.

Des collaborations plus ponctuelles sont en place avec les autres Centres culturels de notre bassin de vie. Celles-ci sont petits à petits en train de s'accroître sur divers projets notamment le projet : Sambre avec vues décrit plus haut.

Le Conseil d'orientation, comme son nom l'indique, regroupe les membres qui ont une vision large des enjeux du Centre culturel. A Fosses-la-ville, le Conseil d'orientation regroupe des partenaires de longue date mais aussi des citoyens impliqués dans la vie associative et culturelle de l'entité.

2.3.4. La description des démarches, procédures et méthodes envisagées pour permettre l'autoévaluation du projet d'action culturelle et le développement de l'analyse partagée

Dans le cadre de ce contrat programme 2016- 2020, le Centre culturel de Fosses-la-ville envisage un système d'évaluation trimestriel et annuel comprenant l'autoévaluation du projet d'action culturelle et le développement de l'analyse partagée.

Trimestriel

En plus de nos réunions d'équipes hebdomadaires sur la gestion de nos projets et sur la vie de l'équipe, nous ferons le point tous les trois mois sur des questions plus transversales liées aux objectifs du Centre culturel.

Annuel

Une fois par an, en même temps que nous réalisons le rapport annuel habituel, nous ferons le point sur les questions globales liées aux enjeux. Ce point sera abordé non seulement en équipe (par une mise au vert) mais également avec le Conseil d'Orientation et le Conseil d'Administration.

Nous envisageons éventuellement de renforcer ce temps d'arrêt sur notre programmation à un deuxième moment d'évaluation, si cela s'avère nécessaire.

Les évaluations seront abordées en équipe, avec les instances (CA et CO) mais aussi avec les participants, les acteurs et les consommateurs des actions culturelles sur Fosses-la-ville. Nous inviterons également les opérateurs partenaires à donner ce regard extérieur sur nos actions. Vu la nouveauté, nous avons élaboré en équipe dans un premier temps 3 questions transversales permettant de nourrir la réflexion sur les 4 enjeux du Centre culturel.

Ces questions que nous voulons ouvertes au débat, seront soumises au Conseil d'orientation afin de valider ou compléter notre démarche d'évaluation.

Première Question

En quoi les activités du Centre culturel développent-elles un trajet, une citoyenneté critique, une ouverture d'esprit de et pour les jeunes de l'entité ?

Critères :

Combien de jeunes participent au projet CCE, CCJ ? Quel trajet font-ils ?

Des jeunes du CCJ peuvent-ils animer des jeunes du CCE ?

Comment les thèmes abordés dans ces 2 instances évoluent-ils ?

Va-t-on vers un plus grand esprit critique ?

Quelles perceptions ont les jeunes d'une thématique avant que nos actions commencent, pendant, après ? Thématique pouvant être sur des sujets divers (sexe, drogue, racisme, chômage,...)

Dans cette question et à travers les actions développées, nous touchons aux accès liés aux savoirs, aux pouvoirs et aux langages.

Deuxième Question

En quoi les activités du Centre culturel favorisent-elles les liens entre les personnes, qu'elles soient consommatrices (passives) ou actrices (parties prenantes) de nos activités, tous milieux confondus ?

Exemple : Lors de l'inauguration de la Maison de Quartier Mobile, les assistantes sociales du CPAS ont constaté une grande mixité des publics (à la fois des « bénéficiaires » de leur services, du « tout public », des partenaires associatifs et les autorités communales).

Nous pouvons, dès lors, imaginer sur cette base, différents critères de mixité sociale :

- Age
- Néo arrivant ou non
- Villages
- Classes sociales

Différentes activités, CCJ, Ateliers théâtres, pourront nous servir de témoins afin de vérifier que nous rencontrons les objectifs recherchés.

Troisième Question

En quoi les futures infrastructures, qu'elles soient mobiles ou non, vont-elles influencer le travail sur les enjeux du Centre culturel ?

Ce point peut se décliner sur 3 niveaux :

L'implantation récente du Centre culturel dans le Château Winson implique une nouvelle dynamique autour du quartier. Les portes semi-ouvertes suscitent la curiosité, l'intérêt pour le parc et pour le château. Une implication des surveillants du parc pendant le week-end sera une source d'informations sur le type de fréquentation du parc, par exemple.

Dans la mesure, où les travaux de déménagement de la Commune dans l'enceinte du Château sont programmés, nous disposerons alors d'un espace, via la Maison rurale, qui changera considérablement notre façon de travailler et nos rapports avec les citoyens Fossois.

L'infrastructure virtuelle est aussi un des critères qui à l'heure actuelle est fondamentale dans le contact avec les citoyens. Les citoyens utilisant les réseaux sociaux ou consultant notre site en cours de création nous donneront via les statistiques d'utilisation et via l'activité du réseau, une indication sur notre programmation et surtout nous permettront de modifier rapidement nos actions en fonction des interactions échangées sur la toile.

Enfin, la Maison de Quartier Mobile (MQM), « Au fil de l'Autre ... » désormais disponible pour les citoyens et les comités dans le but de développer des activités citoyennes plus proches des gens.

Exemple de critères :

- le nombre d'association qui empruntent le véhicule MQM,
- le nombre d'utilisation
- le type d'activité développée dans la MQM
- le nombre de km parcourus par la MQM et le nombre d'activités par village

2.3.5. Territoire par projet :

Nous avons, de longue date, développé une stratégie de travail « hors les murs » comme abondamment décrit dans les chapitres précédents. La notion de « territoire par projet » est déjà une réalité avec laquelle nous travaillons depuis la création du Centre culturel. C'est ainsi que depuis 16 ans, en ce qui concerne l'enfance et plus particulièrement le théâtre à l'école, nous avons développé une collaboration efficace avec le Centre culturel d'Aiseau-Presles, bien qu'il ne fasse pas partie de la même division administrative que Fosses-la-Ville, alors qu'il n'est distant que de 10 kilomètres. Notre action culturelle, grâce à ces collaborations (locales, régionales, ... voire européennes), se voit fortement renforcée nous ouvrant de réelles opportunités tant du point de vue logistique que du point de vue humain, mais aussi donne plus de sens et de pérennité à nos activités.

Nous travaillons déjà, et depuis de nombreuses années, avec la Concertation Régionale de l'arrondissement de Namur. Cette collaboration nous a, par exemple, permis de participer au « grand ramassage des peurs » qui a mobilisé tout l'arrondissement. Ce type de projet offrait le double avantage d'un travail collectif, avec toutes les richesses que cette démarche peut apporter, mais aussi un rayonnement des résultats bien au-delà de l'entité communale. C'est donc dans une logique de continuité que nous souhaitons nous inscrire. Quel que soit l'avenir du Centre culturel régional de Namur, nous continuerons à développer des actions communes, convaincus par notre expérience passée du bien fondé de ce type de démarches. Nous privilégierons toujours la logique de projet et de « bassin de vie », dont le sens nous paraît une évidence. En cours, le projet « territoire artistique » qui témoigne de notre engagement en ce sens, et de notre détermination pour l'avenir.

D'autre part, situé en bordure de la Province de Namur et mitoyen de la Province de Hainaut, c'est en toute logique que nous avons entretenu des contacts avec nos homologues. Le Centre culturel de Sambreville est par exemple l'un de nos partenaires avec qui nous collaborons sur de multiples projets. Cultivant cette idée de bassin de vie, nous sommes partie prenante du projet « Sambre avec vue » qui prolonge l'analyse partagée menée sur le territoire de la Basse Sambre. Notre intention de collaboration est donc affirmée et renforcée, avec Sambreville qui sera le porteur de projet de cette activité. Plusieurs centres et communes sont concernés par cette démarche (Aiseau-Presles, Fleurus, Farciennes, Jemeppe sur Sambre, ...). Le projet, encore à l'étude, se construit en concertation, gage du sérieux et de pertinence, mais surtout reflet de l'implication forte de ces différents partenaires.

Enfin, nous sommes également impliqués dans des projets qui dépassent nos frontières nationales (projets européens). Le Conseil Communal des Enfants est jumelé avec celui de Robecco sul Naviglio (Italie). Il est à noter que seul le Conseil est jumelé, pas la Commune. Un point important à souligner qui démontre l'indépendance de cet organe, et le refus d'être instrumentalisé par les autorités communales qu'elles soient belges ou italiennes. Le Conseil Consultatif de la Jeunesse, est quant à lui, inscrit lui aussi dans une logique d'ouverture européenne. C'est ainsi

qu'il participe depuis plusieurs années aux projets jeunesse en action (PEJA) dont les retombées sont énormes à la fois du point de vue de la lutte contre les préjugés (thème de travail de 2012 et 2013) mais offre également un rayonnement international au Centre culturel.

En conclusion, notre habitude de travail en commun avec des partenaires qu'ils soient proches géographiquement, qu'ils partagent le même bassin de vie, ou qu'ils travaillent sur les mêmes thématiques pourra être efficacement soutenu grâce au nouveau décret qui nous donne de nouveaux moyens pour poursuivre cette politique dont nous avons mesuré la pertinence et l'efficacité. Très concrètement, nous poursuivons donc cette logique de travail en réaffirmant clairement notre intention de coopération avec Sambreville, et d'autres partenaires proches de notre projet d'action culturelle, mais aussi dans la réflexion sur de nouveaux projets à développer avec nos partenaires européens.

3. Les ressources et moyens

3.1 Eléments rétrospectifs

3.1.1. Comptes et bilans relatifs aux derniers exercices de la période du contrat-programme échu, approuvés par les instances et signés par les mandataires. Voir annexe 4.2

3.2 Eléments prospectifs

3.2.1. Description des contributions financières ou sous forme de services au Centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée. Délibérations y relatives. (Voir annexe 4.4)

Subsides fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020
F.W.B.*	100.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €
Commune*	50.000 €	50.000 €	50.000 €	50.000 €	50.000 €
Province	9.915 €	9.915 €	9.915 €	9.915 €	9.915 €

Subsides emploi

Maribel*	17.250 €	17.250 €	17.250 €	17.250 €	17.250 €
A.P.E.*	41.500 €	41.500 €	41.500 €	41.500 €	41.500 €
F.W.B.	41.500 €	41.500 €	41.500 €	41.500 €	41.500 €
TOTAL	260.165 €	260.165 €	260.165 €	260.165 €	260.165 €

* le montant des subventions sera majoré en fonction de l'index.

L'intervention en services ou subventions indirectes de la Commune comprend les services suivants :

- Rémunération de l'animatrice arts vivant à temps plein détachée au Centre culturel.
- Rémunération de l'aide comptable pour un tiers temps détachée au Centre culturel
- L'aide-service (transport de matériel, aide aux montages, prêt de matériel)

Estimation en euro de l'aide service octroyée chaque année par l'Administration communale au Centre culturel

Charges (tel, chauffage, entretien, etc)	12.000 €
Salaire brut temps plein animatrice hors APE	20.307 €
Salaire brut 1/4 temps aide-comptable hors APE	4.296 €
ouvriers communaux	5.000 €
camions communaux	3.000 €
	43.603 €

Les conventions de mise à disposition de personnel par les pouvoirs publics locaux pour Madame ROMAIN Brigitte et HEUREUX Caroline. (Voir annexe 4.4)

3.2.2. Description des infrastructures mises à la disposition du Centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée, conventions de mise à disposition.

Les conventions particulières de mise à la disposition des infrastructures culturelles par les pouvoirs publics. Local d'Aisemont, bureaux du Centre culturel et salles communales.

(Voir annexe 4.4)

3.2.3. Description des moyens et ressources mis à disposition du Centre culturel par les personnes physiques ou morales de droit privé pour la période de reconnaissance sollicitée (5 ans).

3.2.4. Un plan financier couvrant la durée de la reconnaissance sollicitée (5 ans)

		N° d'entreprise: 422244958 PLAN FINANCIER 2016-2020				
		Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSOISE ASBL Rue Donat Masson 22 à 5070 FOSSES-LA-VILLE	Codes					
Produits & Charges d'exploitation						
Ventes et prestations	70/74	283.765,00 €	284.265,00 €	284.765,00 €	285.265,00 €	285.765,00 €
Chiffre d'affaires	70	20.000,00 €	20.500,00 €	21.000,00 €	21.500,00 €	22.000,00 €
Cotisations, dons, legs & subsides	73	262.665,00 €	262.665,00 €	262.665,00 €	262.665,00 €	262.665,00 €
Autres subsides & subventions	737	262.665,00 €	262.665,00 €	262.665,00 €	262.665,00 €	262.665,00 €
Autres subsides & subventions des villes, communes,...	7370	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €
Subventions Commune - Nouveau Messager - Article 1	737001	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €
Autres subsides & subventions des provinces	7371	9.915,00 €	9.915,00 €	9.915,00 €	9.915,00 €	9.915,00 €
Autres subsides & subventions de la Région wallonne	7374	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €
RW pour les politiques d'emploi	7374 anx1	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €
Autres subsides & subventions de la Communauté fran	7375	141.500,00 €	141.500,00 €	141.500,00 €	141.500,00 €	141.500,00 €
CFWB - affaires générales & centres culturels	7375 anx1	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €
CFWB - Décret emploi non-marchand	7375 anx10	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €	41.500,00 €
Autres subsides & interventions du Fonds Maribel	7377	17.250,00 €	17.250,00 €	17.250,00 €	17.250,00 €	17.250,00 €
Autres produits d'exploitation	74	1.100,00 €	1.100,00 €	1.100,00 €	1.100,00 €	1.100,00 €
Services et biens divers	61	80.000,00 €	81.000,00 €	82.000,00 €	83.000,00 €	84.000,00 €
Rémunérations, charges sociales & pensions	62	190.000,00 €	192.500,00 €	195.000,00 €	197.500,00 €	200.000,00 €
Amortissements, réductions de valeur & provisions pour	63	2.594,00 €	2.594,00 €	2.457,51 €	2.457,51 €	2.457,51 €
Autres charges d'exploitation	64	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Produits financiers	75	1.275,00 €	1.275,00 €	1.275,00 €	1.275,00 €	1.275,00 €
Total des charges		Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
		272.894,00 €	276.394,00 €	279.757,51 €	283.257,51 €	286.757,51 €
Total des produits		285.040,00 €	285.540,00 €	286.040,00 €	286.540,00 €	287.040,00 €
Résultat de l'exercice		12.146,00 €	9.146,00 €	6.282,49 €	3.282,49 €	282,49 €

Annexe 4.1 :
statuts

N. 3398 [00383]

(00383)

Streekdoel-Westhoek
8900 Ieper
Identificatienummer : 4317/68
WIJZIGING STATUTEN
Tuitreksel uit het verslag
van de algemene vergadering van 19 december 2002
Punt 4. Statutenwijziging :
De algemene vergadering beslist unaniem om in artikel 4 de
werkingsregio uit te breiden.
De tekst luidt als volgt :
« De vereniging heeft tot doel :
in het algemeen te zorgen voor de preventieve en/of sociale
gezondheidszorg binnen (de Westhoek) Zuid-West-Vlaanderen, de
arrondissementen Kortrijk en Ieper. »
Ieper 20 december 2002.
Voor gelijkvormig uittreksel :
(Get.) Paul DIERYNCK, (Get.) Herman BOEDTS,
gedelegeerd bestuurder. voorzitter.

Le Centre culturel sera attentif à décentraliser ses activités dans
tous les villages qui composent l'entité.

A ces fins, l'association pourra : posséder ou gérer tous immeu-
bles et équipements, exploiter tous services à but culturel, passer
toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou les particu-
liers et participer à toutes associations ayant un objet compatible
avec le sien.

TITRE III. — Membres

Section 1^{re}. — Admission

Art. 4. L'association est composée de personnes physiques ou
morales ayant qualité de membres associés. Les membres associés
sont :

1. Les membres fondateurs, soit ceux qui ont composé
l'assemblée générale constitutive. La qualité de membre fondateur
prend fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont participé
à cette constitution.

2. Les personnes admises ultérieurement en qualité de membre
par l'assemblée générale et qui sont :

a) soit des associations socioculturelles ayant une activité dans
l'entité de Fosses-la-Ville, reconnues comme telles par le conseil
d'administration;

b) soit des représentants d'associations socioculturelles n'ayant
pas la personnalité juridique mais ayant une activité dans l'entité
de Fosses-la-Ville et reconnue comme telles par le conseil d'admini-
stration;

c) les personnes exerçant une activité particulièrement liée aux
objectifs du Centre culturel et reconnues comme telles par le conseil
d'administration.

3. Les membres de droit des pouvoirs publics, à savoir :

a) deux personnes désignées par le Ministre qui a la culture dans
ses attributions;

b) deux personnes désignées par la Députation Permanente de la
Province de Namur;

c) cinq personnes désignées par le conseil communal de la
commune de Fosses-la-Ville.

Art. 5. Les admissions de nouveaux membres, pour la catégorie
de membres visée à l'article 4, 2^o, sont décidées provisoirement par
le conseil d'administration sous réserve d'approbation à la
prochaine assemblée générale. Ces personnes auront adressé leur
demande d'admission par écrit au conseil d'administration.

Art. 6. Il est tenu au siège de l'association un registre contenant
l'identité et la qualité des membres, avec l'indication de leur
admission et de sa date et, éventuellement de leur démission, décès
ou exclusion. Les membres associés contresignent la mention de leur
admission. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de
l'association, à ses règlements intérieurs et aux décisions de ses
organes.

Section 2. — Démission, exclusion, suspension.

Art. 7. La qualité de membre se perd :

par la perte de la qualité en laquelle il a été accepté en qualité de
membre ou, pour les membres fondateurs, de la qualité pour
laquelle ils ont comparu au présent acte;

par le décès;

par la démission notifiée par lettre, par l'intéressé, au président
du conseil d'administration;

par radiation prononcée par l'assemblée générale, à la majorité
des deux tiers, pour refus d'observer les prescriptions des statuts
ou des règlements ou pour tout autre motif grave, propre au
membre ou à l'association qui l'a délégué.

Art. 8. Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter
ses explications oralement ou par écrit devant l'assemblée générale.

Art. 9. En cas de cessation de la participation d'un membre
agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera
pourvu à son remplacement à l'initiative de celle-ci. Le conseil
d'administration ne pourra rejeter la candidature proposée que
pour motif sérieux et fondé. Cette candidature devra néanmoins
être acceptée formellement à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. L'associé démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que
les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé, n'ont aucun droit
sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni
reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

N. 3399 [00866]

(00866)

Centre communautaire culturel de l'Entité fossoise

5070 Fosses-la-Ville

Numéro d'identification : 12689/81

NOUVEAUX STATUTS

En vue de sa reconnaissance en Centre culturel local, l'assemblée
générale du Centre communautaire culturel de l'Entité fossoise en
date du 21 octobre 2002 procède au changement de dénomination
et aux modifications de ses statuts; et ce conformément à la loi du
27 juin 1921 et dans le cadre du décret du 28 juillet 1992 modifié par
le décret du 10 avril 1995; en voici le texte coordonné :

TITRE 1^{er}. — Dénomination, siège social

Article 1^{er}. L'association sans but lucratif Centre communautaire
culturel de l'entité fossoise se dénommera « Centre culturel de
l'Entité fossoise » et sa durée sera illimitée.

Art. 2. L'association a son siège social place du Marché 12, à
5070 Fosses-la-Ville, dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Il
pourra être transféré en un autre lieu par décision de l'assemblée
générale.

TITRE II. — Objet, but

Art. 3. L'association a pour but et pour objet, en dehors de tout
esprit de lucre, de promouvoir, dans un esprit de démocratie
culturelle et de développement communautaire fondé sur la parti-
cipation du plus grand nombre, le développement socioculturel de
l'entité de Fosses-la-Ville. Elle garantit la participation de toutes
tendances philosophiques et politiques de l'environnement socio-
culturel.

Dans cette perspective, l'association a notamment pour objet :

1^o d'offrir des possibilités de création, d'expression et de commu-
nication;

2^o de fournir des informations, formations et documentations qui
concourent à une démarche d'éducation permanente;

3^o d'organiser des manifestations mettant en valeur les uvres du
patrimoine culturel local, régional, communautaire, européen, inter-
national et francophone;

4^o d'organiser des services destinés aux personnes et aux associa-
tions qui favorisent les objectifs du Centre;

5^o d'organiser et de favoriser tout projet visant à promouvoir et à
développer parmi la population le concept de citoyenneté respon-
sable.

Dans le cadre de ses missions, le Centre culturel veillera tout
particulièrement à développer une politique de partenariat avec les
associations locales et régionales.

TITRE IV. — Cotisations

Art. 11. La cotisation maximale des membres est fixée à 10 EUR. Les membres apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement.

TITRE V. — Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est composée des membres associés.

Art. 13. L'assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou par les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence :

1. les modifications aux statuts sociaux;
2. l'admission des nouveaux membres visés à l'article 4, 2°;
3. l'exclusion d'un membre;
4. la nomination et la révocation des administrateurs, des liquidateurs, des vérificateurs aux comptes et le cas échéant, des commissaires aux comptes;
5. l'approbation annuelle des budgets et comptes;
6. la décharge à octroyer aux administrateurs et le cas échéant, aux commissaires et aux liquidateurs;
7. la dissolution volontaire de l'association;
8. la décision d'intenter une action en responsabilité contre tout membre de l'association, tout administrateur, tout commissaire, tout liquidateur, toute personne habilitée à représenter l'association ou à assurer la gestion journalière ainsi que tout mandataire désigné par l'assemblée générale.

Art. 14. Elle se réunit au moins une fois par an, entre le 1^{er} janvier et le 15 mars, en session ordinaire et en session extraordinaire, sur demande du conseil d'administration ou sur demande du cinquième au moins de ses membres.

Art. 15. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, sous pli fermé, au moins huit jours avant la date prévue pour l'assemblée générale. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation. Toute proposition signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

La décision de convoquer appartient au conseil d'administration. Celui-ci peut déléguer quelqu'un pour l'envoi.

Art. 16. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et à quinze jours d'intervalle. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 18. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'assemblée générale, mais chaque membre ne peut détenir plus d'une procuration.

Art. 19. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Selon les besoins et à titre consultatif, le conseil d'administration peut convoquer à l'assemblée générale toute personne étrangère à l'association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune. Pour la forme, la présence de cette personne doit être approuvée par l'assemblée générale.

Art. 20. Les procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance sans déplacement du registre.

Art. 21. Tout document qui doit être, conformément à la loi du 27 juin 1921, versé au dossier tenu par le greffe est envoyé ou déposé par le secrétaire du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par une autre personne spécialement mandatée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 22. L'animateur-directeur du Centre culturel assiste aux réunions de toutes les instances du Centre culturel avec voix consultative.

TITRE VI. — Administration

Conseil d'administration

Section 1^{re}. — Composition du conseil d'administration

Art. 23. Le conseil d'administration est composé de minimum six membres et de maximum dix-huit membres :

1° par moitié : de personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et au sein de chaque catégorie de membres de droit des pouvoirs publics selon la clef de répartition suivante :

- a) cinq représentants de la commune de Fosses-la-Ville;
- b) deux représentants du Ministre qui a la culture française dans ses attributions;
- c) deux représentants de la Députation permanente de la Province de Namur;

2° par moitié : de neuf personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et parmi les représentants des associations socioculturelles.

Art. 24. Les membres du conseil d'administration sont nommés, après appel et acte de candidature envoyée ou déposée au plus tard la veille de l'assemblée générale, par l'assemblée générale.

Art. 25. Le conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans, suivant un ordre déterminé, les deux premières fois par tirage au sort et ensuite par ordre d'ancienneté.

Art. 26. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 27. Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'assemblée générale.

Le mandat des administrateurs prend, d'autre part, fin par la disparition de la qualité par laquelle ils ont été nommés. Cette disparition est constatée par le conseil d'administration, soit d'office, soit à la demande de tout associé intéressé.

Art. 28. Les administrateurs exercent leur fonction gratuitement. Toutefois les frais exposés dans l'accomplissement de leur mission peuvent être remboursés.

Section 2. — Fonctionnement du conseil d'administration

Art. 29. Le conseil, lors de sa constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres, au scrutin secret : un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un trésorier. Ces personnes constituent le bureau.

Le bureau assure l'exécution des tâches définies par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 30. Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou à la demande d'un tiers de ses membres.

Art. 31. Les membres du conseil peuvent se faire représenter par un autre administrateur porteur d'une procuration écrite dûment signée. Un administrateur ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 32. Le conseil délibère valablement si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés.

Art. 33. L'ordre du jour des séances est établi par le bureau. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit ou le tiers des membres du conseil.

Art. 34. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

La voix du président est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le président peut convoquer aux réunions toute personne étrangère au conseil ou à l'association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Art. 35. Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial. Des extraits en sont délivrés par le président à toute personne justifiant un intérêt légitime.

Section 3. — Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 36. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition intéressant l'association.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 37. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, à des membres ou à des tiers. Dans ce cas l'étendue des pouvoirs sera précisée ainsi que la durée des pouvoirs.

La démission ou la révocation d'un administrateur ou d'un membre mettent fin à cette délégation de pouvoirs.

TITRE VII. — Gestion journalière

Art. 38. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un délégué à la gestion journalière choisi en son sein ou même en dehors et dont il fixera les pouvoirs.

Art. 39. Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions de la personne déléguée à la gestion journalière sont déposés par le secrétaire au greffe sans délai et publiés par extraits au annexes au *Moniteur belge*.

Art. 40. Le délégué à la gestion journalière, et en son absence, le président est habilité à accepter les libéralités faites à l'association et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur acquisition.

TITRE VIII. — Représentation générale de l'association

Art. 41. L'association est valablement représentée :

1° dans tous les actes par le président agissant, en qualité d'organe, individuellement ou par deux administrateurs agissant, en qualité d'organe, conjointement;

2° dans les actes de gestion journalière par le ou les délégués à la gestion journalière agissant, en qualité d'organe, individuellement.

Ces personnes n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Art. 42. L'association est aussi valablement représentée par des mandataires spéciaux et ce, dans les limites données à leurs mandats.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des personnes habilitées à représenter l'association sont déposés, par le secrétaire du conseil d'administration, au greffe sans délai et publiés par extraits aux annexes au *Moniteur belge*.

TITRE IX. — Action en justice

Art. 43. Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, sont décidées par le conseil d'administration et intentées ou soutenues au nom de l'association par l'organe habilité en vertu de l'article 40 des statuts, à représenter l'association. Toutefois, dans les cas cités par l'article 13, 8) des présents statuts, la décision est prise par l'assemblée générale.

TITRE X. — Responsabilités

Art. 44. Les administrateurs, la personne déléguée à la gestion journalière, ainsi que les personnes habilitées à représenter l'association ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

TITRE XI. — Conseil culturel

Art. 45. L'association comporte un conseil culturel de dix membres au moins. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration en raison de leurs compétences relatives aux activités poursuivies par l'association.

Le conseil élit en son sein un président et un secrétaire pour une durée de trois ans.

Il se réunit sur convocation de son président ou à la demande de cinq membres au moins.

Art. 46. Le conseil culturel arrête le programme général d'action de l'association, au moins une fois par an, et le soumet au conseil d'administration. Il peut proposer la modification du programme en cours d'exercice. Il donne au conseil d'administration son avis sur toutes questions soumises par celui-ci.

Le conseil culturel peut se scinder en sections spécialisées. Chaque section est alors présidée par un délégué du président. Elle fonctionne comme le conseil culturel lui-même, auquel elle soumet ses rapports et propositions.

TITRE XII. — Dispositions diverses

Art. 47. Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Art. 48. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

Art. 49. Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Les recettes de l'association se composent de :

1. Recettes annuelles ordinaires comprenant :

le revenu de ses biens;

les subventions de la Communauté française, de la Province de Namur, de la commune de Fosses-la-Ville;

les ressources résultant de l'exercice de ses activités;

toutes les autres ressources ayant un caractère annuel et permanent.

2. Recettes extraordinaires comprenant :

les subventions exceptionnelles à l'affectation précise desquelles l'association devra rendre compte de leur emploi particulier;

les dons et legs;

le produit des ventes des biens propres;

toutes autres ressources accidentelles.

Les dépenses de l'association comprennent :

1. Les dépenses ordinaires :

Soit celles nécessitées par le fonctionnement de l'association, dont une quote-part pour l'amortissement du matériel faisant partie du patrimoine de l'association.

2. Les dépenses extraordinaires :

Soit celles effectuées sur subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel, et toutes autres dépenses occasionnelles.

Art. 50. Le mobilier et le matériel mis à disposition du Centre culturel par la Communauté française ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation.

Art. 51. En cas de dissolution, l'assemblée générale de l'association procède à la dévolution des biens de l'association. Toutefois, le montant des subventions peut être prélevé sur l'actif et remis à la disposition des collectivités qui l'ont versé, au prorata de la période d'investissement non encore écoulée.

Toutes décisions relatives à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateur(s), à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, sont déposées au greffe et publiées aux annexes au *Moniteur belge*.

Art. 52. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un, régissant les associations sans but lucratif.

TITRE XIII. — Dispositions transitoires

Art. 53. L'assemblée générale de ce jour ayant procédé à la modification de ses statuts a désigné les administrateurs suivants parmi les candidatures présentées : Jean-Michel Borgniet, Jean-Claude Mercier, Marc Buchet, Jean Romain et Jean-Pierre Defreyne.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit :

M. Jean-Michel BORGNIET, rue de l'Ermitage 33, 5070 Sart-Eustache.

Mme Irène CHARBON, rue du Bas-Sart 25, 5070 Sart-Eustache.

M. Jean-Claude MERCIER, rue les Ruelles 99a, 5070 Sart-Eustache.

M. Marc BUCHET, rue des Bergeries 8, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Maurice MORAY, avenue des Déportés, 5070 Fosses-la-Ville.

Mme Véronique SPELTIENS, rue du Baty 42b, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Jean-Pierre DEFREYNE, rue de Nèvreumont 97, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Jean ROMAIN, avenue des Combattants 17, 5070 Fosses-la-Ville.

Membres de droit représentant la commune :

M. Bernard MEUTER, route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Benoît BUCHET, rue de l'Abattoir 3, 5070 Fosses-la-Ville.

Mme Bérandère BOUFFIOUX, rue de Claminforge 10, 5070 Le Roux.

Mme Nicole LALIERE, rue Neuve 27, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Pascal VANDOREN, rue du Potage 7, 5070 Fosses-la-Ville.

Membres de droit représentant la Province : à désigner.

Membres de droit représentant la Communauté française : à désigner.

Membres de l'assemblée générale :

Mme Viviane MANCINI, rue de Falisole 4a, 5070 Vittrival.

Mme Arlette DARDENNE, rue de Lege 1, 5070 Vittrival.

Mme Patsy DEFAUCONVAL, Ferme Neuve Maison, 5070 Sart-Saint-Laurent.

M. Daniel PIET, rue des Egalots 9, 5070 Fosses-la-Ville.

Mme Jocelyne BAIVIER, rue Franceschini 7, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Michel VANHOORENBERGHE, place du Chapitre 8, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Emile DAMANET, avenue des Combattants 21, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Daniel TILMANT, rue Grande Fontaine 15, 5060 Arsimont.

Mme Sylvia SANTAROSSA, ruelle du Ministre, 5070 Fosses-la-Ville.

Mme Anne-Marie ROMAIN, rue du Grand Gau 3, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Freddy TAHIR, rue de Nèvreumont 37, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Patrick MICHEL, route de Taminés 27, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Francis SWENNEN, rue de Marlagne 46, 5070 Sart-Saint-Laurent.

Mme Françoise HONNAY, rue Saint Roch 97, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Bernard COUSIN, rue de la Plage 17, 5070 Fosses-la-Ville.

Mme Geneviève DUJEU, chaussée de Charleroi 101, 5070 Vittrival.

M. Yves FRANCOIS, chaussée de Charleroi 101, 5070 Vittrival.

M. Jean-Luc BOULANGER, rue du Bôlia 23, 5070 Vittrival.

M. Jean-Pierre BONATO, rue du Try-al-Hutte 43, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Francis JAUMOTTE, clos des 4 Bonniers 9, 5190 Ham-sur-Sambre.

M. Francis FOSSEUR, rue du Sartia 58, 5070 Sart-Eustache.

Mme Véronique HENRARD, rue H. Brosteaux 3, 5070 Sart-Saint-Laurent.

M. Jean-Luc GEORGES, rue Donat Masson 7, 5070 Fosses-la-Ville.

M. Stéphane LAINE, rue d'Hannion 17 1er étage, 5060 Falisolle.

Art. 54. Le conseil d'administration désigne en qualité de :

Président : Jean-Michel BORGNIET.

Vice-président : Bernard MEUTER.

Secrétaire : Pascal VANDOREN.

Trésorier : Jean-Claude MERCIER.

Il désigne comme personne chargée de la gestion journalière : l'animateur directeur du Centre culturel Bernard MICHEL.

Fait le 22 octobre 2002 à Fosses-la-Ville.

(Suivent les signatures.)

N. 3400 [87409]

(87409 — 87409P)

« SONBAE TAEKWONDO »

Rue de Luxensart 44

7181 Petit-Rœulx-lez-Nivelles

Numéro d'identification : 3400/2003

STATUTS

Année deux mil deux, le dix-sept décembre

Devant nous, M^e Jean-Paul MIGNON, notaire à Ittre.

Ont comparu :

1. M. POUMEYROL, Patrick Charles Paul, domicilié à Nivelles, rue Joseph Wautier 35, de nationalité belge.

2. Mlle PONSART, Angélique Naskia, domiciliée à Nivelles, rue Sainte-Barthelemy 7.

3. Mme ERNALSTEEN, Valérie Margaret Marie Josislaine, domiciliée à Nivelles, chemin Maxile 1/101.

4. Mme VILAIN, Julie, domiciliée à Petit-Rœulx-lez-Nivelles, rue de Luxensart 44.

5. M. WAUTIER, Pascal, domiciliée à Petit-Rœulx-lez-Nivelles, rue de Luxensart 44.

les comparants ont les statuts de l'association comme suit :

TITRE 1^{er}. — Dénomination, siège social, objet, durée

Dénomination

Article 1^{er}. L'association prend la dénomination de « SONBAE TAEKWONDO ». Cette dénomination doit figurer dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association, être précédée ou suivie immédiatement de la mention « l'association sans but lucratif » ou du sigle « a.s.b.l. » et de l'indication de son siège social.

Siège social, arrondissement judiciaire

Art. 2. Le siège social est établi à 7181 Petit-Rœulx-lez-Nivelles, rue de Luxensart 44, arrondissement judiciaire de Charleroi et peut être transféré dans le même arrondissement judiciaire par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de constater authentiquement la modification qui en résulte au présent article des statuts.

Tout changement du siège social doit être publié aux annexes au *Moniteur belge*.

But social

Art. 3. L'association a pour objectif, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, l'enseignement des tâches matérielles et intellectuelles relatives à l'enseignement, la promotion, l'organisation, l'accès et le développement de la pratique du Taekwon Do.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objectif. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Elle pourra prendre en jouissance, de quelque manière que ce soit, et posséder, tous meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de son objet.

Durée

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification d'un ou des buts en vue desquels l'association est constituée.

TITRE II — Membres

Plusieurs catégories de membres

Art. 5. L'association est composée de membres, de membres adhérents et de membres sympathisants :

1. Le nombre de membres est illimité mais s'élève au minimum à trois. Les fondateurs soussignés sont les premiers membres. Les droits et obligations des membres sont fixés par la loi et les présents statuts.

2. Le nombre de membres adhérents est illimité. Les droits et obligations des membres adhérents sont fixés par les présents statuts.

3. Le nombre de membres sympathisants est illimité. Les droits et obligations des membres sympathisants sont fixés par les présents statuts.

Admission des membres,

conditions communes à toutes les catégories de membres

Art. 6. Pour être admis, chaque membre devra répondre aux conditions suivantes :

1. être en ordre de cotisation en respectant les règles de procédure édictées à cet égard par son propre club dans le cadre du paiement de cette cotisation;

2. être en ordre de licence en respectant les règles de procédure et exigences édictées à cet égard par l'a.s.b.l. Association Belge Francophone de Taekwon Do et ce pour la date du quinze janvier de chaque année civile au plus tard ou, si une interruption des activités a eu lieu dans son club, pour la date de la reprise des activités de celui-ci;

3. satisfaire aux conditions de probité et de bonne moralité érigées en valeur dans le code de l'enseignement du Taekwon Do;

4. satisfaire aux règles établies par la présente association;

5. pour tout membre désirant changer de club pour s'inscrire dans l'un des clubs dépendant de la présente association, fournir au conseil d'administration les documents de transfert adéquats ainsi qu'une lettre de motivation sur base desquels le conseil d'administration pourra décider de l'acceptation de son transfert.

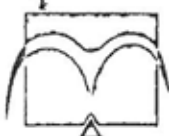
Art. 7. Admission des membres (aussi appelés « membres effectifs »), conditions :

1. Répondre aux conditions d'admission des membres figurant à l'article VI.

2. Être âgé d'au moins vingt ans.

3. Pratiquer le Taekwon Do au sein du club géré par la présente a.s.b.l. depuis au moins deux ans sans interruption. Sauf cas de force majeure, la pratique est considérée comme interrompue lorsqu'il n'y a plus eu aucune participation du membre aux activités dudit club pendant une durée de trois mois. Il sera statué sur les éventuels cas de force majeure par le conseil d'administration.

4. La candidature au titre de membre effectif devra faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration. Une lettre de motivation sera adressée à chaque candidat au conseil d'administration.



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
t:



12078314

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 11-04-2012

Pr le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2012 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination
(en entier) : **centre culturel de l'entité fossoise**

Forme juridique : ASBL

Siège : place du marché 12 à 5070 Fosses-la-Ville

N° d'entreprise : 422244958

Objet de l'acte : Renouvellement du Conseil d'administration

L'assemblée générale statutaire réunie le 14 mars 2012 a acté les décisions suivantes:

Admissions et démissions :

Pour les représentants du secteur associatif au sein du Conseil d'administration, l'assemblée générale a acté l'expiration des mandats de Francis Fosseur, Alex Furnémont et Marc Buchet.

Les trois administrateurs sortants désirent reconduire leur mandat, l'assemblée générale approuve la reconduction du mandat des administrateurs sortants.

Modifications des statut de l'asbl;

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la modification de l'article 2, de l'article 15 et de l'article 30 des statuts de l'asbl Centre culturel de l'entité fossoise, à savoir :

L'article 2. L'association a son siège social Place du Marché 12, à 5070 Fosses-la-Ville, dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Il pourra être transféré en un autre lieu par décision de l'assemblée générale.

est remplacé par :

Article 2. L'association a son siège social rue Donat Masson, 22 à 5070 Fosses-la-Ville, dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Il pourra être transféré en un autre lieu par décision de l'assemblée générale.

Article 15. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, sous pli fermé, au moins huit jours avant la date prévue pour l'assemblée générale. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

Toute proposition signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

La décision de convoquer appartient au conseil d'administration. Celui-ci peut déléguer quelqu'un pour l'envoi.

est remplacé par :

Article 15. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, par courrier électronique ou si le membre le désire sous pli fermé, au moins huit jours avant la date prévue pour l'assemblée générale. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

Toute proposition signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

La décision de convoquer appartient au conseil d'administration. Celui-ci peut déléguer quelqu'un pour l'envoi.

Article 30. Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou à la demande d'un tiers de ses membres.

est remplacé par :

Article 30. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou à la demande d'un tiers de ses membres.

Administrateur-directeur Bernard MICHEL

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Annexe 4.2 :

Comptes et bilans

Comptes et bilans 2011

Centre Culturel de l'entité fossoise asbl

ORIGINAL DÉPOSÉ LE

11 AVR. 2012

au Greffe du Tribunal de
Commerce de Namur.



Comptes annuels arrêtés au 31/12/2011
Approuvés à l'Assemblée Générale du 14 mars 2012

Le 04/04/2012
l'animateur - directeur
délégué à la gestion journalière
Bernard MICHEL

Place du Marché 12
5070 FOSSES-LA-VILLE
numéro d'Entreprise : 422.224.958

BILAN APRES REPARTITION

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Frais d'établissement

Immobilisations corporelles

Terrains & constructions

Autres constructions

Amortissements

Installations, machines & outillage

Appartenant à l'association en pleine propriété

Amortissements

Mobilier & matériel roulant

Appartenant à l'association en pleine propriété

Amortissements

Immobilisations en cours et acomptes versés

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances, subsides & subventions

Subsides & subventions à recevoir

- des villes, communes et intercommunales

- des provinces

- de la Communauté française

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

ING 360-1021574-73

CBC 732-6480700-84

CBC 742-6480700-68

Caisses

Comptes de régularisation

Charges à reporter

TOTAL DE L'ACTIF

Codes	Exercice 2011	Exercice 2010
22/27	42.985,56 €	24.450,29 €
22	3.431,57 €	4.289,16 €
22/91	8.575,91 €	8.575,91 €
22/92	-5.144,34 €	-4.286,75 €
23	11.435,97 €	15.515,39 €
231	37.457,33 €	37.457,33 €
232	-26.021,36 €	-21.941,94 €
24	9.641,32 €	1.190,02 €
241	29.903,87 €	16.128,41 €
242	-20.262,55 €	-14.938,39 €
27	18.476,70 €	3.455,72 €
40/41	33.711,55 €	14.653,20 €
40	7.452,94 €	532,09 €
41	26.258,61 €	14.121,11 €
413		
4130		7.453,86 €
4131		1.487,25 €
4135	26.258,61 €	5.180,00 €
54/58	80.012,63 €	127.360,88 €
55	8.278,07 €	9.233,48 €
55	638,82 €	3.939,13 €
55	69.832,39 €	112.313,95 €
57	1.263,35 €	1.874,32 €
490/1	1.271,76 €	1.271,76 €
490	1.271,76 €	1.271,76 €
20/58	157.981,50 €	167.736,13 €

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSOISE ASBL
Place du Marché 12 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

N° d'entreprise: 422244958

PASSIF

FONDS SOCIAL

Fonds associatifs

Patrimoine de départ

Fonds affectés

Perte reportée

Subsides en capital

Subsides en capital reçus en espèces

- des villes, communes et intercommunales

- de la Communauté française

Amortissements sur subsides

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Fournisseurs à payer

Dettes fiscales, salariales & sociales

Rémunérations à payer

Pécules de vacances à payer

Pécules de vacances employés - Provisions

Comptes de régularisation

Produits à reporter

TOTAL DU PASSIF

Codes	Exercice 2011	Exercice 2010
10/15	111.442,94 €	129.395,80 €
10	79.395,80 €	66.083,71 €
100	79.395,80 €	66.083,71 €
13	39.680,26 €	50.000,00 €
14	-7.633,12 €	13.312,09 €
15	10.877,83 €	11.145,89 €
151		
1510	8.140,43 €	4.684,71 €
1515	15.891,20 €	15.891,20 €
	-13.153,80 €	-9.430,02 €
42/48	26.422,73 €	27.194,44 €
44	2.346,48 €	
440/4	2.346,48 €	9.380,52 €
45	24.076,25 €	
455	5.421,71 €	3.366,75 €
456	100,67 €	14.447,17 €
	18.553,87 €	
492/3	9.238,00 €	
493	9.238,00 €	
10/49	157.981,50 €	167.736,13 €

Certifié conforme à l'original

[Signature]

*J.-M. Bergnot
Président du CA*

*Francine J.L.
Trésorière du CA*

[Signature]

FED pour la politique d'emploi		915,64 €	
Autres subsides & interventions du Fonds Maribel		14.121,39 €	14.250,00 €
Autres produits d'exploitation		4.633,85 €	2.550,00 €
Produits de refacturations de charges		3.246,40 €	1.500,00 €
Indemnités d'assurances		304,86 €	
Cotisation personnelle chèques repas		763,84 €	800,00 €
Récupération précompte professionnel général		1.275,05 €	250,00 €
Récupération précompte professionnel général		-956,30 €	
Services et biens divers		93.720,07 €	69.294,00 €
Loyers & locations permanents des équipements de bâtiments		280,00 €	
Loyers & locations non permanents des équipements de bâtiments		280,00 €	
Loyers & locations non permanents des équipements de bâtiments		10.116,50 €	5.750,00 €
d'installations techniques, machines & outillage,...		4.380,70 €	
Maintenance, réparation & entretien (hors rétribution)		5.735,80 €	5.750,00 €
de bâtiments		25,99 €	0,00 €
de bâtiments		25,99 €	
Signalisation, premiers secours, sécurité, gardiennage		48,26 €	
Transports publics, trains, tram, bus,...		540,60 €	
Transports routiers, aériens, maritimes, déménagements		7.552,20 €	4.700,00 €
Remboursements de frais de transports pour missions		2.656,45 €	2.500,00 €
Autres frais de transport & de véhicules, parking, péages		751,97 €	100,00 €
Postes & expéditions		68,63 €	50,00 €
Frais poste Messenger		261,34 €	275,00 €
Télécommunications & NTIC		733,62 €	1.000,00 €
Imprimés, enveloppes, fournitures & consommables de bureau		2.612,00 €	2.000,00 €
Duplications, photocopies extérieures,...		1.524,42 €	1.500,00 €
Petit matériel, accessoires & petit mobilier de bureau		954,01 €	500,00 €

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSEOISE ASBL
Place du Marché 12 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

N° d'entreprise: 422 4958

Achat matériel Château Winson	612401	96,88 €		
Secrétariat Social, frais de gestion	6125	3.269,20 €		3.300,00 €
Frais de dépôt & publications, documents administratifs	6126	114,59 €		120,00 €
Autres assurances pour responsabilité civile & risques divers	6127	2.795,22 €		2.750,00 €
Autres frais & frais non dissociés d'administration	6129	290,40 €		300,00 €
Impressions pour promotion, publicité & relations publiques	6130	449,44 €		500,00 €
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - papier	6132	78,65 €		
Traiteur, alimentation, boissons, restaurant, catering	6134	5.136,68 €		2.250,00 €
Bar et buffet pour public	613401	2.494,21 €		2.500,00 €
Hôtels, hébergements en Belgique & à l'étranger	6136	1.569,00 €		
Autres frais de promotion & relations publiques (fleurs, cadeaux,...)	6138	157,00 €		100,00 €
Documentation générale & agences de presse	6140	491,00 €		500,00 €
Achats & inscription à des formations pour le personnel	6141	390,00 €		250,00 €
Droits d'accès à des manifestations ou des activités	6144	1.042,50 €		750,00 €
des activités culturelles	61440	1.042,50 €		750,00 €
Autres frais spécifiques pour animations, ateliers, colloques,...	6150	610,30 €		250,00 €
Autres frais spécifiques pour des expositions	6151	204,00 €		1.242,00 €
Autres achats, locations & entretiens spécifiques aux expositions	61518	204,00 €		1.242,00 €
Autres frais spécifiques de spectacles, programmes & manifestations	6152	14.807,75 €		9.600,00 €
Achats de spectacles vivants	61520	14.712,00 €		9.500,00 €
Tout public	615200	8.088,00 €		4.500,00 €
Théâtre à l'école	615201	6.624,00 €		5.000,00 €
Achats & locations de spectacles mécanisés	61521	95,75 €		100,00 €
Autres frais spécifiques des éditions	6153	160,00 €		0,00 €
sur support papier	61531	160,00 €		
Autres frais spécifiques de matériels artistiques & techniques	6160	5.468,89 €		1.350,00 €
Achats & locations de costumes & de matériels de costumes	61601	578,35 €		500,00 €
Achats & locations d'accessoires & de matériels d'accessoires	61602	813,65 €		500,00 €
Achats & locations de fournitures pour prise de vue, dévelop,...	61605	2.756,78 €		
Achats & locations de matériels pédagogiques & didactiques	61607	38,80 €		50,00 €
Achats & locations d'autre matériel artistique	61608	159,64 €		200,00 €
Fournitures pour ateliers plastiques	616081	131,89 €		100,00 €
Autres achats & locations d'autre matériel technique	61609	989,78 €		
Droits d'auteurs, prix & subsides attribués	6163	0,00 €		



Autres frais spécifiques de production, de diffusion & d'exploitation				
Frais liés au prêt de matériel	6169	566,80 €	566,80 €	500,00 €
Autres rétributions & indemnités	616901	566,80 €	566,80 €	500,00 €
Indemnités pour activités de volontariat	619	25.401,57 €	25.401,57 €	24.157,00 €
Petites indemnités d'artistes	6190	1.525,00 €	1.525,00 €	1.500,00 €
Chèques ALE	6191	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Rétributions de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spé.	6192	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Rétributions de tiers & prestations artistiques	6193	3.000,00 €	3.000,00 €	4.000,00 €
Rétributions de tiers & prestations d'administration et de gestion	6194	10.100,00 €	10.100,00 €	8.500,00 €
Rétributions de tiers & prestations de formation	6195	679,19 €	679,19 €	1.000,00 €
Rétributions de tiers & prestations techniques	6197	1.903,53 €	1.903,53 €	2.000,00 €
Rétributions de tiers & prestations autres	6198	7.786,85 €	7.786,85 €	7.000,00 €
	6199	250,00 €	250,00 €	
Rémunérations, charges sociales & pensions	62	158.592,51 €	158.592,51 €	161.305,00 €
Rémunérations & avantages sociaux directs	620	126.546,47 €	126.546,47 €	128.810,00 €
des personnels de direction	6201	39.484,57 €	39.484,57 €	40.250,00 €
prime fin d'année personnels de direction	620140	1.884,91 €	1.884,91 €	1.950,00 €
des personnels employés	6202	72.621,93 €	72.621,93 €	74.000,00 €
double pécule vacances employés	620210	7.323,63 €	7.323,63 €	7.500,00 €
pécule de vacances employés préc.	620211	-783,03 €	-783,03 €	-800,00 €
double pécule vacances employés préc.	620212	-783,02 €	-783,02 €	-800,00 €
pécule vacances sortie ann. act. employés	620220	1.725,68 €	1.725,68 €	1.760,00 €
pécule vacances sortie ann. préc. employés	620230	292,08 €	292,08 €	
prime fin d'année personnels employés	620240	4.072,85 €	4.072,85 €	4.200,00 €
pécule vacances compl. Employés	620260	706,87 €	706,87 €	750,00 €
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	22.324,39 €	22.324,39 €	22.750,00 €
Autres frais de personnel	623	9.721,65 €	9.721,65 €	9.745,00 €
Assurance loi	6230	76,88 €	76,88 €	80,00 €
Déplacements du personnel & abonnements sociaux	6231	959,10 €	959,10 €	1.000,00 €
Médecine du travail - service médical	6232	163,44 €	163,44 €	165,00 €
Chèques Repas	6233	4.314,86 €	4.314,86 €	4.500,00 €
Ajustement annuel provision pécule vacances	6239	4.207,37 €	4.207,37 €	4.000,00 €

Amortissements, réductions de valeur & provisions pour risques			
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	6302	10.261,17 €	11.500,00 €
Provisions pour grosses réparations & gros entretiens - reprises	636100	-10.319,74 €	-9.238,00 €
Autres charges d'exploitation	64	265,69 €	265,00 €
Cotisations & redistributions vers une association apparentée	644	265,69 €	265,00 €
Cotisations à des associations apparentées	6441	265,69 €	265,00 €
Produits financiers	75	4.997,18 €	5.750,00 €
Produits des actifs circulants	751	1.273,40 €	1.250,00 €
Subsides en capital et en intérêts	753	3.723,78 €	4.500,00 €
Charges financières	65	124,42 €	150,00 €
Différences de change	654	2,02 €	
Charges de gestion des comptes, cartes, versements,...	657	5,00 €	
Charges des systèmes pour la perception de paiements électroniques	658	117,40 €	150,00 €
Produits exceptionnels	76	2.469,00 €	0,00 €
Autres produits exceptionnels	764	2.469,00 €	
Prélèvements	79	0,00 €	4.000,00 €
Prélèvements sur les fonds associatifs	792	2.469,00 €	4.000,00 €
Total des charges		comptes 2011	Budget 2012
Total des produits		255.622,74 €	233.276,00 €
Résultat de l'exercice		247.989,62 €	233.276,00 €
		-7.633,12 €	0,00 €

Certifié conforme à l'original

Jean-Michel Bourquet

Président de la CA.

Laurence J.-al.
Trésorière de la CA.

TABLEAU AMORTISSEMENTS 2011

Compte	Nature	Année	Durée	Valeur acquisition	Amort. Antér.	Année 2011	Amort. Cumulés	Valeur résiduelle
220001	Amén.Aisemont	2006	10	8.575,91	4.286,75	857,59	5.144,34	3.431,57
232000	Costumes	2002	3	3.356,00	3.356,00	0,00	3.356,00	0,00
	Nappes	2005	3	736,24	736,24	0,00	736,24	0,00
	projecteurs	2005	5	1.416,87	1.416,87	0,00	1.416,87	0,00
	tapis sol	2005	5	1.721,91	1.721,91	0,00	1.721,91	0,00
	Equip.châlets	2005	3	4.027,26	4.027,26	0,00	4.027,26	0,00
	Matériel de scène	2008	7	24.928,55	10.683,66	3.561,22	14.244,88	10.683,67
	Projecteur	2010	5	1.270,50	264,10	254,10	518,20	752,30
				37.457,33	22.206,04	3.815,32	26.021,36	11.435,97
240000	Armoire	1996	10	1.769,98	1.769,98	0,00	1.769,98	0,00
	Agenda électronique	2002	3	903,87	903,87	0,00	903,87	0,00
	Logiciel POPY	2003	3	726,00	726,00	0,00	726,00	0,00
	Armoire	2004	10	473,47	331,44	47,35	378,79	94,68
	4 armoires	2005	10	1.210,00	726,00	121,00	847,00	363,00
	Ordinateur	2005	3	2.432,10	2.432,10	0,00	2.432,10	0,00
	Graveur Dvd	2005	3	482,69	482,69	0,00	482,69	0,00
	ordin. Occ.	2005	3	2.662,50	2.662,50	0,00	2.662,50	0,00
	Ordinateur fac 132	2007	3	3.224,65	3.224,65	0,00	3.224,65	0,00
	Appareil photo f 133	2007	5	1.378,00	1.102,40	275,60	1.378,00	0,00
	Ordinateur	2009	3	865,15	576,76	288,39	865,15	0,00
	Caméra	2011	3	3.455,72		1.151,91	1.151,91	2.303,81
	Ordinateur FUJITSU	2011	3	8.802,75		2.934,25	2.934,25	5.868,50
	Ordinateur	2011	3	1.516,99		505,66	505,66	1.011,33
				29.903,87	14.938,39	5.324,16	20.262,54	9.641,33
				75.937,11	41.431,18	9.997,07	51.428,25	24.508,86
TOTAL GENERAL								

Amortissements subsidés	Nature	Année	Durée	Valeur acquisition	Amort. Antér.	Année 2011	Amort. Cumulés	Valeur résiduelle
151	Amén.Aisemont	2006	10	8.575,91	4.287,15	857,59	5.144,74	3.431,17
	Equipement scène	2008	7	12.000,00	5.142,86	1.714,29	6.857,15	5.142,85
	Caméra	2011	3	3.455,72		1.151,91	1.151,91	2.303,81
				24.031,63	9.430,01	3.723,79	13.153,80	10.877,83

Signature de J. de CA
Signature de J. de CA
Signature de J. de CA

Comptes et bilans 2012

ORIGINAL DÉPOSÉ LE

16 MAI 2013

au Greffe du Tribunal de
Commerce de Namur.

Centre Culturel de l'entité fossoise asbl

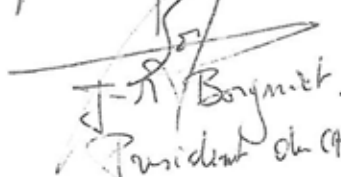
Comptes annuels arrêtés au 31/12/2012
Approuvés à l'Assemblée Générale du 23 avril 2013

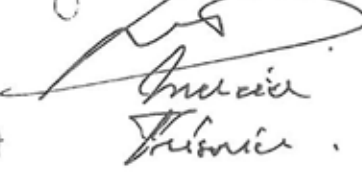
Rue Donat Masson, 22
5070 FOSSES-LA-VILLE
numéro d'Entreprise : 422.224.958

BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice 2012	Exercice 2011
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
Frais d'établissement			
Immobilisations corporelles	22/27	38.786,24 €	42.985,56 €
Terrains & constructions	22	2.573,98 €	3.431,57 €
Autres constructions	22/91	8.575,91 €	8.575,91 €
Amortissements	22/92	-6.001,93 €	-5.144,34 €
Installations, machines & outillage	23	8.797,43 €	11.435,97 €
Appartenant à l'association en pleine propriété	231	38.764,86 €	37.457,33 €
Amortissements	232	-29.967,43 €	-26.021,36 €
Mobilier & matériel roulant	24	4.881,15 €	9.641,32 €
Appartenant à l'association en pleine propriété	241	29.903,87 €	29.903,87 €
Amortissements	242	-25.022,72 €	-20.262,55 €
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	22.533,68 €	18.476,70 €
Créances à un an au plus	40/41	8.617,15 €	33.711,55 €
Créances commerciales	40		7.452,94 €
Autres créances, subsides & subventions	41	8.617,15 €	26.258,61 €
Subsides & subventions à recevoir	413		
- des villes, communes et intercommunales	4130		
- des provinces	4131		
- de la Communauté française	4135	8.617,15 €	26.258,61 €
Placements de trésorerie			
Valeurs disponibles	54/58	81.516,07 €	80.012,63 €
ING 360-1021574-73	55	9.454,93 €	8.278,07 €
CBC 732-6480700-84	55	11.093,12 €	638,82 €
CBC 742-6480700-68	55	55.879,93 €	69.832,39 €
Caisses	57	5.088,09 €	1.263,35 €
Comptes de régularisation	490/1	1.271,76 €	1.271,76 €
Charges à reporter	490	1.271,76 €	1.271,76 €
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	130.191,22 €	157.981,50 €

Certifié conforme à l'original.


J.-P. Boygnet
Président de l'ASBL


Olivier Thionie

	Codes	Exercice 2012	Exercice 2011
PASSIF			
FONDS SOCIAL	10/15	75.942,82 €	111.442,94 €
Fonds associatifs	10	79.395,80 €	79.395,80 €
Patrimoine de départ	100	79.395,80 €	79.395,80 €
Fonds affectés	13	32.047,14 €	39.680,26 €
Perte reportée	14	-35.500,12 €	-7.633,12 €
Subsides en capital	15	16.392,04 €	10.877,83 €
Subsides en capital reçus en espèces	151		
- des villes, communes et intercommunales	1510	8.140,43 €	8.140,43 €
- de la Communauté française	1515	25.129,20 €	15.891,20 €
Amortissements sur subsides	1518	-16.877,59 €	-13.153,80 €
Dettes à un an au plus	42/48	37.856,36 €	26.422,73 €
Dettes commerciales	44	8.647,76 €	2.346,48 €
Fournisseurs à payer	440/4	8.647,76 €	2.346,48 €
Dettes fiscales, salariales & sociales	45	29.208,60 €	24.076,25 €
Rémunérations à payer	455	4.984,06 €	5.421,71 €
Pécules de vacances à payer	456		100,67 €
Pécules de vacances employés - Provisions	45601	24.224,54 €	18.553,87 €
Comptes de régularisation	492/3	0,00 €	9.238,00 €
Produits à reporter	493		9.238,00 €
TOTAL DU PASSIF	10/49	130.191,22 €	157.981,50 €

Certifié conforme à l'original

[Signature]
Président du CA.

[Signature]
Trésorier

Comptes de résultats

Produits & Charges d'exploitation

Ventes et prestations

Chiffre d'affaires

Recettes & droits perçus en qualité d'organisateur d'activités culturelles
Abonnements & inscriptions annuelles
Droits de location, droits d'accès individuels & collectifs

Produits de biens culturels

Editions "papier": livres, revues, BD, catalogues, affiches,...

Produits des prestations d'autres services dans le cadre non-marchand

Produits de bars, foyers, buffets, cafétéria, ...
Produits d'espaces publicitaires & sponsoring

Cotisations, dons, legs & subsides

Autres subsides & subventions

Autres subsides & subventions des villes, communes, ...
Subventions Commune - Nouveau Messager - Article 18 - Autres
Autres subsides & subventions des provinces
Subventions des Provinces - Autres
Autres subsides & subventions de la Région wallonne
RW pour les politiques d'emploi
Autres subsides & subventions de la Communauté française
CFWB - affaires générales & centres culturels
CFWB - Jeunesse
CFWB - Décret emploi non-marchand
CFWB - Autres subsides et subventions
Autres subsides & subventions de l'Etat fédéral
FED pour la politique d'emploi
Autres subsides & interventions du Fonds Maribel
Autres subsides, subventions belges d'opérateurs privés ou publics

Codes	Exercice 2011	Budget 2012	Exercice 2012	Budget 2013
70/74	240.523,44 €	223.526,00 €	238.757,88 €	242.007,04 €
70	22.824,30 €	24.850,00 €	30.705,61 €	32.500,00 €
700	16.329,35 €	17.800,00 €	22.711,65 €	24.000,00 €
7000	5.310,00 €	5.000,00 €	5.180,00 €	5.500,00 €
7001	11.019,35 €	12.800,00 €	17.531,65 €	18.500,00 €
702	1.146,00 €	1.250,00 €	2.313,00 €	2.500,00 €
7020	1.146,00 €	1.250,00 €	2.313,00 €	2.500,00 €
704	5.348,95 €	5.800,00 €	5.680,96 €	6.000,00 €
7040	4.548,95 €	5.000,00 €	4.855,96 €	5.000,00 €
7042	800,00 €	800,00 €	825,00 €	1.000,00 €
73	213.065,29 €	196.126,00 €	201.336,37 €	205.107,04 €
737	213.065,29 €	196.126,00 €	201.336,37 €	205.107,04 €
7370	28.750,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	33.000,00 €
737001	4.397,45 €	7.000,00 €	7.138,15 €	8.000,00 €
7371	9.915,00 €	9.915,00 €	9.915,00 €	9.915,00 €
737101	6.000,00 €	6.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €
7374	34.785,09 €	36.000,00 €	38.860,52 €	41.592,04 €
7374 anx1	34.785,09 €	36.000,00 €	38.860,52 €	41.592,04 €
7375	114.180,72 €	98.961,00 €	99.127,95 €	94.000,00 €
7375 anx1	52.223,69 €	52.223,00 €	53.104,54 €	53.000,00 €
7375 anx4	4.000,00 €			
7375 anx10	41.879,42 €	33.500,00 €	41.023,41 €	41.000,00 €
7375 anx11	16.077,61 €	13.238,00 €	5.000,00 €	
7376	915,64 €	0,00 €	874,02 €	0,00 €
7376 anx1	915,64 €		874,02 €	
7377	14.121,39 €	14.250,00 €	14.420,73 €	16.600,00 €
7379				2.000,00 €

	4.633,85 €	2.550,00 €	6.715,90 €	4.400,00 €
Autres produits d'exploitation	4.633,85 €	2.550,00 €	6.715,90 €	4.400,00 €
Produits de refacturations de charges	3.246,40 €	1.500,00 €	5.515,37 €	3.250,00 €
Indemnisations d'assurances	304,86 €			
Cotisation personnelle chèques repas	763,84 €	800,00 €	842,24 €	850,00 €
Récupération précompte professionnel général	1.275,05 €	250,00 €	1.433,18 €	1.400,00 €
Récupération précompte professionnel général	-956,30 €		-1.074,89 €	-1.100,00 €
Services et biens divers	93.720,07 €	69.294,00 €	87.335,35 €	66.730,00 €
Loyers & locations permanents des équipements de bâtiments	280,00 €		0,00 €	
Loyers & locations non permanents des équipements de bâtiments	280,00 €			
d'installations techniques, machines & outillage,...	10.116,50 €	5.750,00 €	8.167,72 €	7.750,00 €
Locations podiums, chapiteaux, WC mobiles	4.380,70 €			
Maintenance, réparation & entretien (hors rétribution) de bâtiments	5.735,80 €	5.750,00 €	7.137,59 €	7.000,00 €
Signalisation, premiers secours, sécurité, gardiennage	25,99 €	0,00 €	1.030,13 €	750,00 €
Transports publics, trains, tram, bus,...	25,99 €		0,00 €	0,00 €
Transports routiers, aériens, maritimes, déménagements	48,26 €			
Remboursements de frais de transports pour missions	540,60 €		27,70 €	50,00 €
Autres frais de transport & de véhicules, parking, péages	7.552,20 €	4.700,00 €	9.836,70 €	3.000,00 €
Postes & expéditions	2.656,45 €	2.500,00 €	2.569,58 €	2.500,00 €
Frais poste Messenger	751,97 €	100,00 €	60,41 €	100,00 €
Télécommunications & NTIC	68,63 €	50,00 €	69,77 €	75,00 €
Imprimés, enveloppes, fournitures & consommables de bureau	261,34 €	275,00 €	223,22 €	250,00 €
Duplications, photocopies extérieures, ...	733,62 €	1.000,00 €	678,06 €	1.000,00 €
Petit matériel, accessoires & petit mobilier de bureau	2.612,00 €	2.000,00 €	3.232,27 €	3.000,00 €
Achat matériel Château Winson	1.524,42 €	1.500,00 €		
Secrétariat Social, frais de gestion	954,01 €	500,00 €	39,00 €	500,00 €
Frais de dépôt & publications, documents administratifs	96,88 €			
Autres assurances pour responsabilité civile & risques divers	3.269,20 €	3.300,00 €	2.756,34 €	2.750,00 €
Tickets, imprimés de ticketerie, bracelets & badges d'accès	114,59 €	120,00 €	118,70 €	120,00 €
Autres frais & frais non dissociés d'administration	2.795,22 €	2.750,00 €	2.254,66 €	2.200,00 €
	290,40 €	300,00 €	69,37 €	100,00 €
			290,40 €	300,00 €

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSOISE ASBL
Rue Donat Masson 22 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

N° d'entreprise: 422244958

Impressions pour promotion, publicité & relations publiques	6130	449,44 €	500,00 €	59,35 €	50,00 €
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - papier	6132	78,65 €		81,07 €	100,00 €
Traiteur, alimentation, boissons, restaurant, catering	6134	5.136,68 €	2.250,00 €	4.491,88 €	3.500,00 €
Bar et buffet pour public	613401	2.494,21 €	2.500,00 €	2.656,55 €	2.500,00 €
Hôtels, hébergements en Belgique & à l'étranger	6136	1.569,00 €			500,00 €
Autres frais de promotion & relations publiques (fleurs, cadeaux,...)	6138	157,00 €	100,00 €	687,43 €	100,00 €
Documentation générale & agences de presse	6140	491,00 €	500,00 €	507,00 €	510,00 €
Achats & inscription à des formations pour le personnel	6141	390,00 €	250,00 €	90,00 €	100,00 €
Droits d'accès à des manifestations ou des activités	6144	1.042,50 €	750,00 €	814,00 €	250,00 €
des activités culturelles	61440	1.042,50 €	750,00 €	814,00 €	250,00 €
Autres frais spécifiques pour animations, ateliers, colloques,...	6150	610,30 €	250,00 €		
Autres frais spécifiques pour des expositions	6151	204,00 €	1.242,00 €	3.821,05 €	500,00 €
Autres achats, locations & entretiens spécifiques aux expositions	61518	204,00 €	1.242,00 €	3.821,05 €	500,00 €
Autres frais spécifiques de spectacles, programmes & manifestations	6152	14.807,75 €	9.600,00 €	10.632,00 €	10.800,00 €
Achats de spectacles vivants	61520	14.712,00 €	9.500,00 €	10.632,00 €	10.700,00 €
Tout public	615200	8.088,00 €	4.500,00 €	3.725,00 €	5.400,00 €
Théâtre à l'école	615201	6.624,00 €	5.000,00 €	6.907,00 €	5.300,00 €
Achats & locations de spectacles mécanisés	61521	95,75 €	100,00 €		100,00 €
Autres frais spécifiques des éditions	6153	160,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
sur support papier	61531	160,00 €			
Autres frais spécifiques de matériels artistiques & techniques	6160	5.468,89 €	1.350,00 €	1.041,37 €	600,00 €
Achats & locations de costumes & de matériels de costumes	61601	578,35 €	500,00 €	317,85 €	250,00 €
Achats & locations d'accessoires & de matériels d'accessoires	61602	813,65 €	500,00 €	405,95 €	250,00 €
Achats & locations de matériel d'orchestre	61604			146,80 €	
Achats & locations de fournitures pour prise de vue, dévelop,...	61605	2.756,78 €		108,50 €	
Achats & locations de matériels pédagogiques & didactiques	61607	38,80 €	50,00 €	60,58 €	50,00 €
Achats & locations d'autre matériel artistique	61608	159,64 €	200,00 €		
Fournitures pour ateliers plastiques	616081	131,89 €	100,00 €	1,69 €	50,00 €
Autres achats & locations d'autre matériel technique	61609	989,78 €			
Droits d'auteurs, prix & subsides attribués	6163	0,00 €			
Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre	61630			707,65 €	
Droits d'auteurs, droits de diffusion & d'exécution des œuvres	61631			163,79 €	150,00 €
Autres frais spécifiques de production, de diffusion & d'exploitation	6169	566,80 €	500,00 €	543,86 €	500,00 €
Frais liés au prêt de matériel	616901	566,80 €	500,00 €	757,71 €	500,00 €
Autres rétributions & indemnités	619	25.401,57 €	24.157,00 €	757,71 €	500,00 €
Indemnités pour activités de volontariat	6190	1.525,00 €	1.500,00 €	30.594,39 €	22.500,00 €
Petites indemnités d'artistes	6191	150,00 €	150,00 €	1.400,00 €	1.500,00 €
Chèques ALE	6192	7,00 €	7,00 €	399,00 €	150,00 €
				453,25 €	100,00 €

Rétributions de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spé.									
Rétributions de tiers & prestations artistiques	6194	10.100,00 €	3.000,00 €	4.000,00 €	4.053,50 €	0,00 €	9.000,00 €		
Rétributions de tiers & prestations d'administration et de gestion	6195	679,19 €	1.000,00 €	1.000,00 €	899,99 €	750,00 €	3.000,00 €		
Rétributions de tiers & prestations de formation	6197	1.903,53 €	2.000,00 €	2.000,00 €	4.155,67 €	3.000,00 €	8.000,00 €		
Rétributions de tiers & prestations techniques	6198	7.786,85 €	7.000,00 €	7.000,00 €	9.616,59 €	8.000,00 €			
Rétributions de tiers & prestations autres	6199	250,00 €			42,06 €				
Rémunérations, charges sociales & pensions	62	158.592,51 €	161.305,00 €	178.136,55 €	184.700,00 €				
Rémunérations & avantages sociaux directs	620	126.546,47 €	128.810,00 €	142.265,64 €	148.550,00 €				
des personnels de direction	6201	39.484,57 €	40.250,00 €	41.043,44 €	42.250,00 €				
prime fin d'année personnels de direction	620140	1.884,91 €	1.950,00 €	1.387,91 €	1.400,00 €				
des personnels employés	6202	72.621,93 €	74.000,00 €	88.410,49 €	93.500,00 €				
double pécule vacances employés	620210	7.323,63 €	7.500,00 €	8.756,22 €	9.000,00 €				
pécule de vacances employés préc.	620211	-783,03 €	-800,00 €	-600,02 €	-800,00 €				
double pécule vacances employés préc.	620212	-783,02 €	-800,00 €	-600,01 €	-800,00 €				
pécule vacances sortie ann. act. employés	620220	1.725,68 €	1.760,00 €						
pécule vacances sortie ann. préc. employés	620230	292,08 €							
prime fin d'année personnels employés	620240	4.072,85 €	4.200,00 €	3.146,50 €	3.250,00 €				
pécule vacances compl. Employés	620260	706,87 €	750,00 €	721,11 €	750,00 €				
Colisations patronales d'assurances sociales	621	22.324,39 €	22.750,00 €	22.599,01 €	23.000,00 €				
Autres frais de personnel	623	9.721,65 €	9.745,00 €	13.271,90 €	13.150,00 €				
Assurance loi	6230	76,88 €	80,00 €	1.522,34 €	1.500,00 €				
Déplacements du personnel & abonnements sociaux	6231	959,10 €	1.000,00 €	1.052,68 €	1.000,00 €				
Médecine du travail - service médical	6232	163,44 €	165,00 €	143,05 €	150,00 €				
Chèques Repas	6233	4.314,86 €	4.500,00 €	4.983,83 €	5.000,00 €				
Ajustement annuel provision pécule vacances	6239	4.207,37 €	4.000,00 €	5.570,00 €	5.500,00 €				
Amortissements, réductions de valeur & provisions pour risques	63	-58,57 €	2.262,00 €	9.563,83 €	11.816,83 €				
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	6302	10.261,17 €	11.500,00 €	9.563,83 €	11.816,83 €				
Provisions pour grosses réparations & gros entretiens - reprises	636100	-10.319,74 €	-9.238,00 €						

TABLEAU AMORTISSEMENTS 2012

Compte	Nature	Année	Durée	Valeur acquisition	Amort. Antér.	Année 2012	Amort. Cumulés	Valeur résiduelle	Année 2013	Année 2014	Année 2015
220001	Amén.Aisemont	2006	10	8.575,91	5.144,34	857,59	6.001,93	2.573,98	857,59	857,59	857,59
232000	Costumes	2002	3	3.356,00	3.356,00	0,00	3.356,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nappes	2005	3	736,24	736,24	0,00	736,24	0,00	0,00	0,00	0,00
	projecteurs	2005	5	1.416,87	1.416,87	0,00	1.416,87	0,00	0,00	0,00	0,00
	tapis sol	2005	5	1.721,91	1.721,91	0,00	1.721,91	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equip.châlets	2005	3	4.027,26	4.027,26	0,00	4.027,26	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matériel de scène	2008	7	24.928,55	14.244,88	3.561,22	17.806,10	7.122,45	3.561,22	3.561,22	0,00
	Projecteur	2010	5	1.270,50	518,20	254,10	772,30	498,20	254,10	254,10	0,00
	PALAN	2012	10	1.307,53	0,00	130,75	130,75	1.176,78	130,75	130,75	130,75
				38.764,86	26.021,36	3.946,07	29.967,44	8.797,42	3.946,07	3.946,07	130,75
240000	Armoire	1996	10	1.769,98	1.769,98	0,00	1.769,98	0,00	0,00	0,00	0,00
	Agenda électronique	2002	3	903,87	903,87	0,00	903,87	0,00	0,00	0,00	0,00
	Logiciel POPY	2003	3	726,00	726,00	0,00	726,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Armoire	2004	10	473,47	378,79	47,35	426,13	47,34	47,34	0,00	0,00
	4 armoires	2005	10	1.210,00	847,00	121,00	968,00	242,00	121,00	121,00	0,00
	Ordinateur	2005	3	2.432,10	2.432,10	0,00	2.432,10	0,00	0,00	0,00	0,00
	Graveur Dvd	2005	3	482,69	482,69	0,00	482,69	0,00	0,00	0,00	0,00
	ordin. Occ.	2005	3	2.662,50	2.662,50	0,00	2.662,50	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ordinateur fac 132	2007	3	3.224,65	3.224,65	0,00	3.224,65	0,00	0,00	0,00	0,00
	Appareil photo f 133	2007	5	1.378,00	1.378,00	0,00	1.378,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ordinateur	2009	3	865,15	865,15	0,00	865,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	Caméra	2011	3	3.455,72	1.151,91	1.151,91	2.303,82	2.303,81	1.151,91	1.151,91	0,00
	Ordinateur FUJITSU	2011	3	8.802,75	2.934,25	2.934,25	5.868,50	5.868,50	2.934,25	2.934,25	0,00
	Ordinateur	2011	3	1.516,99	505,66	505,66	1.011,32	1.011,33	505,66	505,66	0,00
	Mobilier et élec	2013	10	22.537,68					2.253,00	2.253,00	2.253,00
				52.441,55	20.262,54	4.760,17	25.022,71	9.472,98	7.013,16	6.965,82	2.253,00
TOTAL GENERAL				99.782,32	51.428,25	9.563,83	60.992,08	20.844,38	11.816,82	11.769,48	3.241,34
Amortissements subsides											
151	Amén.Aisemont	2006	10	8.575,91	5.144,74	857,59	6.002,33	2.573,58	857,59	857,59	857,59
	Equipement scène	2008	7	12.000,00	6.857,15	1.714,29	8.571,43	3.428,57	1.714,29	1.714,29	0,00
	Caméra	2011	3	3.455,72	1.151,91	1.151,91	2.303,82	2.303,81	1.151,91	0,00	0,00
	Mobilier et élec	2013	10	9.238,00					923,80	923,80	923,80
				33.269,63	12.001,89	3.723,79	16.877,58	8.305,96	4.647,59	3.495,68	1.781,39

Comptes et bilans 2013

Centre Culturel de l'entité fossoise asbl

Comptes annuels arrêtés au 31/12/2013
Approuvés à l'Assemblée Générale du 26 mars 2014

Rue Donat Masson, 22
5070 FOSSES-LA-VILLE
numéro d'Entreprise : 422.224.958

BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice 2013	Exercice 2012
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
Frais d'établissement			
Immobilisations corporelles	22/27	28.840,93 €	38.786,24 €
Terrains & constructions	22	1.716,39 €	2.573,98 €
Autres constructions	22/91	8.575,91 €	8.575,91 €
Amortissements	22/92	-6.859,52 €	-6.001,93 €
Installations, machines & outillage	23	5.516,85 €	8.797,43 €
Appartenant à l'association en pleine propriété	231	39.763,11 €	38.764,86 €
Amortissements	232	-34.246,26 €	-29.967,43 €
Mobilier & matériel roulant	24	21.607,69 €	4.881,15 €
Appartenant à l'association en pleine propriété	241	53.853,83 €	29.903,87 €
Amortissements	242	-32.246,14 €	-25.022,72 €
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		22.533,68 €
Créances à un an au plus	40/41	7.618,16 €	8.617,15 €
Créances commerciales	40		
Autres créances, subsides & subventions	41	7.618,16 €	8.617,15 €
Subsides & subventions à recevoir	413		
- des villes, communes et intercommunales	4130		
- des provinces	4131		
- de la Communauté française	4135	7.618,16 €	8.617,15 €
Placements de trésorerie			
Valeurs disponibles	54/58	62.436,22 €	81.516,07 €
ING 360-1021574-73	55	8.033,36 €	9.454,93 €
CBC 732-6480700-84	55	3.587,62 €	11.093,12 €
CBC 742-6480700-68	55	46.702,88 €	55.879,93 €
Caisses	57	4.112,36 €	5.088,09 €
Comptes de régularisation	490/1	1.271,76 €	1.271,76 €
Charges à reporter	490	1.271,76 €	1.271,76 €
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	100.167,07 €	130.191,22 €

Certifié conforme à l'original

Trifonier
Président

Jean-Victor Borgniet
Président

	Codes	Exercice 2013	Exercice 2012
PASSIF			
FONDS SOCIAL	10/15	50.318,07 €	75.942,82 €
Fonds associatifs	10	75.942,82 €	79.395,80 €
Patrimoine de départ	100	75.942,82 €	79.395,80 €
Fonds affectés	13		32.047,14 €
Perte reportée	14	-25.624,75 €	-35.500,12 €
Subsides en capital	15	11.744,45 €	16.392,04 €
Subsides en capital reçus en espèces	151		
- des villes, communes et intercommunales	1510	8.140,43 €	8.140,43 €
- de la Communauté française	1515	25.129,20 €	25.129,20 €
Amortissements sur subsides	1518	-21.525,18 €	-16.877,59 €
Dettes à un an au plus	42/48	38.104,55 €	37.856,36 €
Dettes commerciales	44	10.579,71 €	8.647,76 €
Fournisseurs à payer	440/4	10.579,71 €	8.647,76 €
Dettes fiscales, salariales & sociales	45	27.524,84 €	29.208,60 €
Rémunérations à payer	455	4.189,14 €	4.984,06 €
Pécules de vacances à payer	456		
Pécules de vacances employés - Provisions	45601	23.335,70 €	24.224,54 €
Comptes de régularisation	492/3	0,00 €	0,00 €
Produits à reporter	493		
TOTAL DU PASSIF	10/49	100.167,07 €	130.191,22 €

Certifié conforme à l'original

*Jean Michel Bonnier
Président*

*Trifouie
Anvers J.L.*

Codes	Budget 2013	2013	Budget 2014
Produits & Charges d'exploitation			
Ventes et prestations			
Chiffre d'affaires			
70/74	242.007,04 €	251.144,68 €	243.467,01 €
70	32.500,00 €	27.470,94 €	28.586,14 €
700	24.000,00 €	17.835,00 €	20.086,14 €
7000	5.500,00 €	3.770,00 €	4.000,00 €
7001	18.500,00 €	14.065,00 €	16.086,14 €
702	2.500,00 €	1.341,00 €	1.500,00 €
7020	2.500,00 €	1.341,00 €	1.500,00 €
704	6.000,00 €	8.294,94 €	7.000,00 €
7040	5.000,00 €	7.194,94 €	6.000,00 €
7042	1.000,00 €	1.100,00 €	1.000,00 €
73	205.107,04 €	218.817,18 €	210.280,87 €
Cotisations, dons, legs & subsides			
737	205.107,04 €	209.473,18 €	210.280,87 €
7370	33.000,00 €	38.000,00 €	40.000,00 €
737001	8.000,00 €	7.138,15 €	2.500,00 €
7371	9.915,00 €	9.915,00 €	9.915,00 €
737101			4.500,00 €
7374	41.592,04 €	41.234,67 €	41.500,00 €
7374 anx1	41.592,04 €	41.234,67 €	41.500,00 €
7375	94.000,00 €	93.967,11 €	94.615,87 €
7375 anx1	53.000,00 €	53.104,54 €	53.100,00 €
7375 anx4			
7375 anx10	41.000,00 €	40.862,57 €	41.515,87 €
7375 anx11			
7376	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7376 anx1			
7377	16.600,00 €	17.218,25 €	17.250,00 €
7378		9.344,00 €	
7379	2.000,00 €	2.000,00 €	0,00 €

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSOISE ASBL
Rue Donat Masson 22 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

N° d'entreprise: 422244958

	74	4.400,00 €	4.856,56 €	4.600,00 €
Autres produits d'exploitation				
Produits de refacturations de charges	743	3.250,00 €	3.623,37 €	3.500,00 €
Indemnités d'assurances	745			
Cotisation personnelle chèques repas	749002	850,00 €	846,72 €	800,00 €
Récupération précompte professionnel général	749024	1.400,00 €	1.545,90 €	1.400,00 €
Récupération précompte professionnel général	749025	-1.100,00 €	-1.159,43 €	-1.100,00 €
Services et biens divers	61	66.480,00 €	82.749,01 €	64.145,00 €
Loyers & locations permanents des équipements de bâtiments	6100			
Loyers & locations non permanents des équipements de bâtiments	6101	7.800,00 €	9.487,01 €	8.300,00 €
d'installations techniques, machines & outillage,...	61011		500,00 €	500,00 €
Locations podiums, chapiteaux, WC mobiles	61012	7.000,00 €	7.613,17 €	7.500,00 €
Maintenance, réparation & entretien (hors rétribution) de bâtiments	610181	750,00 €	726,00 €	250,00 €
	6105	0,00 €		0,00 €
	61051			
Signalisation, premiers secours, sécurité, gardiennage	6108	50,00 €	647,84 €	50,00 €
Transports publics, trains, tram, bus,...	6115	25,00 €	1.348,48 €	100,00 €
Transports routiers, aériens, maritimes, déménagements	6116	3.000,00 €	3.522,64 €	4.500,00 €
Remboursements de frais de transports pour missions	6117	2.500,00 €	2.901,36 €	2.900,00 €
Autres frais de transport & de véhicules, parking, péages	6118	100,00 €	136,27 €	150,00 €
Total 611		5.625,00 €	7.908,75 €	7.650,00 €
Postes & expéditions	6120	75,00 €	50,22 €	75,00 €
Frais poste Messenger	612001	250,00 €	140,50 €	150,00 €
Télécommunications & NTIC	6121	1.000,00 €	553,77 €	350,00 €
Imprimés, enveloppes, fournitures & consommables de bureau	6122	3.000,00 €	1.690,33 €	1.500,00 €
Duplications, photocopies extérieures, ...	6123			
Petit matériel, accessoires & petit mobilier de bureau	6124	500,00 €	605,87 €	500,00 €
Achat matériel Château Winson	612401		11,86 €	
Secrétariat Social, frais de gestion	6125	2.750,00 €	2.926,33 €	3.150,00 €
Frais de dépôt & publications, documents administratifs	6126	120,00 €	121,97 €	120,00 €
Autres assurances pour responsabilité civile & risques divers	6127	2.200,00 €	1.980,31 €	2.200,00 €
Tickets, imprimés de ticketterie, bracelets & badges d'accès	6128	100,00 €	65,19 €	100,00 €

Autres frais & frais non dissociés d'administration
Total 6012

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSEISE ASBL
Rue Donat Masson 22 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

Impressions pour promotion, publicité & relations publiques
Achats d'espaces publicitaires & échanges promotionnels - papier
Traiteur, alimentation, boissons, restaurant, catering
Bar et buffet pour public
Hôtels, hébergements en Belgique & à l'étranger
Autres frais de promotion & relations publiques (fleurs, cadeaux,...)
Total 613

Documentation générale & agences de presse
Achats & inscription à des formations pour le personnel
Achats & location de documents ou de services pour documentation
Droits d'accès à des manifestations ou des activités
des activités culturelles
Total 614

Autres frais spécifiques pour animations, ateliers, colloques,...
Autres frais spécifiques pour des expositions
Autres achats, locations & entretiens spécifiques aux expositions
Autres frais spécifiques de spectacles, programmes & manifestations
Achats de spectacles vivants
Tout public
Théâtre à l'école

Achats & locations de spectacles mécanisés
Autres frais spécifiques des éditions
sur support papier

Autres frais spécifiques de matériels artistiques & techniques
Achats & locations de costumes & de matériels de costumes
Achats & locations d'accessoires & de matériels d'accessoires
Achats & locations de matériel d'orchestre
Achats & locations de fournitures pour prise de vue, dévelop,...
Achats & locations de matériels pédagogiques & didactiques
Achats & locations d'autre matériel artistique

Fournitures pour ateliers plastiques

Autres achats & locations d'autre matériel technique

Droits d'auteurs, prix & subsides attribués

Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre
Droits d'auteurs, droits de diffusion & d'exécution des œuvres

N°	Description	300,00 €	290,40 €	300,00 €
6129		300,00 €	290,40 €	300,00 €
	N° d'entreprise: 422244958	10.295,00 €	8.436,75 €	8.445,00 €
6130		50,00 €	584,84 €	50,00 €
6132		100,00 €	83,49 €	0,00 €
6134		3.500,00 €	5.294,97 €	2.000,00 €
613401		2.500,00 €	3.881,93 €	4.000,00 €
6136		500,00 €	2.510,00 €	500,00 €
6138		100,00 €	522,00 €	100,00 €
		6.750,00 €	12.877,23 €	6.650,00 €
6140		510,00 €	537,00 €	300,00 €
6141		100,00 €	575,00 €	950,00 €
6143			8,91 €	
6144		250,00 €	453,00 €	200,00 €
61440		250,00 €	453,00 €	200,00 €
		860,00 €	1.573,91 €	1.450,00 €
6150				
6151		500,00 €	41,77 €	250,00 €
61518		500,00 €	41,77 €	250,00 €
6152		10.800,00 €	11.269,77 €	10.750,00 €
61520		10.700,00 €	11.228,00 €	10.750,00 €
615200		5.400,00 €	4.095,00 €	4.000,00 €
615201		5.300,00 €	7.133,00 €	6.750,00 €
61521		100,00 €		0,00 €
6153		0,00 €		0,00 €
61531				
6160		600,00 €	3.537,55 €	600,00 €
61601		250,00 €	149,05 €	250,00 €
61602		250,00 €	876,05 €	250,00 €
61604				
61605			15,49 €	
61607		50,00 €	100,00 €	50,00 €
61608				
616081		50,00 €	419,66 €	50,00 €
61609				
6163				
61630		150,00 €		150,00 €
61631		500,00 €	596,57 €	600,00 €

Amortissements, réductions de valeur & provisions pour risques

63	11.816,83 €	12.359,84 €	7.720,67 €
6302	11.816,83 €	12.359,84 €	7.387,91 €
636100			

Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
Provisions pour grosses réparations & gros entretiens - reprises

CENTRE CULTUREL ENTITE FOSSOISE ASBL
Rue Donat Masson 22 à 5070 FOSSES-LA-VILLE

N° d'entreprise: 422244958

Autres charges d'exploitation

64	260,00 €	336,05 €	500,00 €
644	260,00 €		500,00 €
6441	260,00 €	336,05 €	500,00 €

Cotisations & redistributions vers une association apparentée
Cotisations à des associations apparentées

Produits financiers

5.000,79 €

5.041,82 €

3.849,68 €

Produits des actifs circulants

354,00 €

324,23 €

354,00 €

Subsides en capital et en intérêts
écarts de paiement

4.646,79 €

4.647,58 €

3.495,68 €

Charges financières

0,00 €

160,95 €

0,00 €

Différences de paiements

0,00 €

160,95 €

0,00 €

Charges de gestion des comptes, cartes, versements,...

Charges des systèmes pour la perception de paiements électroniques

0,00 €

440,19 €

0,00 €

Charges exceptionnelles

66

668000

66801

Autres charges exceptionnelles

Différences sur exercice antérieur

0,00 €

440,19 €

0,00 €

Produits exceptionnels

76

764

79

792

Autres produits exceptionnels

0,00 €

0,00 €

0,00 €

Prélèvements

16.249,00 €

0,00 €

0,00 €

Prélèvements sur les fonds associatifs

	Budget 2013	2013	Budget 2014
Total des charges	263.256,83 €	281.811,25 €	247.316,69 €
Total des produits	263.256,83 €	256.186,50 €	247.316,69 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	-25.624,75 €	0,00 €

Tribunier
Président

Certifié conforme à l'original
Jean-Michel Bogniet
Président

TABLEAU AMORTISSEMENTS 2013

Compte	Nature	Année	Durée	Valeur acquisition	Amort. Antér.	Année 2013	Amort. Cumulés	Valeur résiduelle
220001	Amén. Aisemont	2006	10	8.575,91	6.001,93	857,59	6.859,52	1.716,39
232000	Costumes	2002	3	3.356,00	3.356,00	0,00	3.356,00	0,00
	Nappes	2005	3	736,24	736,24	0,00	736,24	0,00
	projecteurs	2005	5	1.416,87	1.416,87	0,00	1.416,87	0,00
	tapis sol	2005	5	1.721,91	1.721,91	0,00	1.721,91	0,00
	Equip.châlets	2005	3	4.027,26	4.027,26	0,00	4.027,26	0,00
	Matériel de scène	2008	7	24.928,55	17.806,10	3.561,22	21.367,32	3.561,23
	Projecteur	2010	5	1.270,50	772,30	254,10	1.026,40	244,10
	PALAN	2012	10	1.307,53	130,75	130,75	261,51	1.046,02
	DISQUE DUR	2013	3	998,25		332,75	332,75	665,50
				39.763,11	29.967,44	4.278,82	34.246,26	5.516,85
240000	Armoire	1996	10	1.769,98	1.769,98	0,00	1.769,98	0,00
	Agenda électronique	2002	3	903,87	903,87	0,00	903,87	0,00
	Logiciel POPS	2003	3	726,00	726,00	0,00	726,00	0,00
	Armoire	2004	10	473,47	426,13	47,34	473,47	0,00
	4 armoires	2005	10	1.210,00	988,00	121,00	1.089,00	121,00
	Ordinateur	2005	3	2.432,10	2.432,10	0,00	2.432,10	0,00
	Graveur Dvd	2005	3	482,69	482,69	0,00	482,69	0,00
	ordin. Occ.	2005	3	2.662,50	2.662,50	0,00	2.662,50	0,00
	Ordinateur fac 132	2007	3	3.224,65	3.224,65	0,00	3.224,65	0,00
	Appareil photo f 133	2007	5	1.378,00	1.378,00	0,00	1.378,00	0,00
	Ordinateur	2009	3	865,15	865,15	0,00	865,15	0,00
	Caméra	2011	3	3.455,72	2.303,82	1.151,91	3.455,73	0,00
	Ordinateur FUJITSU	2011	3	8.802,75	5.868,50	2.934,25	8.802,75	0,00
	Ordinateur	2011	3	1.516,99	1.011,32	505,66	1.516,98	0,00
	FACT.BERHIN	2013	10	18.476,70		1.847,67	1.847,67	16.629,03
	ARMOIRE + PRESENTOIR	2013	5	682,44		136,49	136,49	545,95
	ENSEIGNE	2013	10	775,71		77,57	77,57	698,14
	MATER. ELECTRIQUE	2013	10	4.015,21		401,52	401,52	3.613,69
				53.853,93	25.022,71	7.223,41	32.246,12	21.607,81
TOTAL GENERAL				102.192,95	60.992,07	12.359,83	73.351,90	28.841,05

Treuxier B. d.
Président

Certifié conforme à l'original

Tjeun - Michel Bequint
Président

Compte	Nature	Année	Durée	Valeur acquisition	Amort. Antér.	Année 2013	Amort. Cumulés	Valeur résiduelle
Amortissements subsidés								
151	Amén. Aisemont	2006	10	8.575,91	6.002,33	857,59	6.859,92	1.715,99
	Equipement scène	2008	7	12.000,00	8.571,43	1.714,29	10.285,72	1.714,28
	Caméra	2011	3	3.455,72	2.303,82	1.151,90	3.455,72	0,00
	Mobilier	2012	10	9.238,00	0,00	923,80	923,80	8.314,20
				33.269,63	16.877,58	4.647,58	21.525,16	11.744,47

Annexe 4.3 :

Contrat-programme 2009-12



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Bruxelles, le 24 OCT. 2012

Monsieur Jean-Michel BORGNIET
Président du Centre culturel de FOSSES-
LA-VILLE
Place du Marché 12
5070 FOSSES-LA-VILLE

Gestionnaire du dossier :
Marie-Françoise Rovillard
Marie-francoise.rovillard@cfwb.be
Tel. : 02/413 24 64

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

CG/SL/MFR491/CC12/22.10.12

OBJET : Avenant n° 2 au contrat-programme du Centre culturel de FOSSES-LA-VILLE

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre un exemplaire de l'avenant n°2 au contrat-programme 2009-2012 du Centre culturel de Fosses-La-Ville pour une période de deux ans prenant cours le 1^{er} janvier 2013.

Cet avenant est signé par Madame Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et l'Égalité des Chances.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Sophie LEVEQUE
Attachée

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Direction des Centres culturels
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 413 24 62 à 66 - Fax : + 32 (0)2 413 26 60
Site internet : www.centresculturels.cfwb.be

Annexe 4.4 :

Conventions

Mise à disposition du local d'Aisemont

8/ Objet : Service Urbanisme - projet de convention entre la Ville de Fosses-la-Ville et l'ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise

Le Conseil,

Vu la loi communale;

Vu le projet de convention entre la Ville de FOSSES-LA-VILLE et l'Asbl Centre culturel de l'Entité fossoise concernant les locaux situés rue de la Station, 17, à 5070 FOSSES-LA-VILLE/AISEMONT (étage de l'ancienne école gardienne d'AISEMONT);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Après en avoir délibéré;

Par 18 voix pour, - voix contre et - abstention;

Décide,

1. D'approuver la convention ci-annexée entre la Ville de FOSSES-LA-VILLE et l'Asbl Centre culturel de l'Entité fossoise concernant les locaux situés rue de la Station, 17, à 5070 FOSSES-LA-VILLE/AISEMONT (étage de l'ancienne école gardienne d'AISEMONT).

2. De transmettre la présente délibération à l'Asbl, pour information et disposition.

Convention

Entre d'une part,

la Ville de FOSSES-LA-VILLE représentée par M. Benoît SPINEUX, Bourgmestre, et M. Michel CHARLIER, Secrétaire, agissant :

- en exécution d'une délibération du Conseil communal en date du 17/10/2005
- et en vertu de l'article 109 de la nouvelle loi communale,

et d'autre part,

l'Asbl Centre Culturel de l'Entité fossoise, Place du Marché n° 12 à 5070 FOSSES-LA-VILLE, représentée par Bernard MICHEL, Directeur-Animateur,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La Ville de FOSSES-LA-VILLE concède la gestion gratuite et exclusive de l'étage de l'ancienne école gardienne d'AISEMONT, rue de la Station 17 à 5070 FOSSES-LA-VILLE à l'Asbl Centre Culturel de l'Entité fossoise afin de développer des activités culturelles.

Article 2

Les frais de nettoyage, d'électricité et de chauffage sont à charge de l'Administration communale.

Article 3

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée prenant cours le 01/11/2005.

Fait à FOSSES-LA-VILLE, le 21 octobre 2005

Conventions de mise à disposition

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE
Place du Marché, 1
FOSSES-LA-VILLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
dans le cadre de l'article 144 bis de la Nouvelle Loi Communale partie intégrante
du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ENTRE :

1. La Ville de Fosses-la-Ville, Place du Marché, 1, 5070 Fosses-la-Ville ;
ici représentée par : M. Benoît SPINEUX, Bourgmestre,
M. Michel CHARLES, Secrétaire communal.
Ci-après dénommée «la Ville»,

ET,

2. L'Association sans but lucratif « A.S.B.L. centre culturel de l'Entité fossoise », dont le siège est
situé à 5070 Fosses-La-Ville, Place du Marché, 12 ;
ici représentée par : M. Michel BORGNIET, Président ;
M. Jean-François FAVRESSE, Secrétaire.
Ci-après dénommée « l'A.S.B.L », « l'utilisateur »,

Il est expressément convenu et accepté ce qui suit :

Article 1.

Conformément à l'article 144bis de la Nouvelle Loi Communale partie intégrante du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'administration communale peut mettre à la disposition d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans but lucratif, des travailleurs liés à elle par un contrat de travail ; et ce pour défendre les intérêts communaux.

Il est, dès lors, décidé d'établir une collaboration entre les contractants précités.

Article 2.

Madame Brigitte ROMAIN, domiciliée Rue Delmotte, 11 à 5070 Fosses-la-Ville, a été engagée par La Ville, en qualité d'employée d'administration APE à $\frac{1}{4}$ temps puis à temps plein, et ce depuis le 02/06/1999.

Elle effectue, actuellement des tâches pour l'A.S.B.L. centre culturel de l'entité fossoise, étant notamment : animations théâtrales et de jeunesse ; relations avec troupes théâtrales, des artistes,...

Article 3.

La travailleuse est mise à disposition de l'A.S.B.L. centre culturel de l'entité fossoise, dénommée l'utilisateur, en qualité d'employée d'administration, pour s'occuper de tâches relatives aux animations culturelles organisées par l'A.S.B.L. précitée.


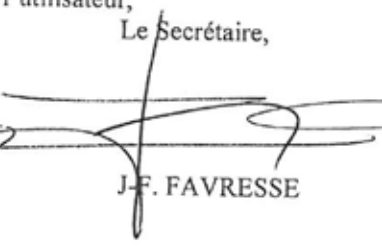
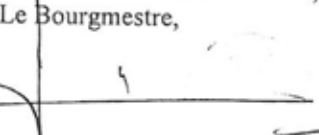
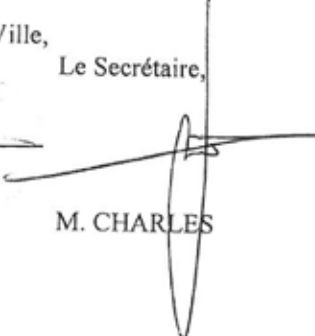
Elle est soumise au régime de travail à temps plein (38h/semaine), conformément au contrat de travail conclu entre elle et La Ville.

La rémunération de la travailleuse est fixée selon les statuts pécuniaire et administratif de la Ville : octroi de l'échelle communale RGB D4.

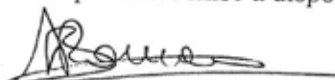
Article 4.

La présente convention entrera en vigueur le 03/09/2007, et se prolongera aussi longtemps que le besoin existera au niveau de l'A.S.B.L. et que les finances communales le permettront ; elle pourra toutefois être résiliée à tout moment par chaque partie et ce moyennant un préavis de 3 mois.

Fait à Fosses-la-Ville, le 3 septembre 2007, en trois exemplaires signés par chacune des parties, chacune en recevant un exemplaire.

	Pour l'utilisateur,		Pour la Ville,
Le Président,	Le Secrétaire,	Le Bourgmestre,	Le Secrétaire,
			
M. BORGNIET	J.F. FAVRESSE	B. SPINEUX	M. CHARLES

La personne mise à disposition,



B. ROMAIN

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE
Place du Marché, 1
FOSSES-LA-VILLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
dans le cadre de l'article 144 bis de la Nouvelle Loi Communale partie intégrante
du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ENTRE :

1. La Ville de Fosses-la-Ville, Place du Marché, 1, 5070 Fosses-la-Ville ;
ici représentée par : M. Benoît SPINEUX, Bourgmestre,
M. Michel CHARLES, Secrétaire communal.
Ci-après dénommée «la Ville»,

ET,

2. L'Association sans but lucratif « A.S.B.L. centre culturel de l'Entité fossoise », dont le siège est
situé à 5070 Fosses-La-Ville, Place du Marché, 12 ;
ici représentée par : M. Michel BORGNIET, Président ;
M. Jean-François FAVRESSE, Secrétaire.
Ci-après dénommée « l'A.S.B.L », « l'utilisateur »,

Il est expressément convenu et accepté ce qui suit :

Article 1.

Conformément à l'article 144bis de la Nouvelle Loi Communale partie intégrante du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'administration communale peut mettre à la disposition
d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans but lucratif, des travailleurs
liés à elle par un contrat de travail ; et ce pour défendre les intérêts communaux.

Il est, dès lors, décidé d'établir une collaboration entre les contractants précités.

Article 2.

Madame Caroline HEUREUX, domiciliée Rue du Maka, 21 à 6280 Gougnies, a été engagée par La
Ville, en qualité d'employée d'administration APE à temps plein, et ce depuis le 05/03/2007, pour
effectuer des tâches en matière de comptabilité pour les ASBL centre culturel de l'entité fossoise,
centre sportif de l'entité fossoise et syndicat d'initiative de Fosses-la-Ville.

Article 3.

La travailleuse est mise à disposition de l'A.S.B.L. centre culturel de l'entité fossoise, dénommée
l'utilisateur, en qualité d'employée d'administration, pour s'occuper de la comptabilité de l'A.S.B.L.
précitée. Elle prestera au profit de ladite A.S.B.L. 4/15 d'un temps complet (4/15 de 38 heures), soit
10h08/semaine, selon les modalités reprises dans son contrat de travail signé avec La Ville.

La rémunération de la travailleuse est fixée selon les statuts pécuniaire et administratif de la Ville :
octroi de l'échelle communale RGB D1.

Article 4.

La présente convention est entrée en vigueur le 01/01/2009, et se prolongera aussi longtemps que le
besoin existera au niveau de l'A.S.B.L. et que les finances communales le permettront ; elle pourra
toutefois être résiliée à tout moment par chaque partie et ce moyennant un préavis de 3 mois.


Fait à Fosses-la-Ville, le 20 février 2009, en trois exemplaires signés par chacune des parties, chacune en recevant un exemplaire.

Pour l'utilisateur,
Le Président,
M. BORGNIEZ


Le Secrétaire,
J.F. FAVRESSE

Le Bourgmestre,
B. SPINEUX

Pour la Ville,
Le Secrétaire,
M. CHARLES



La personne mise à disposition,


C. HEUREUX

PROVINCE DE NAMUR

ARRONDISSEMENT DE NAMUR

VILLE DE FOSSES-LA-VILLE
Extrait du registre aux délibérations du Collège Communal

Séance du 25 septembre 2014

Présents: M. Gaëtan de BILDERLING, Bourgmestre-Président ;
MM. Gérard SARTO, Jean-François FAVRESSE, Bernard MEUTER, Etienne DREZE, Frédéric MOREAU, Echevins ;
Mme Chantal BORGNIET-DEMIL, Présidente CPAS ;
Mme Sophie CANARD, Directrice Générale f.f.

Objet : Centre Culturel de l'entité fossoise asbl - demande de reconnaissance

Le Collège,

Vu le Code de la Démocratie Local et de la Décentralisation ;
Vu le Décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 21.12.2013;

Vu le dossier de demande de reconnaissance proposé par le Centre Culturel ;
Vu le plan financier 2016-2020 annexé;

Considérant la qualité des projets envisagés ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1^{er} : de soumettre le dossier de reconnaissance à l'approbation du prochain Conseil Communal.
Article 2 : de transmettre la présente délibération au Centre Culturel, pour information.

La Directrice Générale f.f.,
(s) S. CANARD

Par le collège,

Le Président,
(s) G. de BILDERLING

La Directrice Générale f.f.,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

S. CANARD



G. de BILDERLING

Annexe 4.5 :

**Extraits PV de CA, AG
et Conseil d'orientation**

Extraits des procès-verbaux du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale

Extrait du PV du Conseil d'administration du 23 septembre 2013 :

3° Nouveau décret, perspectives et stratégie

Le nouveau décret de la fédération Wallonie-Bruxelles régissant les Centres culturels à partir du 1er janvier 2016 a été adopté. Les arrêtés d'application sont attendus en 2014. B. Michel informe donc les membres du CA des grandes lignes de ce nouveau décret, qui feront l'objet de développements en 2014 et 2015.

Au niveau des principes, une première différence essentielle avec ce qui existe à ce jour, c'est que le décret reconnaît un projet culturel et non plus un centre culturel (CC) comme tel.

Ce qui veut donc dire qu'une commune qui ne disposerait pas d'une infrastructure culturelle, mais d'un projet, pourrait avoir droit à un subside de la fédération Wallonie-Bruxelles (FDW), à condition de « s'adosser » à une autre commune disposant d'un CC. Seule condition : que la commune adossée mette 25.000 euros pour recevoir un subside de 25.000 euros (exigence de parité commune -FDW) en plus de celui qu'elle recevrait en tant que CC communal unique.

3. Un exemple concret : un projet fossois pourrait devenir un projet commun pour Fosses-Mettet, si cette dernière commune s'adosse au CC de Fosses. Fosses qui a beaucoup investi de par le passé, n'est guère à priori intéressée par un tel type de collaboration (quid des frais de personnel?).
4. Par contre, une commune comme Sambreville, qui aujourd'hui reçoit plus de 100.000 euros pour son CC, pourrait être intéressée par une telle collaboration qui augmenterait sa dotation réduite par le nouveau décret.

Néanmoins, Fosses est partante pour être une des premières communes à rentrer dans les normes du nouveau décret, tout en tenant compte qu'il faut 18 mois entre le moment où le projet du centre culturel est rentré et son début de financement. En clair, Fosses devrait être en mesure de déposer un projet fossois avant le 30 juin 2014 (+ 18 mois => 1er janvier 2016). Sinon, l'entrée en vigueur pour la commune serait reportée de 6 mois.

Deuxième principe lié au nouveau décret : retour à une notion incluse dans le tout premier décret, à savoir celle de l'éducation permanente. Le futur décret déclare que tout citoyen a des droits culturels et qu'il doit pouvoir les exercer. Une « analyse partagée » devra ainsi être exercée au niveau communal entre le CC et les associations et individus, afin d'exprimer les besoins et éviter les recours de groupes ou individus lésés. L'objet d'un CC relève du domaine socio-culturel et non de la simple diffusion d'activités culturelles. A ce niveau, le CC de Fosses est bien impliqué dans le socio-culturel local, par les projets qu'il met en place, par sa participation directe ou indirecte aux activités du PCDR, du plan de cohésion sociale, etc.

Enfin, chaque Centre culturel aura un conseil d'orientation qui comprendra des représentants de la FWB. Par contre, au sein même des CC (CA ou AG), il n'y aura plus de représentants de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure cette première présentation des principes et éléments chiffrés liés aux financements futurs découlant du décret 2016-2021, Bernard Michel transmet un tableau en « toile d'araignée » des diverses possibilités de financement futur via la FWB :

Extrait du PV du bureau du Centre culturel de l'entité fossoise du jeudi 16 janvier 2014 :

1. En ce qui concerne la formation entamée par Bernard (animateur-directeur), il lui reste 2 journées à suivre à Bruxelles. Malgré la lourdeur de cet engagement, le résultat sera très positif, aussi bien sur le plan personnel de Bernard (enrichissement de ses connaissances) que pour le Centre par rapport à l'adhésion au nouveau décret (place de choix de Fosses par rapport à l'avenir).
2. Bernard souligne et remercie l'échevinat de la culture pour le coup de pouce de 2000€ (collaboration avec le CESEP pour l'accompagnement d'équipe).

Le chemin vers le nouveau décret est scindé en plusieurs phases :

3. analyse partagée du territoire en employant des méthodes particulières (plusieurs formules sont possibles telles les réunions chez l'habitant par exemple). Au terme de cette analyse un constat sera fait, avec les conclusions d'autres actions comme le PCDR ou le PCS par exemple. Il faut savoir que la production est très libre.
4. Constitution d'un « comité pilote » ou « comité de pilotage » : servira à faire émerger les enjeux de l'analyse partagée. Quelles sont les acteurs de ce comité ? : des membres du CA, des membres de l'équipe du centre, des membres du comité d'orientation (celui-ci est obligatoire et reste à définir)
5. l'équipe devra déposer un plan d'actions (après avoir reçu l'aval du CA et du comité d'orientation).

L'objectif actuel de la commission = faire passer les arrêtés d'application du nouveau décret avant les élections de 2014 (sinon il y aura des mois de retard)

Extrait du PV du Conseil d'administration du 13 mars 2014

3. Nouveau décret :

Bernard nous le présente de manière claire et concise.

Evolution du projet : ce nouveau décret a été voté le 21 novembre 2013.

Philosophie générale du dispositif décrétoal :

- Effectivité de l'exercice du droit à la culture = référentiel commun

aux centres culturels.

- Prérogatives : liberté artistique, promotion et conservation des patrimoines et des cultures, accès à la culture (matérielle, physique et intellectuelle), participation active à la culture, liberté de choix et participation à la prise de décision.
- Notion de centre culturel : le décret définit le CC comme un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et associatifs d'un territoire.
- La mise en œuvre du droit à la culture par le centre se construit sur une procédure définie. Cela comprend une analyse partagée afin de concevoir un projet d'action culturelle. Cette analyse identifie et qualifie : les ressources et moyens du territoire, les questions de société, les besoins sociaux, les territoires d'action.
- Il existera plusieurs niveaux de reconnaissance : action culturelle générale, action culturelle intensifiée (seul ou conjointement avec d'autres CC), action culturelle spécialisée. Les subventions octroyées seront fonction du degré de reconnaissance. Un point important : l'indexation des subventions.
- Organes de gestion : - Assemblée Générale
 - Conseil d'Administration : minimum 12 membres
 - Comité de gestion : pas obligatoire, gestion journalière
 - Conseil d'orientation : organe essentiel et obligatoire. Les membres sont désignés par le CA – le directeur et le personnel d'animation ont une voix consultative et ne peuvent représenter que 50% des membres. Cet organe procède à l'évaluation continue du projet d'action culturelle

4. Composition du Comité d'orientation :

Membres du personnel : Bernard, Brigitte, Michaël, Thierry, remplaçant(e)d'Anne

Sophie Canard, Marc Lagneau (AMO Basse-Sambre), Mathieu Collard (théâtre Isolat), Leslies Hanus du CPAS, Bernard Meuter, Jean-Michel Borgniet

Le CA valide cette composition et se prononcera sur d'autres candidatures lors du prochain CA.

Extrait du PV de l'Assemblée générale statutaire du 26 mars 2014 :

Activités 2014 : perspectives – voir document. Le projet le plus important pour le Centre est l'adhésion le plus rapidement possible au nouveau décret, c'est la préoccupation actuelle aussi bien du Centre lui-même que du politique comme le souligne l'échevin. Il rappelle que le centre culturel fossois est une priorité politique de la ville.

Nouveau décret, perspectives et stratégies : le projet vise essentiellement le droit à l'exercice actif de la culture par le citoyen. Cet aspect est déjà un point essentiel du Centre Culturel fossois.

Bernard rappelle les grandes lignes du projet nouveau décret.

Extrait du PV du Conseil d'administration du 31 juillet 2014 :

5. Comité ou Conseil d'orientation : se compose pour le CA et l'équipe de Jean-Michel Borgniet, Bernard Meuter, Bernard Michel, Brigitte Romain, Thierry Van Den Eynde, Bruno Wynands et Thierry Wenes, pour la partie partenaires et citoyens de Sophie Canard, Marc Lagneau, Mathieu Collard, Leslie Hanus, Augustin Chaussée, Alexandre Warnant et Shannon Gousse.

Les membres du CA présents actent cette formation, dont la parité est respectée.

Selon le décret du 21 novembre 2013, il s'agit d'un Conseil d'Orientation dont l'objectif est d'orienter le Centre Culturel avec un rôle supplémentaire d'évaluation.

Le président de ce Conseil d'orientation est Augustin Chaussée (sera invité aux réunions du Conseil d'Administration).

6. Nouveau décret : voir documents.

Les membres se soumettent à un travail de groupe afin de hiérarchiser les enjeux prioritaires (cet exercice a déjà été réalisé par le Conseil d'orientation). A l'issue de ce travail, les membres du CA ont validés quatre enjeux pour le Centre culturel (et ses partenaires) A savoir :

1. Brasser les différents publics,
2. Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changements,
3. Encourager les générations à conquérir une place légitime,
4. Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité.

Le personnel effectuera une « mise au vert » dans les locaux de l'ASTRAC afin de monter le programme d'actions en fonction du travail réalisé sur les enjeux. Un accompagnement par le CESEP est prévu.

Le dossier pour le contrat programme doit être remis pour le 30 septembre (AG le 22 septembre 2014). Il y aura une ratification du Collège et une délibération du Conseil Communal en octobre.

Il faut savoir que si la date du 30 septembre n'est pas respectée, un report d'un an est inévitable (enjeu de 100.000€).

PV du Conseil d'Orientation du 13 juin 2014

Présents : voir feuille en annexe

ODJ :

1. Présentation décret
2. Composition du Conseil d'orientation parité
3. Explication de l'analyse partagée.
4. Travail avec le CESEP sur la formulation des enjeux

1. Présentation décret : voir Power point Bernard

2. Composition du Conseil d'orientation parité : (équipe + membre du CA) = personnes extérieures

Idées de personnes extérieures pouvant compléter la partie représentants extérieurs :

Jeunes de 18 à 25 ans ?

Aînés

Personnes du secteur du Tourisme SI

Citoyens, non membre d'une association

PCS et ville = dédoubler

Une personne d'Aisemont. (Alexandre)

PMS de tamines ?

Nommer un président du conseil d'orientation pour la prochaine réunion. Rôle de relais avec le CA, implique 3 réunions par an.

Attention à l'heure de programmation des réunions, si en soirée pas le personnel des institutions, si en journée pas les citoyens.

3. explication de l'analyse partagée.

3.1 Explication théorique

1/ (Ré)interroger son territoire

Résultats de l'analyse partagée :

> Résultats de subjectivité réfléchie

-Synthèse des actions menées par le CC

-Synthèse des données des autres opérateurs reconnus ou privilégiés :

bibliothèque – Maison de jeunes – AMO – CEC – PCS – CPAS – Ecole des devoirs - ...

> Résultats d'objectivité sélective (données objectives du territoire) :

- économique – sociale – taux de chômage – pyramide des âges – nombre de revenus d'intégration sociale ...

Ces données doivent uniquement servir à préparer l'action et ne doivent pas répondre à des critères académiques d'exhaustivité.

> Publicité des résultats objectifs et subjectifs de l'interrogation territoriale

- visibilité sur le site – publication – bulletin communal – toutes-boîtes ...

> Autoévaluation d'actions culturelles antérieures

- Réalisation de l'autoévaluation des actions antérieures sur base des articles 2, 4 et 9 du nouveau Décret des Centres culturels

2/ Formuler des enjeux communs : formulation des enjeux prioritaires de société

> Composition du groupe de personnes qui identifie les enjeux prioritaires issus du résultat de l'analyse partagée :

- conseil d'orientation
- partenaires reconnus et privilégiés

> Inventaire des enjeux énoncés par le groupe de travail

- Un enjeu est évolutif
- Vers où ? :

> Formuler la transformation visée

> // à ses dimensions symboliques et culturelles

> // ses principes participatifs et sa légitimité démocratique

- Avec qui ?

> Son articulation à d'autres champs : social – éducatif – économique - ...

> Autres partenaires associables

> L'ouverture à d'autres territoires

- Repères pour formuler les enjeux : Liberté (favorise la liberté critique) – égalité (exigence d'égalité notamment homme/femme) – Solidarité (renforcement du processus de solidarité) – Autonomie (favorise l'autonomie dans la démarche)

3/ Opérer des choix d'avenir pour le Centre avec le Conseil d'orientation

Quels enjeux à retenir ?

> Des enjeux qui renvoient aux points forts du CC

> Des enjeux susceptibles d'être relayés par des groupes et des partenaires impliqués

> Des enjeux en lien avec des solidarités ou complicités internationales

> Des enjeux en lien avec des réalités locales ou régionales prioritaires ou urgentes

> Des enjeux soutenable à moyen et long terme et en lien avec des compétences en présence dans le Centre

3.2 Fosses-La-Ville Analyse Partagée du territoire : WE WANT YOU !

100 ans après l'Oncle SAM, Le Projet : "WE WANT YOU !"

Parce que les analyses et les statistiques c'est bien mais que le ressenti et le vécu, c'est pas mal non plus, le centre culturel de Fosses-la ville voulait donner la parole aux acteurs de terrain, aux citoyens.

C'est plus de 6 mois de récoltes de données par diverses méthodes.
Parce que Fosses-la-ville veut partir des villages et des entités, parce que Fosses,

Ce qui est déjà en place

1. Un questionnaire via le net avec déjà plus de 120 réponses (présentation CAMENBERT)
 2. Une enquête audio lors de l'atelier théâtre réalisée auprès de 30 personnes par des jeunes. (résumé Thierry W)
- Un débat citoyen sur l'image de Fosses et les sentiments d'appartenance :
3. Présentation carte mais où Thierry va-t-il s'installer ?;
 4. un débat sentimental, présentation cœur ? ;
 5. Une carte mentale de ce qu'est un ou devrait être un centre culturel
 6. Une animation spatiale et ludique pour le Conseil Communal des enfants (carte nom des rues rêvées) et un Power Point sur Fosses ma ville.(
 7. Des témoignages des acteurs sociaux : Leslie Hanus
 8. Une animation lors de la fête du Kiosque 20 juin
 9. Une animation ludique et expressive par des comédiens 27 juin

Ce qui pourrait être programmé :

CC Aînés septembre ou après
Crêche des Aînés 18 juin 10h
Tour de Table à voir
Interroger des témoins du vécu

Autres sources à compiler : PCDR, PCS, iweps ...

Remarques

Le travail sur le nom des rues soulèvent des remarques enthousiastes.

JM souhaiterait revoir des actions comme « bienvenue en Wallonie, le carrefour des générations. Il souligne l'importance de partir régulièrement à la rencontre des citoyens.

Le PCS dispose de données objectives actualisées. Sophie amène différents éléments en soulignant que des choses existent mais que le public ne le sait pas, il y a donc un problème de communication.

- Sur la propreté : les agents du service propreté soulignent les mêmes difficultés que les citoyens, un manque de civisme, de comportements. Des agents constatateurs communaux vont bientôt être sur le terrain afin de faire de la répression à ce niveau là.
- En ce qui concerne les artistes et artisans, il est prévu au niveau du PCDR, dans le projet d'une halle, la mise à disposition d'un lieu d'exposition (à réfléchir)
- Au niveau du logement, il existe des ateliers éco énergie
- Au niveau mobilité, il existe pour la 3^e fois, les cours Drive in Job pour permis théorique (gratuit) et l'accessibilité à des cours pratiques sont en projet.
- Sur l'alphabétisation, il y a les ateliers d'alphabétisation et les écrivains publics.
- Sur les assuétudes, l'asbl le Re-verre tient des permanences sur la consommation d'alcool.

L'école de Devoirs a réalisé un travail sur le centre ville avec les enfants. La Maison de quartier mobile devra trouver sa place.

Cécile Paul : Nous allons travailler sur le contrat programme, les Enjeux en partant de données objectives (qui existent) et de données subjectives (vécu des gens). Le défi est de concilier les 2 dans le même panier. Pour cela, il faut partir de ce qui est amené par le Centre culturel mais le Rôle du Conseil d'Orientation est de compléter les éléments d'analyse en donnant un point de vue supra, à partir de son point de vue de professionnel. Attention, dans les données subjectives, ne pas partir de ce qui est anecdotiques mais de ce qui est significatif (même si ce ne doit pas être un rapport scientifique). L'exhaustivité n'est pas nécessaire car par la suite, on complètera 2 à 3 fois par an, ce diagnostic. Si on a trop de matières, voir sur le long terme, celle qui sera significative.

Par rapport aux remarques de Sophie, il faut mettre les 2 informations en parallèle. A la fois ce que les gens disent (les manques) et ce qui existe (mais qu'ils ne savent pas)/

Michel Bleuzé : Directeur école

Pas de garderie dans les écoles primaires, cela ne le concerne pas au niveau communal ;

Décrochage scolaire, obligation de le signaler à la communauté française après 9 demi jours d'absence. Après cela peut passer par d'autres médiations. (très faible décrochage au niveau des écoles primaires sur Fosses)

Travailler dès l'école maternelle, sur le civisme, sur l'éducation des parents à travers la scolarité de leurs enfants. Après explication, ok sur ce point.

TW : Lors de nos enquêtes, on fait déjà une certaine pub du Centre culturel.

Cécile : Oui, car notre rôle dans cette partie d'analyse partagée n'est pas de faire de la sociologie mais on est déjà dans l'action culturelle, on remplit déjà

les missions de l'éducation permanente. Le tout est de ne pas orienter les réponses. L'interrogation est déjà un travail d'animation socioculturelle.

Michel Bleuzé : Attention aux biais en fonction des lieux où on va chercher l'info.

Utilité d'élargir l'enquête à d'autres que ceux qui fréquentent déjà les lieux culturels.

Cécile : si pas fait de suite, s'engager à le faire dans les 5 ans à venir.

Importance, qu'une production puisse être montrée à d'autres gens.

Michèle D : attention voir au nom de quoi on réagit, rebondir sur des constats, quels faits ?

Bernard M : le 27 juin, l'occasion sera donnée de rebondir par rapport à ce qu'on a déjà accumulé comme matière. Importance de bien briefer et débriefer les comédiens.

Cécile souligne le fait que nous avons déjà un réseau de partenaires, que nous avons déjà des données du PCDR (très utiles car rencontres de citoyens), déjà eu des concertations. Ce qu'on fait maintenant c'est du plus.

TW : Comment rencontrer le non public du centre culturel ?

Utiliser les lieux où il y a du monde : foot, La Pause, Brocante,...

Fête ou sortie des écoles pour parents et grand parents d'élèves.

Plaine et fin de stage

Attention d'utiliser un langage accessible à tous, un questionnaire écrit n'est parfois pas adapté.

Kiosque en fête ?

Ravel, Bambois, camping val Trekko.

Expliciter que c'est le début de notre démarche, que le processus est non figé. Il sera à la hauteur du temps dont on dispose

4. Travail sur les enjeux.

Dénouer les défis du futur, en partant de la subjectivité et de 4 à 5 adjectifs + et -.

Adjectifs issus des éléments subjectifs et objectifs du matin.

Chacun écrit ses adjectifs sur des grands post-it (voir résumé par ailleurs)

Expliciter certains mots

Client du soutien = citoyen motivé, preneur

Racisme = étonnant que 3% d'étrangers, témoigne d'un repli sur soi.

Lieux extérieurs : Bambois, château

Lieux intérieurs : pas de cafés, de salle de spectacle

Participation citoyenne : y en a mais pas assez

Réaction et pas action : rôleur

Folklorique : + = fédérateur ; - = lieu de fermeture, de repli sur soi, traditionnaliste. 5 à 6 ans pour être intégré. On naît Fossois ou pas. S'intégrer passe par le Folklore.

Le secteur institutionnel est très faiblement présent sur le territoire.

PM

Description de tensions par des faits et en tirer des défis.

Sous groupe 2 BW :

+	-
Accueillant	Individualité
Bien être	Repli sur soi
Festive	Cloisonné
Chaleur	Manque de lieux conviviaux
Convivial	Lien entre nouveau et anciens habitants

Paradoxes :

Convivialité ? A deux temps,

- Dans la vie de tous les jours
- Dans les moments ponctuels

Comparaison avec autres territoires ; Binche

Convivialité vis-à-vis des extérieurs ok ; artistes bien reçus

Quel est l'offre de convivialité ? Correspond-elle à ce que les gens attendent ?

Est-elle liée au lieu de réception, à l'environnement de celle-ci ?

Exemple Kiosque, centre ville.

Défis :

Fosses reconnue pour cette convivialité

Comment mettre de la convivialité à tous les étages ?

Manque de lieux conviviaux non institutionnalisés, une convivialité de tous les jours

Convivialité formalisée, la faire connaître.

La problématique de l'alcool.

Combien de nouveaux habitants par année ?

2 formes de convivialité différentes :

1. Convivialité du quotidien, vers une solidarité
2. Convivialité Folklore, un défouloir.

La 2 peut-elle amener la 1 ? Comment faire que la convivialité festive devienne une convivialité solidaire ?

Réflexion par une convivialité face à des inconnus (sur la route, dans les magasins) est elle plus ou moins forte à Fosses qu'ailleurs, à vérifier. (le rapport à l'autre, l'inconnu)

Si on prend cela comme enjeux, vérifier de quelle convivialité on parle.

Sous groupe 2 TW :

+
Folklore,
Convivialité,
Sentiment d'appartenance

-
Résistance aux changements,
Traditions,
Raciste

Comment favoriser la rencontre les porteurs de traditions et les opposants.

CP : Comment on va traiter la question Folklorique ? défi de manière générale ?

Que faire sur le Folklore de façon + et - pour les 10 ans à venir ?

Sous groupe 3

+
Activité dans village
Sentiment d'appartenance
vie de village,

-
Repli sur soi,
Esprit de clocher
Vie de village

Paradoxes : le repli sur soi exprime le besoin d'appartenance d'une communauté. Mais cette appartenance à ce groupe engendre un repli, une fermeture. Problème identitaire basé sur le rejet de l'autre et pas sur la richesse d'une communauté.

Défis :

Inverser la dynamique de mise en valeur, grâce aux différences.

Accentuer l'identité sur ce que l'on est pas sur ce que l'on n'est pas.

Identité des Jeunes qui doit aller à l'encontre de cette appartenance à un groupe fermé.

Pas esprit de clocher – mais +.

Synergie et travail à utiliser entre les comités.

Pour avoir de la Tolérance, il faut sécuriser l'identité mais pas en opposition

Sous groupe 4 TW :

+
Actif,
Intégration,
Client du soutien (preneur)

-
50% des gens gagnent moins de 20
000 € /an.
Qualité de vie du centre,
Addiction

Paradoxes :

Le Fossois est actif malgré pauvreté, volonté d'intégration

Certains comportements gâchent la qualité de vie.

Ivresse facteur de communication.

Vers une intégration sociale, économique, politique, philosophique,

Améliorer la mixité sociale : comprendre les codes de vie différents de chacun, pouvoir se mélanger.

Réduire les inégalités sociales

Attention plusieurs défis,

Volonté de rencontre entre différents publics ? ;

Travailler avec ceux qui n'ont pas les moyens, comment travailler avec eux sur cela ou pas ?

Intégration au niveau ISP ?

Exemple d'un enjeu au niveau du CPAS via art 18, art 27, on peut décider d'avoir une action à ce niveau là.

Réduction des inégalités sociales, sans travailler sur le volet social mais sur le volet participation à la culture.

Remarques : Voir via le Conseil d'orientation qui doit participer à ce conseil en fonction des enjeux choisis. Exemple, ici CPAS ; logement, foyer Namurois ; incivilité, police.

Sous groupe 5 : voir Brig

+
Vert,
ravelien,
Lieux extérieurs

-
Aménagement
Délabré
Incivilité

Paradoxe :

On a un environnement où la qualité de vie est agréable, semi rural, très vert et pourtant on remarque le manque de respect et d'incivilités qui gâche ce cadre de verdure

Ce paradoxe est peut être plus concentré dans le centre de Fosses mais il se retrouve partout sur l'entité.

Problème de comportement social global à notre société.

Piste défi :

Mettre en avant ce qui existe de vert sur l'entité pour le préserver, se l'approprier et le partager.

Education civique et citoyenne à travers les endroits verts, pour tous les âges.

défi d'éducation environnement pour adulte.

Autres remarques :

- Le Centre culturel doit il prendre part à la rénovation urbaine ?
- Séparer les questions, Folklorique, Convivialité, Identité.
- Territoire très dichotomique :
 - Folklore ou pas

- Vert ou pas

- ? de Sophie : De quels niveaux d'enjeux parle-t-on ? Ici on repart des enjeux globaux ; on les actualise et on spécifiera par la suite.
- ? de Brigitte : Qui de nos propres défis ? L'action culturelle de base reste.
- Le CA du CC garde la main

Exemple l'action théâtrale peut être formalisée en favorisant l'accès à des personnes précarisées.

- Il faut formaliser les partenariats, et argumenter
- Voir les nouveaux défis, comment on y va ?

Autres enjeux

6. Jeune,
7. Mobilité
8. Loisirs (détente, plaisir),
9. infrastructure,
10. urbanistique mais en lien avec la rénovation urbaine,
11. les questions socio-économiques (inégalités)

Rédiger les enjeux, 1 page par enjeu à expliciter

Aspect + et – et les dépasser

Tensions et perspectives de sorties à expliciter

Grammaire de l'enjeu Majo

PV du Conseil d'Orientation du 29 juillet 2014

Présents :

JM. Borgniet, Président CA	L. Hanus, AS CPAS
B. Meuter, Administrateur et échevin de la Culture	A. Chaussée, Marche Sart St Laurent
B. Romain, Animatrice CC	S. Jacqmain, Agent PCS
B. Michel, Directeur CC	S. Desmons, Directrice IDEF
T. Van Den Eynde, Animateur CC	G. Benoît, Antenne Social HP
T. Wenes, Animateur CC	A. Warnant, Habitant d'Aisemont
B. Wynands, Animateur CC	S. Goisse, Comité jeunes Sart Eustache
S. Canard, Chef de Projet PCS	
M. Lagneaux, Directeur AMO Basse Sambre	

Excusés

M. Collard Isolat Théâtre et M. Bleuze Directeur Ecoles Communales

Invitée

C. Paul CESEP

Ordre du jour

- 1° Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Orientation et tour de table.
- 2° Débat autour des enjeux identifiés lors de notre journée de travail du 13 juin
- 3° Hiérarchisation des enjeux.
- 4° Désignation du Président du Conseil d'Orientation
- 5° Divers

1° Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Orientation et tour de table.

Nous accueillons 2 nouveaux membres au sein du Conseil d'Orientation Alexandre Warnant, en sa qualité d'habitant du village d'Aisemont et Shannon Goisse, présidente du comité des jeunes de Sart Eustache.

2° Débat autour des enjeux identifiés lors de notre journée de travail du 13 juin.

Nous parcourons les documents transmis au préalable à tous les membres, quelques modifications sont à apporter aux divers enjeux mais rien de fondamental.

3° Hiérarchisation des enjeux.

Au départ du document suivant, « Quels enjeux retenir ? », nous répartissons les 16 membres présents en 3 groupes afin de débattre et de prioriser les enjeux futurs.

Rappel des 7 enjeux identifiés :

- Brasser les différents publics
- Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changement
- Encourager les générations à conquérir une place légitime sur le territoire. –favoriser les échanges intergénérationnels
- Favoriser une convivialité solidaire
- Soutenir une identité commune en mettant en valeur les différences
- Valoriser et enrichir les espaces verts pour une utilisation partagée et respectueuse.
- Encourager les générations à conquérir une place légitime sur le territoire. –favoriser les échanges intergénérationnels
- Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité

4 critères de qualités :

1. enjeux qui renvoient aux points forts du centre
2. enjeux susceptibles d'être relayés par des groupes et partenaires impliqués
3. enjeux en lien avec des solidarités et complicités internationales
4. enjeux en lien avec réalités locales, régionales, urgentes

2 critères de faisabilité : (laisser pour le Conseil d'Administration)

1. enjeux soutenable à terme (moyen et long) par l'équipe
2. enjeux en lien avec les compétences

Enjeux/ critères	points forts	relayés par des groupes et partenaire s	lien avec des solidarités et complicités internationa les	réalités locales, régional es, urgentes	soute nable s à terme	en lien avec les compétences
Brasser les différents publics						
Favoriser la rencontre entre les porteurs de traditions et les porteurs de changement						
Encourager les générations à conquérir une place légitime sur le territoire. -favoriser les échanges intergénérationnels						
Favoriser une convivialité solidaire						
Soutenir une identité commune en mettant en valeur les différences						
Valoriser et enrichir les espaces verts pour une utilisation partagée et respectueuse						
Optimiser les infrastructures et favoriser la mobilité						

4° Désignation du Président du Conseil d'Orientation.

Après un tour de table, Augustin Chaussée accepte la mission de Président du Conseil d'Orientation. Ce mandat est validé par l'ensemble des membres présents.

5° Divers.

La prochaine étape sera l'avis du Conseil d'Administration sur les enjeux déterminés par le Conseil d'Orientation, ce 31 juillet 2014.

L'équipe du Centre culturel travaillera ensuite sur les hypothèses d'action et le contrat programme définitif. Si le délai le permet, ce contrat sera présenté aux membres du Conseil d'Orientation (chevilles ouvrières de celui-ci) en septembre 2014.

Table des Matières

1. Eléments institutionnels

1.1. Identification du Centre culturel	5
1.1.1. Dénomination sociale	
1.1.2. Adresse complète du siège social du centre culturel	
1.1.3. Numéro ONSS / numéro d'entreprise	
1.1.4. Statuts de l'asbl (= annexe 1)	
1.2. La ou les communes composant le territoire d'implantation du Centre culturel	
1.3. Composition de l'Assemblée générale	
1.4. Composition du Conseil d'administration	6
1.5. Composition du comité de gestion (bureau)	7
1.6. Composition du conseil d'orientation	
1.7. Composition de l'équipe professionnelle (fonctions, régime de travail)	8
1.8. Contexte institutionnel	

2. Rapport général d'autoévaluation

2.1. Eléments rétrospectifs	11
2.1.1. Offrir des possibilités de création, d'expression et de communication	12
2.2.2. Favoriser les démarches d'éducation permanente	16
2.2.3. Organiser des manifestations mettant en valeur des œuvres du patrimoine	18
2.2.4. Organiser des services destinés aux personnes et aux associations	24
2.2. Rapport de l'analyse partagée	25
2.2.1. Rappel sur les fondements du nouveau décret	
2.2.2. Présentation de la méthodologie	27
2.2.3. Les résultats	28

2.2.4. Cartes mentales synthèses	44
2.2.5. Publicité et diffusion des résultats	46
2.3. Projet d'action culturelle	
2.3.1. La présentation des enjeux ayant émergé de l'analyse partagée et de l'autoévaluation et l'expression de ces enjeux en objectifs à atteindre : enjeux approchés, retenus, planifiés, détaillés	
2.3.2. L'impact visé sur l'exercice du droit à la culture et la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit	65
2.3.3. Le descriptif des partenariats noués, précisant l'objet sur lequel ils portent	66
2.3.4. La description des démarches, procédures et méthodes envisagées pour permettre l'autoévaluation du projet d'action culturelle et le développement de l'analyse partagée	
2.3.5. Territoire par projet	68

3. Les ressources et moyens

3.1. Eléments rétrospectifs	73
3.1.1. Comptes et bilans relatifs aux 3 derniers exercices de la période du contrat-programme échu, approuvés par les instances et signés par les mandataires (annexe 2).	
3.2. Eléments prospectifs	
3.2.1. Description des contributions financières ou sous forme de services au centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée (5 ans) + délibérations y relatives (annexe 4.4).	
3.2.2. Description des infrastructures mises à la disposition du Centre culturel par la ou les collectivités publiques associées et leurs modalités d'usage pour la période de reconnaissance sollicitée (5 ans), conventions de mise à disposition.	
3.2.3. Description des moyens et ressources mis à disposition du Centre culturel par les personnes physiques ou morales de droit privé pour la période de reconnaissance sollicitée (5 ans).	74

3.2.4. Un plan financier couvrant la durée de la reconnaissance sollicitée (5 ans)

4. Annexes

- | | |
|---|-----|
| 4.1. Les statuts de l'asbl (dernière version parue au Moniteur) | 77 |
| 4.2. Les comptes et le bilan relatifs aux exercices de l'asbl approuvés par les instances. | 83 |
| 4.3. Les copies des conventions éventuellement existantes entre le Centre culturel et la Fédération Wallonie-Bruxelles. | 109 |
| 4.4. Les délibérations des conseils des collectivités publiques associées. | 111 |
| 4.5. Les éléments pertinents extraits des PV des AG, CA et Conseil d'orientation au sujet du dossier de demande de reconnaissance, de l'analyse partagée, du contrat-programme. | 119 |